

Jean Castex en opération séduction à Epernay

■ Venu soutenir Brigitte Klinkert, tête de liste LREM aux Régionales dans le Grand Est, Jean Castex a échangé avec les Sparnaciens. *Page 2*

Culturales : pour une agriculture moderne



■ Durant trois jours, les acteurs du monde agricole ont tenu leur salon professionnel en plein air, faisant la part belle aux innovations en tous genres et aux OAD.

Pages 4, 5 et 6

Signal-Arnaques met en échec les pirates du web

■ La plateforme communautaire développée par la société auboise Heretic s'internationalise et déploie de nouveaux services. *Page 10*

NPL investit 6 M€ dans son outil de production

■ Equipementier automobile ardennais, NPL vient d'investir 6 millions d'euros pour conquérir de nouveaux marchés. *Page 12*

Portrait

■ L'Aubois Ozgur Kavak.

Page 40

14 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 23 à 36

Cap sur l'aéronautique décarbonée

Un siècle après les exploits de Farman, le ciel de Reims a été le théâtre d'une autre première le 15 juin 2021. En effet, l'aérodrome de Reims-Prunay a accueilli l'arrivée du premier vol international d'un avion alimenté par une essence d'aviation renouvelable à 97%. Une performance réalisée par les équipes du groupe Global Bio-Energies, acteur montant de la bioéconomie, et de l'entreprise Swift Fuel, spécialiste des carburants d'aviation respectueux de l'environnement. Pour le groupe comme pour Reims, cet exploit technologique est un événement à plus d'un titre. Tout d'abord parce que c'est la première fois qu'un vol international est alimenté par un tel biocarburant. Ensuite parce qu'il vient rappeler ce que l'aviation doit à Reims et inversement. Enfin, parce que l'agglomération rémoise et plus particulièrement son site de Pomacle-Bazancourt s'impose de plus en plus comme une référence européenne en matière de bioéconomie et de bioraffinerie. L'isobutène, composé chimique issu de la betterave locale et du bois, permet également à Global Bio-Energies de s'engager sur le marché mondial de la cosmétique.



Le marché de l'essence d'aviation représente à lui seul un milliard de litres par an rien qu'en Europe et aux États-Unis.

Page 3

Coopération entre le CESER et la Foire de Châlons

« *P*asser du dire ensemble au faire ensemble. » Son slogan, Marie-Claude Briet-Clémont l'a rappelé en présentant la convention 2021 passé entre le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Grand Est et la Foire de Châlons-en-Champagne, convention qui concerne l'organisation du colloque du CESER, le 7 septembre prochain. En mentionnant la dynamique des politiques publiques, la dynamique des organisations et la dynamique des comportements, la nouvelle Présidente du

CESER Grand Est précise ainsi le sens démocratique du travail en commun qu'elle souhaite partager avec un maximum d'acteurs publics, à partir des travaux à venir de son assemblée durant les trois années de son mandat. À cette occasion, Marie-Claude Briet-Clémont a rappelé la philosophie du CESER Grand Est : entre autres objectifs, repenser les modes de consommation, inventer des nouvelles gouvernances et préserver les biens communs des territoires.

Page 14

SEREGEST
Gestion Immobilière

Gestion locative
d'immobilier
d'entreprise

Bureau
Commerce
Logistique
Industrie

Gestionnaire
Conseil
Partenaire

14 Boulevard Lundy
Reims

03 26 830 800

contact@seregest.fr

R28282 - 7921F : 1,00 €



DELHORBE
AUTOMOBILES
www.delhorbe-automobiles.fr

DIZY - EPERNAY
03 26 55 07 44

CHALONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 21 08 08

REIMS CROIX BLANDIN
03 26 77 50 60

VOLVO
L'HYBRIDE EST AU PRIX DE L'ESSENCE JUSQU'AU 19 JUILLET*.

VOLVO XC40 | HYBRIDE RECHARGEABLE



*Voir conditions en concession.

Volvo XC40 : Consommation en cycle mixte (L/100 km) WLTP : 2-7,6 - CO₂ rejeté (g/km) WLTP : 47-185.

VOLVOCARS.FR

La construction de locaux non résidentiels



Construction de locaux : résultats à fin avril 2021

De février à avril 2021, les enregistrements d'autorisations à la construction de locaux non résidentiels s'élevaient à 8,1 millions de m² et sont en nette augmentation (+ 21,1 %) par rapport aux mêmes trois mois de l'année 2020. Cette progression s'explique en grande partie par le premier confinement qui a affecté la moitié de la période de comparaison (février à avril 2020) et a entraîné un fort recul des autorisations. Toujours de février à avril 2021, 6 millions de m² de mises en chantier de locaux non résidentiels ont été enregistrés, en forte hausse (+ 24,7 %). Toutefois, ces surfaces commencées sont inférieures de 8,2 % à celles enregistrées début 2019. (INSEE)

Les immatriculations des voitures neuves



Immatriculations de voitures neuves : + 0,2 %

En mai 2021, les immatriculations de voitures particulières neuves, hors véhicules des domaines, véhicules militaires et transit temporaire, augmentent de 0,2 % par rapport au mois précédent (137 200 véhicules contre 136 800 en avril 2021). L'année 2020 ayant été marquée par le confinement, il est préférable d'utiliser l'année 2019 comme année de référence pour calculer les évolutions. En données brutes, le nombre de voitures immatriculées en France métropolitaine, hors véhicules des domaines, véhicules militaires et transit temporaire, est de 138 700 en mai 2021, contre 188 600 en mai 2019, soit une baisse de 26,5 %. (INSEE)

L'emploi salarié dans le secteur privé



L'emploi salarié augmente dans le secteur privé

Entre fin décembre 2020 et fin mars 2021, l'emploi salarié augmente de 0,3 % (+86 100 emplois) après -0,1 % au trimestre précédent. Cette hausse provient de l'emploi salarié privé, en net rebond : +0,5 % (+88 800). De son côté, l'emploi public se stabilise quasiment (-2 700 emplois après +8 300). Néanmoins, l'emploi salarié privé demeure inférieur de 1,2 % (-243 400 emplois) à son niveau d'avant-crise et à l'inverse l'emploi public dépasse son niveau d'avant-crise de 0,6 % (+33 600). Au total, l'emploi salarié se situe début 2021 à un niveau comparable à celui de début 2019. Au premier trimestre 2020 une chute du recours à l'intérim (-40,2 % soit -316 700 emplois) a été enregistrée. (INSEE)

baromètre

Jean Castex en opération séduction à Epernay



C'est un Premier ministre en soutien de Brigitte Klinkert, membre du gouvernement et tête de liste LREM aux Régionales dans le Grand Est, qui s'est rendu à Epernay le 17 juin à 72 heures du premier tour. Une étape dans une tournée marathon, le lendemain d'un passage en Centre-Val-de-Loire et avant un passage éclair à Lyon en soirée. Bien déterminé à soutenir les candidats de la majorité dans le fief sparnacien du maire Franck Leroy (pourtant "Macron-compatible" mais présent sur la liste du sortant Jean Rottner, dont il est le vice-président), Jean Castex a dû faire face à un incident de train pour rallier la Capitale du Champagne en voiture. Résultat, le petit-déjeuner prévu dans l'entreprise familiale Legras Industries a dû être annulé. Qu'à cela ne tienne, le dirigeant Jean-Rémy Legras est venu à la rencontre du Pre-

mier ministre dans les rues de la ville à l'heure du café et a longuement échangé avec le chef du Gouvernement. Apprentissage, problèmes de recrutement, attractivité de l'industrie, Covid et sortie de crise ont alimenté les échanges à la terrasse du bar du Centre où était également présent Philippe Wittwer, le directeur général de la CCI de la Marne.

APPEL AU VOTE

N'oubliant pas cependant l'objet de sa visite en terre marnaise, à savoir la promotion de ses candidats (dont la députée marnaise Aina Kuric aux Départementales et aux régionales aux côtés de Brigitte Klinkert), le Premier ministre s'est adonné de bonne grâce à une déambulation ensoleillée dans les rues d'Epernay, acceptant volontiers les selfies comme les questions plus sérieuses. Chômage, sécurité, jeu-

nesse, soutien aux forces de l'ordre... les habitants ont partagé leurs interrogations quand Jean Castex, tout en décontraction leur rappelait en échange l'échéance électorale des jours à venir. « Votez pour qui vous voulez mais votez », a-t-il insisté, craignant, au-delà d'une défaite de son camp, une abstention record. « Les Régions sont des institutions qui disposent de beaucoup de pouvoirs, il est donc important que leurs représentants soient élus avec un maximum de suffrages ». Et après un entretien avec les dirigeants de la filière Champagne, Maxime Toubart et Jean-Marie Barillère, le Premier ministre a conclu sa matinée sparnacienne comme elle aurait dû commencer, par une rapide visite de Legras Industries. Promesse tenue.

BENJAMIN BUSSON

Ils bougent



CHRISTOPHE JUAREZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE VINICOLE - CHAMPAGNE NICOLAS FEUILLATTE (CV-CNF) EST LE NOUVEAU COMMANDEUR DE L'ORDRE DES COTEAUX DE CHAMPAGNE.

Dix-huitième Commandeur, il succède à Bruno Paillard, de la Maison éponyme, nommé en 2018. C'est d'ailleurs la première fois qu'un homme issu de la Coopération prend les hautes fonctions de la Confrérie. « Désigner un membre du Vignoble n'est pas anodin. C'est un signe fort de concorde et de dialogue au sein de notre filière », commente Christophe Juarez qui avait été intronisé Dignitaire en mai 2017, à son arrivée à la tête du groupe. « J'aurai à cœur de mobiliser et de rassembler les différentes familles concourant à la production et à la commercialisation des vins de Champagne et de faire évoluer les modes de fonctionnement afin que chacun y trouve sa place. »

L'Ordre des Coteaux de Champagne (OCC), créé en 1656 sous le règne de Louis XIV, est l'une des confréries les plus emblématiques de la Champagne.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
PARIS - LYON - NANCY - REIMS
BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

L'aéronautique décarbonée se prépare à Reims

Bioéconomie. L'aérodrome de Reims-Prunay a accueilli le premier vol international d'un avion alimenté par une essence d'aviation renouvelable à 97%.

Acteur bien connu désormais de la bioéconomie régionale, le groupe Global BioEnergies développe des substituts aux dérivés pétroliers à partir de ressources renouvelables (bois et betteraves essentiellement). Et les applications sont nombreuses, des cosmétiques aux biocarburants. Une preuve de concept de l'efficacité de ses travaux sur le biocarburant aéronautique s'est matérialisée le 15 juin dernier par un vol entre Sarrebruck (Allemagne) et l'aéroport de Reims-Prunay. Une heure de vol, conclue par quelques acrobaties au-dessus de la piste rémoise, avec un avion VAN RV-8 dont les moteurs étaient alimentés par un biocarburant renouvelable à plus de 97%.

Pour y parvenir, le groupe dirigé par Marc Delcourt s'est associé à l'entreprise allemande Swift Fuel spécialisée dans les carburants d'avions respectueux de l'environnement. Son Pdg, Thomas Albuzat rappelle que son biocarburant, utilisé exclusivement sur les avions à moteurs à piston, constitue une alternative écologique au carburant 100 LL, habituellement commercialisé. « Le 100 LL est le dernier carburant autorisé à contenir du plomb », rappelle le dirigeant qui développe depuis 2011 des carburants avec pour principal objectif de proposer une alternative sans plomb au 100LL. Sa société a ainsi commercialisé, il y a 5 ans sur le marché américain, le 100 R, la première essence d'aviation sans plomb. « Le 100 R est exempt de plomb et d'autres additifs toxiques, et donc



Piloté par Bastien Leroux, ancien champion du monde de voltige aérienne, et alimenté par une essence d'aviation renouvelable à 97%, le VAN RV-8 a relié Sarrebruck (Allemagne) à Reims-Prunay sans la moindre différence par rapport à un carburant classique.

meilleur pour la santé et l'environnement. En outre, ce carburant brûle beaucoup plus proprement, ce qui réduit les coûts de maintenance pour les pilotes et les opérateurs. Il contient actuellement 10 % d'énergies renouvelables. Mais avec les composés fournis par Global BioEnergies, qui conviennent parfaitement au 100R, nous pouvons même fournir un carburant entièrement

renouvelable », explique Thomas Albuzat. Ce premier vol alimenté au biocarburant renouvelable à plus de 97% constitue donc une étape historique vers la décarbonisation du secteur aéronautique, une voie que les acteurs tels que Global BioEnergies et Swift souhaitent emprunter dès à présent. Si cette alternative ne concerne que l'AV-GAS (Aviation gasoline pour

« essence d'aviation ») pour les moteurs à piston, ce marché représente quand même à lui seul un milliard de litres par an, rien qu'en Europe (100 millions de litres) et aux Etats-Unis (900 millions de litres).

DANS LE SILLAGE DE FARMAN

Pour Global BioEnergies comme pour Reims, cet exploit technolo-

gique est un événement à plus d'un titre. Tout d'abord parce que c'est la première fois qu'un vol international est alimenté par un tel biocarburant. Ensuite parce qu'il vient rappeler, cent ans après le premier vol de ville à ville réalisé par Henri Farman, ce que l'aviation doit à Reims et inversement. Enfin, parce que depuis une vingtaine d'années, l'agglomération rémoise et plus particulièrement son site de Pomacle-Bazancourt s'est imposée comme une référence en matière de bioéconomie et de bioraffinerie. Soutenue tant par les acteurs privés (agriculteurs, coopératives, agro-industriels) que publics (Grand Reims, Département de la Marne, Région Grand Est), la filière de la bioéconomie n'en finit pas d'associer sa réussite à celle du territoire. D'ailleurs, la Région Grand Est vient à ce titre d'adopter un « contrat de filière » pour le développement des biocarburants sur son territoire. Signé avec 44 acteurs, ce contrat vise à faire du Grand Est le leader européen de la production de biocarburants durables, avec un enjeu : « Doubler la part de biocarburants durables dans le mix énergétique régional pour la mobilité d'ici 3 à 5 ans, notamment pour les véhicules légers, lourds, ferroviaires, fluviaux et aériens ».

Un pari qui fait son chemin, au vu des nombreux débouchés offerts par la bioéconomie locale et par les applications déployées par ses acteurs, Global BioEnergies en tête.

BENJAMIN BUSSON

Des propriétés cosmétiques déjà prometteuses

Après avoir tenté l'expérience dans les biocarburants pour automobile avec Audi, Global Bioenergies a renoncé à construire une usine de production. « Nous n'avons pas réussi à la faire financer », admet Marc Delcourt, le DG du groupe. La faute à un coût de revient encore trop élevé des biocarburants mais aussi sans doute en grande partie à la priorité donnée à l'électrique par les pouvoirs publics. « Entre-temps nous avons aussi été happés par le marché des cosmétiques », ajoute le dirigeant. En effet, en travaillant sur le développement de l'isobutène (molécule produite à base du sucre extrait de la betterave et de copeaux de bois) le groupe Global BioEnergies a découvert les nombreuses propriétés offertes par son pro-

duit, dont certaines sont utilisables dans le maquillage longue durée.

Introduit en bourse il y a dix ans maintenant, Global BioEnergies compte aujourd'hui pas moins de 10 000 actionnaires dont le premier est le groupe L'Oréal avec environ 17% des actions. « Nous détenons la clé de la naturalité dans le segment du maquillage longue durée, qui pèse 4% du marché de la cosmétique ». Excellent substitut aux silicones, l'isobutène est également une molécule intéressante en matière de soin capillaire. Global BioEnergies a donc lancé le transfert de ses unités de production de son site allemand vers Pomacle-Bazancourt où les capacités de production vont être démultipliées avec le concours d'ARD.

« Nous allons être capables très prochainement de produire deux ou trois millions d'unités de cosmétiques pour le maquillage longue durée. Ces capacités seront portées à 10 millions d'unités en 2022 et nous tablons sur 100 millions d'unités dès 2023 », explique Marc Delcourt, qui a créé une gamme de produits cosmétiques baptisée LAST. Il annonce parallèlement une capacité de production de plusieurs dizaines de tonnes de carburant d'ici 2023.

B.B.

Avec LAST, Marc Delcourt et son groupe Global BioEnergies s'attaquent au marché des cosmétiques.



CLEAN AVIATION
Mardi 15 juin 2021

Culturales : l'agriculture

Agriculture. Si l'on ne devait retenir qu'une seule chose des Culturales 2021, outre l'organisation millimétrée pour cet événement en plein air d'une jauge de 5 000 personnes, ce serait le terme OAD, pour Outils d'Aide à la Décision. Ces derniers se perfectionnent, faisant entrer l'agriculture dans l'ère numérique. Focus sur l'agriculture de demain à travers les portraits de différentes entreprises présentes lors de ces Culturales 2021.

TEXTES ET PHOTOS
NASTASIA DESANTI

Cap 2020 détecte de manière automatique les insectes ravageurs



Cette entreprise, basée à Bordeaux et créée en 2007 par Denis Boisgontier qui a passé 28 ans chez Arvalis l'institut du végétal, propose deux activités : la première, est la détection automatisée des insectes ravageurs. « Nous avons fabriqué un réseau de pièges connectés afin de suivre l'évolution de la population d'insectes sur les parcelles agricoles. On prend des pièges qui existent et on vient y greffer de l'électronique pour les connecter », explique Cindy Lassourelle, ingénieur projets capteurs connectés. Le but est de reconnaître les ravageurs, observer leurs comportements et envoyer les informations sur un serveur. « Cela permet d'avoir un suivi à distance et en temps réel sans avoir à se déplacer tous les jours pour relever les pièges. » Cap2020 s'adresse « aux coopératives, aux techniciens et instituts pour les aider à positionner les traitements au bon moment ».

Les pièges connectés fonctionnent sous forme de location, utilisés 4 à 6 mois, et en évitant ainsi les contraintes de maintenance pour les utilisateurs. L'entreprise de 5 salariés a été primée à plusieurs concours : Agreen Proto en 2015, médaillée d'argent au salon SIVAL en 2019 et Trophée de bronze aux Culturales 2019. La deuxième activité de Cap2020 est un service de données climatiques dématérialisées, qui fonctionne grâce à des capteurs météo. « L'objectif est de donner accès aux indicateurs agroclimatiques utiles aux cultures afin de les comparer d'années en années et pouvoir déterminer la signature climatique du site », indique Cindy Lassourelle. Le propre de la technologie de Cap2020 est d'utiliser l'existant en lui apportant un applicatif numérique.



Les Culturales se sont déroulées sur trois jours, du 15 au 17 juin 2021.

Le groupe Soufflet opère un virage durable



Avec un ancrage territorial fort et une présence historique, Soufflet a développé ses propres filières répondant aux problématiques de l'amont à l'aval, avec notamment la création du blé « MMS ». « Avec Semons du Sens, Soufflet franchit une nouvelle étape en mettant en place des filières agroalimentaires garantissant l'origine des produits, le plus souvent 100 % français, leur traçabilité, leur authenticité, leur qualité gustative, et leur naturalité. »

Les semences de blé tendre sont ainsi « des mélanges tout formulés, correspondant aux qualités attendues et aux critères de planification des meuniers ». Le but étant de garantir une homogénéité ainsi qu'une régularité des farines.

Aujourd'hui, Moulins Soufflet, c'est 359 M€ de chiffres d'affaires, 9 moulins en France et en Belgique, 811 402 tonnes de production de farine dont 13% à l'export. Quant à la démarche « Semons du Sens », elle est menée avec chaque acteur de la filière, en relation avec les clients et consommateurs. Cette filière durable « fait partie d'une demande », reconnaît Antoine de Zutter. Il a fallu dédier des usines, transformer des silos. Aujourd'hui, une équipe d'une dizaine de personnes est aussi consacrée à la filière bio. La filière Semons du Sens propose ainsi trois niveaux d'engagement ainsi qu'un engagement spécifique pour les filières biologiques. »

Groupe familial de plus de 120 ans d'histoire, le groupe Soufflet s'engage dans une nouvelle ère dirigée vers le développement durable tout en conservant et développant ses propres filières. « Notre activité est multiple. Nous avons une partie agricole pour laquelle nous collectons des céréales sur 33 départements. Et une autre de vente de produits aux agriculteurs pour alimenter notre filière meunerie, malterie », explique Antoine de Zutter, directeur commercial.



Anne-Claire Vial présidente d'Arvalis, Institut du végétal, a inauguré ces Culturales 2021.

de demain sera 4.0



C'est sur le site de Terralab, à l'emplacement de l'ex BA 112 à Betheny, que les Culturales ont été organisées.

Agrifaune, programme pour concilier agriculture et faune sauvage

« **L'**idée a été, en 2006, de faire travailler deux mondes qui a-priori s'opposaient : celui de la chasse avec les syndicats agricoles, les Chambres d'agriculture et l'Office français de la biodiversité », indique Charlotte Kourkgy, ingénieur agronome et chargée d'études et de recherche.



Travailler collectivement sur la biodiversité afin de favoriser de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tel est le but du programme Agrifaune. « On explique aux agriculteurs les pratiques qu'ils peuvent mettre en œuvre comme laisser des bandes de chaume plus haute pour permettre le refuge de la faune, sans que cela fasse perdre de l'argent, car bien souvent ces bandes forment une communauté végétale plus diversifiée et permettent de limiter le développement des adventices. On fait de l'agronomie avec un bénéfice écologique », insiste Charlotte Kourkgy. En effet, outre le piégeage de l'azote et autres éléments minéraux, les couverts contribuent à protéger les sols et à améliorer leur fertilité.

La coopérative agricole de Juniville incite ses agriculteurs à livrer à la moisson



« **N**ous donnons à nos adhérents des outils pour bien utiliser les intrants », livre Joël Lesure, président de la coopérative agricole de Juniville (08), présent aux Culturales dans l'objectif de renouer avec les adhérents pas vus depuis plus d'un an à cause du Covid. En chiffres, la coopérative de Juniville c'est 19 silos de l'ouest à l'est des Ardennes dont 2 à l'extérieur du département, un dans l'Aisne (Amifontaine) et un autre dans la Marne (Warmeriville), 285 000 tonnes de collecte par an pour un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros. « Le contexte pour réduire les produits phytosanitaires est pressant. Nous souhaitons être une vitrine pour trouver des solutions techniques tout en gardant, bien sûr, la qualité des produits. Il faut réussir à allier qualité et rendement, c'est l'équation qui est compliquée. »

Les démarches menées par la coopérative

de Juniville visent ainsi à labelliser le plus possible de leurs adhérents HVE, niveau 2 ou 3. « Pour atteindre le niveau 3, il faut vraiment baisser l'intensité de traitements. La solution passe par la technologie et tout ce qui va permettre une extrême précision dans l'observation des cultures », souligne Joël Lesure, insistant quand même : « Il faut une viabilité économique pour faire de l'écologie. »

C'est pourquoi cette année, la coopérative propose une initiative inédite : payer 4€ de plus par tonne ceux qui livrent à la moisson. « Si les adhérents stockent tout, nous n'avons plus rien pour les clients. Et en même temps, c'est compréhensible qu'un agriculteur attende l'évolution des cours pour vendre au meilleur prix. Mais le travail du grain est permanent à la coopérative, il faut en tenir compte. Et avec les aléas climatiques il y a des situations économiques encore plus difficiles qu'auparavant. »

#CoFarming ou la culture de l'agriculteur startuppeur



#CoFarming c'est l'agriculture nouvelle génération. Créée en 2016, l'association regroupe aujourd'hui 22 start-up du monde agricole, mettant en place des solutions numériques pour l'agriculteur de demain. L'agritech, c'est eux. « On veut que l'agriculteur retrouve son statut d'entrepreneur et se vive comme tel. On va lui proposer des solutions pour être plus compétitif », explique Mélanie Lacombe, chef de projet #CoFarming. L'association a

trois pôles dans ses adhérents : un pôle data / intelligence collective, un

autre marché (mieux vendre son matériel, trouver un revenu complémentaire) et un troisième, ressources, axé sur le matériel et l'humain. Pour se faire connaître et promouvoir ses innovations, #CoFarming s'est associé à un agriculteur Youtubeur "Thierry agriculteur d'aujourd'hui" qui cumule plus de 87 000 abonnés. L'idée est de faire un tour de France en tracteur sur 5 semaines, avec à chaque fois, une région étape. « Le but est d'aller à la rencontre des agriculteurs de toutes les régions de France afin de montrer la diversité du métier mais aussi son dynamisme. » Localement, c'est la start-up Wizifarm dont la spécialité est de proposer des solutions digitales pour les agriculteurs mais aussi de relayer des offres d'emplois qui est adhérente de l'association. Son dirigeant, Jean-Baptiste Vervy, agriculteur et créateur de la marque locale et artisanale de pâtes Papote, est par ailleurs le président de #CoFarming.

SUIITE DES PAGES 4 ET 5

Artech Drone voit loin



Créée en 2017, l'entreprise Artech Drone n'a cessé de grossir depuis sa création. Il faut dire que la demande est là, tous domaines confondus : communication, tourisme, agriculture, sécurité... Face à l'explosion des demandes de services mais aussi grâce à la pluralité de ses propositions, son fondateur, Arnaud Gilotin, a choisi de transformer la société en groupe depuis le 1^{er} janvier 2021, avec trois entités différentes :

Artech Academy, qui forme les pilotes à la conduite de vecteurs aériens, Artech Drone qui délivre des prestations de services et Artech Engineering, qui produit sa propre gamme de drones et de solutions embarquées. « Il a fallu bien se structurer, notamment pour pouvoir intégrer dans les meilleures conditions nos nouveaux locaux, dont la construction a été entamée en février 2021, sur le site de l'ancienne BA 112. » C'est dire que cette année aura été celle de l'évolution de la société qui compte aujourd'hui trois salariés. La particularité d'Artech Drone, est, selon son dirigeant, de « fonctionner à l'inverse des autres prestataires de services de drones. Eux partent du drone pour l'adapter à la demande du client, nous faisons différemment : le client définit un cahier des charges, et nous développons le produit adapté à ses besoins. »

Ce qui compose une clientèle très variée de professionnels, allant de Cérésia à Total en passant par Eurovia ou le CNRS. Exemple : le dernier prototype a été adapté pour traiter la maladie du maïs. « Il n'y avait pas de solution mécanisée pour traiter la pyrale du maïs. Les agriculteurs sont obligés de poser des pièges manuellement et ensuite de les relever manuellement. Avec le drone, on a établi un plan de vol pour aller ensuite déposer mécaniquement les pièges. Là où un exploitant mettait plusieurs heures pour faire 10 hectares, avec le drone tout est fait en 15 minutes », relate Arnaud Gilotin. Pour aller plus loin, le dirigeant d'Artech Drone a développé un hélicoptère allégé, une sorte d'ULM avec tous les atouts du drone. Grâce à cet outil, les 10 ha sont traités en 5 minutes. Arnaud Gilotin voit désormais très loin. « Avec les bons acteurs, on a la possibilité de révolutionner le métier », assure-t-il. Et pour continuer à se développer en faisant face à la concurrence, le chef d'entreprise songe désormais à réaliser une levée de fonds. « On pourrait aller beaucoup plus vite et être encore plus performants. »

Karnott simplifie les carnets de travaux

Karnott est une entreprise née dans le nord de la France en 2016, de la rencontre entre Antoine De Quidt, agriculteur et Alexandre Cuvelier, ingénieur informatique. Lassé d'utiliser ses carnets de travaux, où il inscrivait manuellement puis retranscrivait sur ordinateur ses données en n'en ayant qu'une vision partielle, il a eu l'idée de mettre au point un boîtier connecté avec un logiciel dédié. « Ce boîtier vient se mettre sur tous types de matériel et va relever toute une mine d'informations : tracés, distances, surfaces travaillées, nombre d'unités de ballots de paille, épandage, etc. », expose Lise Marette, directrice Marketing & Communication.

L'agriculteur aura ainsi une vision très précise de ses parcelles grâce notamment à des capteurs complémentaires développés par Karnott « Karnott outils » et « Karnott chauffeurs », très appréciés par les CUMA (Coopérative d'utilisation de maté-

riel agricole) et ETA (entreprise de travaux agricoles). L'entreprise est aujourd'hui toujours sous la forme d'une start-up, incubés à EuraTechnologies à Lille. Forte de 1 500 clients dans toute la France, l'entreprise a déjà équipé plus de 17 000 matériels agricoles pour 3 millions d'hectares travaillés. Karnott confie se distinguer aussi par son accompagnement, grâce à ses 40 salariés dont toute une équipe de « chouchouteurs ». « Il faut vraiment que ce soit un outil utilisé au quotidien, une plus-value dans l'organisation de travail », appuie Lise Marette. « Grâce à notre solution, les ETA avouent retrouver 3 à 5% de chiffre d'affaires, tous les travaux étant quantifiés au millimètre et centime près. »

Après deux levées de fonds, 1,1M€ en 2017 et 3,6M€ en 2018, la start-up poursuit son développement, boostée par les impératifs économiques et écologiques des agriculteurs.



Plus de 300 exposants étaient présents pour cette édition 2021.

Vivescia mise sur la R&D



Le groupe Vivescia, né en avril 2012 de la fusion des coopératives champenoises Champagne Céréales et Nouricia ne cesse d'évoluer pour atteindre aujourd'hui 10 500 associés coopérateurs et 7 000 coopératives à travers le monde. Il a développé sa propre marque de farine, Francine. « Connecter l'amont agricole et l'aval industriel », reste au cœur des valeurs du groupe. « Aujourd'hui, une baguette sur 3 et une bière sur 10 est réalisée avec une farine ou du grain appartenant au groupe », indique Claude Vegas chargé de la communication du groupe. « Nous avons entamé un gros chantier de transformation, Ma Coop 2025, pour parler DES agriculteurs et DES différents projets d'agriculture. Aujourd'hui, il n'y a plus une filière unique mais plus d'une vingtaine », poursuit le chargé de communication. « L'objectif du groupe est de répondre à tous types d'attentes sociétales. C'est pourquoi on dit aujourd'hui que le cycle va de la fourchette à la fourchette et non plus de la fourche à la fourchette. C'est le consommateur qui donne les impulsions. »

À partir de ce constat, Vivescia met en place un programme avec Nestlé, sur trois ans, baptisé « le sol du vivant », visant à développer un projet bas carbone. « Le bio, la RSE deviennent incontournables au niveau des démarches, ce sont des nouveaux métiers, et ça passe par l'innovation et la recherche en agronomie », souligne Claude Vegas. « Nous sommes en train de vivre une révolution agricole, en prônant la conservation des sols. On était sur un modèle unique. Là, le but, c'est d'apporter de la valeur ajoutée, notamment par rapport à la concurrence étrangère. » Le savoir-faire à la française, s'étend ainsi non plus au milieu industriel mais aussi au monde agricole. Vivescia, qui vise « l'excellence opérationnelle », développe avec sa filiale ARD toute sa recherche agronomique. « 15 centimes par tonne collectée est distribué à la recherche. » Ce pôle est constitué de 22 agronomes qui effectuent plus de 250 essais par an sur tout le territoire, grâce à 12 000 micro-parcelles. « Nous observons les cultures sur 600 parcelles tous les lundis », confie Savine Oustrain, directrice Recherche et Innovation agriculture chez Vivescia.

Culture. Claire Cantuel est secrétaire générale de la Comédie. Elle est entrée en fonction en octobre 2020, lors du deuxième confinement (alors que les établissements culturels étaient fermés), après 13 ans passés dans le domaine de l'action culturelle à l'Opéra de Lille. Elle nous parle de l'année écoulée à la Comédie et du festival "Belle Saison".

Une belle fin de saison à la Comédie



Claire Cantuel, secrétaire générale de la Comédie.

Comment la Comédie a-t-elle traversé la crise, aussi bien financièrement qu'en termes de création ?

Claire Cantuel : Pour le deuxième confinement, comme l'histoire se répétait, il a été très important pour l'équipe de trouver des moyens pour garder du lien avec le public. La comédie a ré-ouvert en septembre mais n'a pu donner que deux spectacles, ce qui est très peu à l'échelle d'une saison qui était très dense. L'idée était de ne pas rester statique, de proposer des choses et très vite, a germé l'idée d'imaginer des créations sonores. Beaucoup de théâtres, d'établissements culturels de manière générale ont travaillé la question de la captation, de la rediffusion de spectacle. Nous avons décidé de faire « un pas de côté », et de ne pas nécessairement être dans quelque chose de visuel, car le théâtre au cinéma ou le théâtre à la télé, c'est quand même très particulier. Si on n'a pas les bonnes conditions matérielles, techniques pour le faire, cela peut être un peu risqué. On a plutôt pris le parti d'être sur de la poésie sonore et nous avons passé commande à tous les artistes qui devaient être présents dans la saison, de réaliser des capsules sonores. Il y avait juste

des contraintes de durée, mais c'était vraiment une carte blanche donnée aux artistes. Ça pouvait être une lecture, une poésie imaginaire, ils pouvaient créer ce qu'ils voulaient entre 15 minutes et une heure, dans l'idée de pouvoir le diffuser sur le moment où normalement ils auraient dû être présents à la Comédie. Parfois on a fait en direct ou en différé, pour tester quel était le meilleur moment d'écoute pour le public. On a testé différentes formules, entre novembre et mai, avec au plus haut, un peu plus de 1 000 vues sur une captation, diffusée sur Youtube mais aussi en partenariat avec RJR, qui a pu diffuser nos créations. À la rentrée, ces capsules pourront être retrouvées dans le hall grâce à des bornes interactives.

Comment se sont passés l'annulation et le report des spectacles ?

Autant sur le premier confinement, la question était d'essayer d'éviter à tout prix les annulations et de n'envisager que des reports, autant avec une répétition de confinement, il y a un moment un principe de réalité qui a nécessité des choix. Celui-ci s'est ainsi porté sur le fait de donner de la visibilité à des spectacles qui n'avaient pas ou peu été vus. Ceux qui avaient déjà fait une tournée ou rencontré le

public, on s'est dit que c'était peut-être moins prioritaire en terme de report. Quant aux places achetées par le public, on les a remboursées, sauf si certains ont fait des dons, convertis en billets solidaires : chaque euro est cumulé dans une cagnotte et à partir de 6 euros, ça débloque un billet, offert à une personne qui est dans le besoin et en fait la demande.

Financièrement, comment avez-vous tenu le choc ?

On est en statut de SARL, dont a priori une entreprise privée, mais financée par des fonds publics et une mission centrale de service public. Nous sommes donc financés par la Ville, le Département, la Région et l'Etat, nos quatre grandes tutelles. Le dialogue avec elles était clair avec un maintien de subventions. Nous avons essayé de faire des économies mais nous avons aussi pris le parti de payer tout ce qui était engagé. Donc tous les contrats artistiques et techniques ont été assurés, c'était très important.

Comment la Comédie a-t-elle appréhendé la reprise et comment vous êtes-vous organisés ?

Nous étions tout d'abord très joyeux à l'idée de rouvrir ! Un peu prudents aussi, par rapport au mois de décembre où nous devions rouvrir et finalement non... donc on ne voulait pas se faire de fausse joie non plus, ça avait été douloureux pour les artistes et les équipes. On a pu rouvrir le 26 mai avec un spectacle programmé à cette date: *Stallone*, en accueil avec Clotilde Hesme, qui nous paraissait idéal pour la reprise. C'est l'histoire d'une jeune fille qui reprend sa vie en main, et découvre Sylvester Stallone, à la fois le comédien et le personnage de Rocky Balboa, qui va avoir une incidence sur sa vie. C'était un *feel good* spectacle, c'était donc très chouette de retrouver le public avec cette proposition artistique. Les jauges étaient réglementées par les directives gou-

vernementales, on était donc sur un 35% correspondant à un public de 67 personnes. Depuis le 9 juin on est passé à 65% de jauge et donc le 30 juin, si tout va bien on repassera à 100% ! Tout le monde a envie de reprendre et a répondu présent. Notre fin de saison est d'ailleurs marquée par le festival de "La Belle Saison" qui commence le 17 juin.

Quelle est la particularité de ce festival ?

C'est un festival qui a été réfléchi pendant la période de la pandémie et donc qui est en partie en plein air, hors les murs, avec des partenariats avec la Ville de Reims qui nous met à disposition le square des Cordeliers. Nous serons aussi à la Maison diocésaine Saint-Sixte et dans la cour des Pères de Sciences Po. On a pris le parti de privilégier du plein air, ne sachant pas quelles seraient les conditions dans lesquelles les comédiens pourraient jouer. De l'expérience de l'année dernière où on avait pu faire des lectures-apéros, on s'est dit vraisemblablement l'espace le plus favorable dans un contexte Covid, c'est l'extérieur. On a donc privilégié cela mais pas que. En tous cas, ça a modifié nos pratiques.

Est-ce que pour l'instant les spectateurs sont au rendez-vous ?

On sent un engouement des personnes qui avaient leur place pour le spectacle qui devait être diffusé en janvier, *Anguille sous roche*. Mais aussi de ceux qui découvrent l'envie de voir un spectacle dans un square. En fait c'est un spectacle qui existe sous deux formes : l'une créée pour la salle, l'autre en plein air. Sachant cela, on a demandé aux équipes artistiques de reprendre la forme créée pour Avignon. Le festival de "La Belle Saison" comprend 14 propositions artistiques qui vont des spectacles en grande salle comme *Mithridate* ou des choses plus légères ou expéri-

mentales comme les cartes blanches, dont l'idée est de proposer à un artiste, une carte blanche. On rassemble deux artistes qui ne se connaissent pas forcément et on leur propose de travailler sur un temps assez court et de produire quelque chose en étant vraiment dans un geste artistique, qui soit proche de l'expérimentation. On en a plusieurs, qui sont des reports, qui auraient dû avoir lieu tout au long de la saison, mais que l'on a rassemblés dans cette Belle Saison. On a aussi des choses pour un public plus jeune, comme *Des Monstres*, avec des jeunes comédiens rémois, entre 8 et 12 ans, qui ont travaillé depuis juillet dernier.

Plus globalement, qu'est-ce que la pandémie vous a appris, en tant que structure et plus philosophiquement sur le rapport à la culture, au public ?

On a beaucoup entendu l'expression « se réinventer ». Il y avait presque une injonction donnée aux artistes et aux équipes de se réinventer alors qu'on avait l'impression de déjà le faire, d'être créatif ! Mais en même temps, il a fallu transformer nos habitudes de travail, nos processus: que fait-on quand le public n'est pas là ? Ça a été un temps de réflexion nécessaire. Est-ce qu'on passe par le tout numérique ? Mais est-ce qu'on n'oublie pas dans ce cas, des personnes en cours de route ?

Or nous sommes une maison ouverte à tous. On ne l'a jamais oublié, même les portes fermées. Car on est sur du spectacle vivant et ça se transforme difficilement en virtuel, c'est pour cela que nous n'avons diffusé qu'une seule captation : parce que ça nous questionne beaucoup et ce qui reste au centre, c'est la rencontre. C'est pour cela que l'on a eu envie de prolonger la saison, pour le plaisir de se retrouver avec le public.

PROPOS RECUEILLIS PAR
NASTASIA DESANTI

CESI
ÉCOLE DE FORMATION DES MANAGERS
Reims

Accompagnez la montée en compétences de vos collaborateurs et investissez dans leur réussite !

Parcours complets par domaine d'activités, diplômants et éligibles au CPF. Plus de souplesse dans l'organisation (3 à 4 jours par mois sur un an), une progression individualisée.

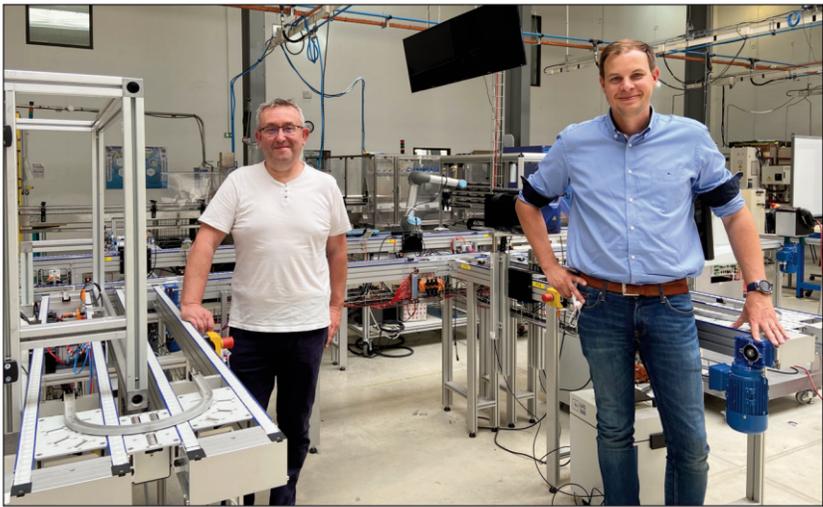
Rentrées
d'Octobre
2021

- **Manager de Proximité** (Bac+2)
- **Responsable en Management d'Unité et de Projet** (Bac+4 ARCADRE)
- **Responsable Ressources Humaines** (Bac +4)
- **Responsable Formation et Développement des Compétences** (Bac+4)
- **Responsable Qualité Sécurité et Environnement** (Bac+4)

CESI REIMS
Christelle THEVIN
03 26 25 95 23 - 07 60 86 59 31
cthevin@cesi.fr
reims.cesi.fr

Industrie. En septembre 2021, le Pôle Formation de l'UIMM Champagne-Ardenne ouvre une plateforme dédiée à l'amélioration continue pour tout public, salariés et apprentis.

L'UIMM lance la Lean Academy



Emmanuel Guyot, formateur en métiers de la production, référent management et formateur pilote du projet Lean et Aurélien Cattez, Responsable du site de Reims du Pôle Formation de l'UIMM Champagne-Ardenne.

Concept venu du Japon, le *Lean* est difficilement définissable en quelques mots. On pourrait de manière synthétique considérer que cela consiste à améliorer en continu les processus de production et à réduire les gaspillages (de matière, de temps, d'énergie, de gestes, de stocks) pour au final améliorer la productivité. Un enjeu majeur en entreprise qui a incité l'UIMM Champagne-Ardenne à s'emparer du sujet pour créer sa *Lean Academy*. L'idée : créer un Label spécifique dans le cadre d'une école entièrement

destinée à former les apprentis et les salariés aux outils du *Lean*.

Parce que le *Lean* ne concerne pas que le secteur industriel (il peut être adapté à de nombreuses autres activités comme dans les services supports ou administratifs, par exemple) l'UIMM met en place une offre globale grâce à son *Academy*, en partenariat avec XL Groupe. « En formation initiale, nous allons proposer dès la rentrée de septembre un master en *Lean management*, de niveau Bac +5 en partenariat avec l'Université PARIS II Panthéon Assas.

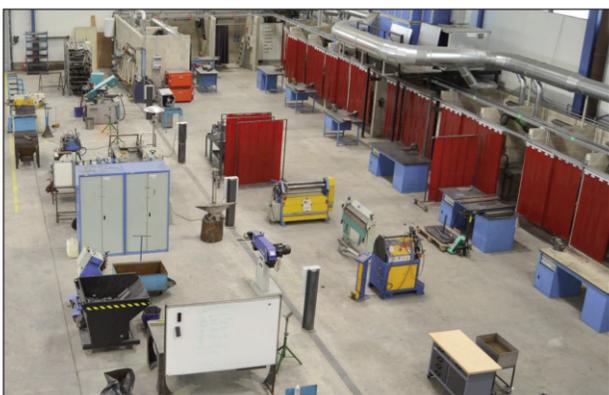
Nous allons délivrer un diplôme de Formation en apprentissage à Reims, avec une semaine sur trois en entreprise », explique Aurélien Cattez, Responsable du site de Reims du Pôle Formation. En formation continue, une offre certifiante et qualifiante éligible au CPF (compte personnel de formation) s'adressera aux salariés et aux demandeurs d'emploi (Yellow Belt, Green Belt et Black Belt). « Nous allons aussi proposer une offre de conseil aux entreprises pour les accompagner sur les chantiers menés et mettre en place des procédures de *Lean* par l'intermédiaire de consultants experts », ajoute Aurélien Cattez.

Formateur en métiers de la production, référent management et formateur pilote du projet *Lean*, Emmanuel Guyot est chargé de mettre en place les offres, et notamment de créer un *Fab Lean* pour appliquer en temps réel et en grandeur nature les enseignements théoriques : « Nous proposons un scénario pédagogique pour visualiser les problématiques et pour mettre en pratique directement les outils du *Lean* », explique-t-il. « D'ailleurs, il n'y a pas besoin de tout remettre à plat pour faire de l'industrie 4.0, il suffit parfois d'intégrer certains outils au site de production pour y parvenir ». Dans le cadre du lancement de sa *Lean Academy*, l'UIMM proposera un webinar consacré au *Lean* le mercredi 30 juin à 17h.

BENJAMIN BUSSON

Formation. Le nouveau centre de l'UIMM de Donchery qui accueille déjà une formation pour les caristes élargit son panel avec un atelier de chaudronnerie-soudure.

Cap sur la chaudronnerie



L'offre de formation de l'UIMM vise à former davantage pour répondre aux besoins des industriels.

« Depuis quelques temps, nous faisons face à une demande intense des entreprises et de nombreuses formations de demandeurs d'emploi en reconversion, ce qui générerait une activité importante en chaudronnerie soudure, explique Sébastien Guenet, directeur

général du Pôle de Formation de l'UIMM Champagne-Ardenne. Nous avons donc décidé de déménager notre atelier chaudronnerie-soudure de Charleville à Donchery. Par ailleurs, cette nouvelle localisation répond également à la volonté de nous rapprocher de la future implantation du cen-

tre de détention pour les détenus en réinsertion professionnelle de Donchery tout en proposant des formations qui répondront aussi aux besoins grandissants des entreprises de ce secteur géographique. Enfin, ce choix nous permet aussi de libérer l'espace nécessaire à Platinium 3D pour concrétiser ses récents investissements là où il était déjà ».

30 APPRENTIS PAR AN

Sur place, l'atelier chaudronnerie prendra ses quartiers dans un espace de formation qui compte 1000 m² de surface couverte, des salles équipées de logiciels de formation digitale, 30 cabines de soudure et d'imposants équipements de transformation du métal (presse, cisaille, rouleuses...) ainsi qu'un pont roulant de cinq tonnes pour manipuler les ensembles fabriqués.

« À Donchery, nous envisageons de former une trentaine

d'apprentis par an. Du CAP au bac +2 et également en Mention complémentaire et Titres professionnels. Les formations concerneront aussi des salariés d'entreprises et des demandeurs d'emploi au travers de sessions qualifiantes de type CQPM, allant jusqu'au niveau équivalent à Bac +3, et de passage de certification », ajoute Sébastien Guenet. Au final, cette opération permettra à l'UIMM de mieux répondre aux besoins des industriels. « Aujourd'hui, nous formons environ 300 stagiaires par an dans ces métiers avec parfois la nécessité de travailler en 2x8 ».

Une équipe de dix collaborateurs (administratifs et formateurs) est présente dans cette nouvelle plateforme de formation ouverte à la mi-février 2020. Un formateur en chaudronnerie étoffera bientôt cet effectif.

P.R.

Architecture & Champagne

Appel à candidatures pour les Universités d'été organisées du 7 au 19 juillet

Pour la 4^e année, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) et la Maison De l'Architecture Champagne-Ardenne organisent du 7 au 19 juillet 2021 les Universités d'été Architecture et Champagne. Ce workshop d'architecture consiste à construire dans les paysages de vignes champenois des micro-architectures à l'échelle 1. Véritable formation accélérée, les étudiants ont, au cours de ces 13 jours, l'occasion de concevoir (2 jours) et construire (7 jours) ces prototypes uniques avant d'aller les implanter (2 jours) dans les paysages si typiques de Champagne.

La CAC met à disposition des étudiants et des jeunes architectes un atelier très équipé, très outillé. L'hébergement et les repas sont organisés et des compagnons viennent transmettre leur savoir.

Chaque micro-architecture est conçue et construite par une équipe de quatre stagiaires accompagnée d'un encadrant pédagogique pour le besoin précis d'un vigneron.

En 2021, Simon Teyssou sera le parrain du workshop et le thème sera le réemploi ; sont invités les collectifs « Faire Avec » et « Rotor ». Après la période de confinement que nous avons vécue durant laquelle le travail d'équipe et la pratique nous ont tant manqué, ces Universités seront l'occasion de reprendre ensemble des activités collégiales et une pratique de l'architecture concrète en complément de l'enseignement théorique général reçu en école (d'architecture, de génie civil, de viticulture, de commerce) ! La participation aux Universités pourra être validée comme un stage pratique. Ouvert à tout adulte de plus de 18 ans, motivé !

Des bourses sont à demander par mail pour une aide à l'inscription (jusqu'à 70% pris en charge) : envoyer CV et lettre de motivation à summerschool@ma-ca.org

RDV sur www.ma-ca.org pour les inscriptions et plus d'infos !

GERME

Soirée découverte du réseau le 24 juin

Vous êtes manager ou dirigeant ? Vous souhaitez conjuguer performance économique et progrès humain ? Vous désirez partager vos expériences et vous enrichir auprès de vos pairs ? Vous êtes promoteur de l'intelligence collective et d'un management collaboratif ?

Le nouveau groupe de GERME de Reims vous invite à un afterwork pour découvrir et expérimenter GERME lors d'une soirée pétillante le jeudi 24 juin 2021 à 18h30 à Reims (lieu communiqué lors de l'inscription)

Venez découvrir GERME, le Réseau de Progrès des Managers, son état d'esprit, sa pédagogie et son fonctionnement. Une expérience GERME grâce à l'Atelier animé par Gilles Jurine.

Renseignements et inscription : gaelle.bonhomme@germe.com - 06.70.26.17.58

En bref

AUJOURD'HUI UNE JEUNE RECRUE QUI ASSURE



ET DEMAIN UNE RELÈVE ASSURÉE.

Découvrez Youzful, la plateforme qui vous met en relation avec les jeunes en recherche de stage/emploi dans votre région.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



youzful-by-ca.fr

Le site www.youzful-by-ca.fr est édité par Crédit Agricole E-Immobilier, groupement d'intérêt économique - Siège social : 48, rue La Boétie, 75008 Paris - 790054811 RCS Paris - Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, n° Orias 13006097. Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès. Le service de mise en relation est uniquement accessible aux professionnels disposant d'un numéro SIREN, après la création d'un compte Youzful Professionnel (gratuit).
03/2021 - H39303 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

Rubrique spéciale **IMMOBILIER**

OPTIMISEZ L'IMPACT de vos **ANNONCES IMMOBILIÈRES**
auprès des décideurs régionaux !

- Visibilité parfaite
- Dégressif multipartitions



Ludwig Caquot : 03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36 - regiepublicitaire.pamb@forumeco.com



2 rue de Nanteuil - REIMS
Tél. : 03 26 85 64 76
Fax : 03 26 85 28 59
contact@dker-transaction.fr
www.dker-transaction.fr



SECTEUR CATHÉDRALE



En dernier étage avec ascenseur et terrasse, cet appartement ancien et traversant d'environ 189.50m² vous offre 4 chambres dont une de plus de 31m² que l'on peut facilement transformer en suite parentale. La pièce de vie réunit un espace salon, une salle à manger et la cuisine ouverte totalisant une surface de plus de 88m² et une hauteur sous plafond de plus de 4 mètres avec poutres apparentes. La terrasse de 13.40m² exposée SUD-EST, est accessible depuis le séjour et offre un point de vue incroyable sur la Cathédrale et les jardins avoisinants.

Prix : 714 000 €

DPE : C

Honoraires : 5% TTC inclus charge acquéreur (680 000 € hors honoraires)

SECTEUR CLOVIS



Dans un très bel immeuble de style Haussmannien, appartement ancien lumineux de Type 5 et d'environ 150.50m² avec parquet chêne, cheminées marbre, moulures, hauteurs sous plafond et offrant entrée, salon, séjour, cuisine équipée, 3 chambres (26m², 21m² et 19m²), une salle de bains avec baignoire et douche, WC, cave et grenier. Charme de l'ancien préservé. Chauffage individuel gaz - Double vitrage PVC. Copropriété saine et conviviale.

Prix : 483 000 €

DPE : D

Copro : 9 lots - Charges annuelles : 884 €
Honoraires : 5% TTC inclus charge acquéreur (460 000 € hors honoraires)

Carte professionnelle n° CPI51022016000004771 - Garantie GALIAN N° GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS



Cushman & Wakefield Reims
1 rue de l'Arbalète 51100 Reims

03 26 47 49 01

Vous avez un projet immobilier professionnel ?
200 offres disponibles sur
immobilier.cushmanwakefield.fr



Informatique. La plateforme communautaire développée par la société auboise Heretic s'internationalise et déploie de nouveaux services.

Signal-Arnaques met en échec les arnaqueurs du web



Anthony Legros veut désormais développer des solutions pour les victimes d'arnaques.

annonces en ligne, mais j'étais sidéré par le nombre important d'escrocs potentiels qui cherchaient à y sévir », précise Anthony Legros, fondateur de Signal-Arnaques. Avec l'associé qui l'a rejoint en 2016, Jean-Baptiste Boisseau, il a réussi à mettre en place une plateforme communautaire de signalement d'escroquerie qui fait référence. Le principe est simple : c'est l'internaute lui-même qui alerte la communauté en signalant les tentatives ou les escroqueries subies. Une action complémentaire aux plateformes gouvernementales telles que Pharos ou Signal-Conso qui permettent de signaler un problème aux autorités. Sur le site Signal-Arnaques, les arnaques sont classées en plusieurs catégories : sites d'annonces, prêt d'argent, dons, hameçonnage (phishing), arnaques téléphoniques, arnaques via PayPal, arnaques aux sentiments, réseaux sociaux, sites internet frauduleux, loterie, et

même emploi : l'imagination des escrocs du web est véritablement sans limites !

450 000 ARNAQUES RECENSÉES

Signal-Arnaques permet à de nombreux internautes de ne pas tomber dans les pièges en dévoilant les modes opératoires des escrocs. « La plateforme, qui est consultée par un million d'internautes chaque mois, recense actuellement 450 000 arnaques en tous genres », précise Anthony Legros. Pour aller plus loin, les deux associés ont aussi créé la plateforme ScamDoc.com qui propose un outil prédictif ayant pour objectif de mesurer les risques d'arnaque, notamment avant de faire un achat en ligne. « Depuis que nous nous sommes recentrés sur la prévention des arnaques en 2014, notre chiffre d'affaires a doublé chaque année », ajoute Anthony Legros. Jusqu'ici, le modèle économique s'appuyait uniquement sur la publicité présente sur ces sites.

Désormais, l'objectif de la Sas Heretic, la société d'Anthony Legros et Jean-Baptiste Boisseau, est de se développer autour des services en aval des arnaques. « Nous travaillons sur plusieurs pistes telles que les assurances, l'aide juridique, les lettres-type par exemple », poursuit le fondateur de la société qui après la prévention, veut aussi apporter des solutions. Les besoins sont immenses car dans 83 % des cas, la victime d'une arnaque sur le web n'obtient aucune réparation du préjudice subi. L'entreprise auboise qui compte aujourd'hui cinq collaborateurs, travaille en même temps à l'internationalisation de ses activités.

Là aussi le marché est vaste, les arnaqueurs ne s'arrêtant pas aux frontières. Une version allemande de Signal-Arnaques vient tout juste d'être mise en ligne alors que ScamDoc est déjà bien utilisé aux États-Unis.

LAURENT LOCURCIO

Le web est devenu un terrain de chasse privilégié pour les arnaques en tous genres. D'ailleurs, en septembre 2020, l'Observatoire national de la délinquance et des

réponses pénales indiquait qu'une arnaque sur deux se faisait en ligne, loin devant le téléphone, le domicile ou encore le magasin. La même étude recensait 1,2 million de victimes d'escroquerie

via le web en France en 2018 ! Une jeune entreprise auboise est bien placée pour juger de l'ampleur du phénomène. « Au départ, mon premier projet portait sur la création d'un site de petites

Entrepreneuriat. L'association de femmes créatrices et dirigeantes d'entreprise est présente à Troyes, Reims, Sens et Chaumont.

Anne-Marie Combe à la tête de « Créez comme elles »

Depuis 2007, l'association « Créez comme elles » permet aux créatrices et dirigeantes le partage d'expérience, l'accompagnement et le développement d'entreprises dans la région. Fondée sur le bénévolat et l'engagement de ses membres, ce réseau agit en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin au niveau régional. Basée dans l'Aube, l'association régionale compte également des antennes dans la Marne, l'Yonne et la Haute-Marne et environ une centaine d'adhérentes. La crise sanitaire a perturbé le programme habituel d'actions menées tout au long de l'année, les rencontres en présentiel ayant souvent été supplantées par des visioconférences. Ce qui n'a pas empêché de poursuivre actions et projets divers au cours de l'année 2020. « Tout au long de la crise sanitaire nous avons eu des actions afin de maintenir des contacts perma-



L'équipe soudée des responsables de « Créez comme elles ».

nents entre les adhérentes, c'était très important de ne pas rester isolée », rappelle Isabelle Boude, ancienne présidente de Créez comme elles. À l'occasion de l'assemblée générale de l'association, elle vient de passer

le relais à Anne-Marie Combe. Dirigeante d'une entreprise troyenne de signalétique de six personnes, Signarama, la nouvelle présidente fait également partie d'un autre réseau d'entrepreneuriat féminin, « Bouge ta

boîte » (voir PAMB 7919). « Ce sont deux réseaux de nature différente mais parfaitement complémentaires », souligne d'ailleurs Anne-Marie Combe, membre de Créez comme elles depuis 2009 où elle a occupé différents postes au sein du bureau.

EN ROUTE POUR 2025

« Pour l'année 2021, rebondir sera le mot d'ordre de nos actions », ajoute Isabelle Boude. Avec le déconfinement, les actions habituelles telles que les ateliers mensuels vont reprendre leur cours normal. « Créez comme elles » voit plus loin aussi puisqu'en septembre 2020, le séminaire annuel réunissant les représentantes de toutes les antennes locales a défini la stratégie pour l'horizon 2025. Dans cette optique, dès cette année, des commissions vont se mettre en place. L'un des objectifs sera de faire connaître davantage l'association et ses actions, afin d'inciter

de nouvelles créatrices ou dirigeantes d'entreprise à rejoindre le mouvement. « L'impossibilité d'organiser nos événements habituels a eu des effets sur le nombre d'adhérentes qui est en baisse par rapport à l'année dernière », constate Isabelle Boude. La situation devrait s'améliorer avec le retour à la normale, et donc davantage de visibilité pour l'association et ses actions diverses. Par exemple, dans l'Aube, l'association a développé son partenariat avec le tiers-lieu troyen, le Rucher Créatif. Créez comme elles y tient des réunions pour ses adhérentes et participe également à l'animation du tiers-lieu avec des ateliers ouverts aux membres mais aussi aux visiteurs du Rucher Créatif. À Reims, l'association contribue à l'organisation et au financement de la soirée « Visions plurielles ».

LAURENT LOCURCIO

Réseaux. Le club troyen de recommandation d'affaires a pu maintenir ses activités pendant la crise sanitaire.

Un nouveau président pour Carbao Troyes

Tout au long de la crise sanitaire, le fonctionnement du club Carbao Troyes n'a pas été simple. Éric Lauvergeat qui présidait le club troyen d'affaires et de recommandation par le bouche à oreille en sait quelque chose. « *Malgré cette situation particulière, nous avons pu tout de même maintenir nos réunions, en visioconférence ou en présentiel, en s'adaptant à la situation du moment* ». Le fil n'a pas été rompu puisque le club a enregistré l'arrivée de trois nouvelles entreprises membres en 2020. « *Nous sommes actuellement 23 membres au sein de Carbao Troyes, un nombre idéal pour organiser nos réunions dans les meilleures conditions* », poursuit Thomas Taillardat, qui vient de succéder à Éric Lauvergeat à la tête de Carbao Troyes. L'amélioration de la situation sanitaire va favoriser le retour à un fonctionnement plus habituel.

« *Le principe est de se recommander les uns les autres et pour cela il faut évidemment très bien se connaître, c'est pour cela que les réunions en présentiel sont très importantes* », fait remarquer Thomas Taillardat. Des réunions régulières qui permettent les recommandations d'affaires mais aussi de faire découvrir Carbao à de nouvelles entreprises. « *Aujourd'hui, Carbao en France, cela représente 1 200 membres et 1 200 postulants qui assistent également aux réunions organisées au sein de 116 clubs locaux* », précise Clément Laberthonnière, ancien président de Carbao Troyes et aujourd'hui ambassadeur régional de Carbao France pour la Champagne-Ardenne et l'Yonne.

PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT

Si l'aspect business est important pour ce réseau d'affaires, Carbao agit égale-



Éric Lauvergeat, Clément Laberthonnière et Thomas Taillardat.

ment sur d'autres terrains comme celui de la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes. C'est par exemple le cas avec l'initiative TREC (Transmission rencontres école Carbao). « *Nous allons à la rencontre des étudiants pour leur expliquer nos parcours d'entrepreneurs à travers notre diversité, afin de donner aux jeunes l'envie*

d'entreprendre », conclut Éric Lauvergeat.

L'idée étant également de démontrer que l'on peut entreprendre quel que soit son parcours scolaire. Ainsi Carbao Troyes a porté ses efforts en direction des jeunes des filières du baccalauréat professionnel.

LAURENT LOCURCIO

Enseignement supérieur

Université Bocconi, University of Houston... NEOMA dévoile des partenaires d'exception pour la rentrée 2021

Sur le plan de l'international, NEOMA Business School défend depuis toujours un parti-pris immersif favorisant les départs de ses étudiants en petite cohorte au sein de partenaires académiques reconnus à travers le monde. Aujourd'hui, l'Ecole poursuit le développement de son réseau à l'international avec l'arrivée de plusieurs institutions prestigieuses. Ces nouveaux partenaires de renom participeront à offrir aux étudiants une expérience internationale d'excellence dès la rentrée 2021.

« *Notre stratégie de développement à l'international est à la fois distinctive et très forte : elle consiste à s'appuyer sur des partenariats avec des institutions de haut niveau pour permettre l'échange de petits groupes d'étudiants qui ainsi vivent une véritable immersion en local, sur le plan académique comme culturel* », explique Céline Davesne, Directrice Générale Adjointe Programmes et International de NEOMA Business School.

Parmi elles, l'Université Bocconi, basée à Milan, University of Houston (Texas). Après la signature de 4 nouveaux accords d'échange en Asie annoncée au printemps dernier, NEOMA accueillera au sein de son réseau dès la rentrée prochaine plusieurs institutions reconnues parmi lesquelles : Rotterdam School of Management, San Francisco State University, Stockholm School of Economics, University of Texas at Dallas et l'University of Chile.

Bn bref



VOTRE VEHICULE DISPONIBLE IMMEDIATEMENT

Gaz ou Diesel, retrouvez toute notre gamme de véhicules carrossés disponible chez votre concessionnaire IVECO.

Avec l'offre IVECO ORDER & DRIVE, vous êtes déjà au travail !

IVECO

Votre partenaire pour un transport durable

Covi Camions et Bus Châlons
ZI Saint Martin sur le Pré
Rue des Dats - 51520 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 68 26 35

Covi Camions et Bus Reims
ZI de la Pompelle
11 Rue du Val Clair - 51100 Reims
Tél. : 03 26 85 90 47

Covi Ardennes
Zone d'activités Ecovert
Rue des 4 Poiriers - 08440 Vivier-au-Court
Tél. : 03 24 57 84 84

Industrie. Equipementier emblématique de la filière automobile, l'entreprise NPL a remonté la pente depuis sa reprise par ILA groupe. Elle vient d'investir 6 millions d'euros pour conquérir de nouveaux marchés.

NPL investit 6 M€ dans son outil de production



L'objectif de Claude Pimpie, le Président-directeur général de NPL : « Rester une PME à taille humaine afin de connaître l'ensemble des salariés. »

À bord du dépôt de bilan en 2017 après avoir vu son chiffre d'affaires chuter de 35 à 14 millions d'euros en l'espace de sept ans, l'entreprise de Gespunsart a remonté la pente depuis son rachat par Claude Pimpie, co-fondateur d'Intexia Louis-Armand Group (400

salariés, 50 millions d'euros de C.A.). Le nouveau patron de Ninin Plismy Lejay (NPL), un Jurassien de 65 ans, (qui avait repris l'intégralité des 130 salariés et la trentaine d'intérimaires), a donné un nouveau souffle à la PME de la vallée de la Goutelle. Sous sa houlette, NPL a

redoré son blason et retrouvé toute la fiabilité dont elle jouissait dans le domaine du découpage et de l'emboutissage à froid de pièces automobiles.

À nouveau bénéficiaire, garnie d'un carnet de commandes bien rempli malgré le Covid-19 et grâce à la vertigineuse hausse des matières premières, la société ardennaise implantée sur 28 000 m² de bâtiments couverts sur le site de la Lutinière a su, par son savoir-faire et sa réactivité, restaurer la confiance de sa clientèle historique.

« ÊTRE UN BON SOUS-TRAITANT »

« On assure la suite de ce qu'avaient réussi à faire les frères Jacques et François de Saint-Gilles avant l'intégration de leur entreprise à Defta qui, après dix années d'exploitation a décidé de changer de stratégie en se dégageant de NPL. Dès la reprise de cette société, j'ai affirmé ma volonté de rester sous-traitant et équipementier de rang 2 en redonnant l'envie à l'ensemble des salariés de sauver l'outil de production. La vocation de NPL est d'être un bon sous-traitant. Et, aujourd'hui, on en est là. La relance a été assurée. NPL

n'avait pas perdu en terme d'image et a retrouvé son élan en travaillant à près de 90 % pour l'automobile où elle œuvre pour de grands donneurs d'ordres comme Faurecia, Bosch et SKF. Si la crise sanitaire arrive à son terme, nous espérons reprendre notre envol et retrouver un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros », explique Claude Pimpie.

LA PLUS GROSSE PIÈCE DE SON PARC MACHINES

Adossé à ILA Groupe, association de deux holdings françaises, qui compte par ailleurs trois usines en Tunisie (pièces en injection plastique), au Maroc (emboutissage et injection plastique) et à Verdun (emboutissage, 15 salariés), l'équipementier va encore se transformer et se moderniser. Il vient en effet de renforcer son potentiel de production en opérant un investissement d'envergure pour s'équiper d'une presse grande capacité de 1 000 tonnes, opérationnelle depuis quelques semaines.

Entre juillet 2020 et mai 2021, NPL dirigée localement par Ludovic Duterque, un ancien cadre d'Invicta recruté en octobre 2020, aura ainsi

investi six millions d'euros en acquérant et en intégrant dans ses ateliers sa plus grosse machine. Cette presse de dernière génération achetée en Italie est accompagnée d'une ligne d'assemblage avec contrôle automatisé. Elle permettra à NPL d'élargir ses compétences, de gagner de nouveaux marchés et d'asseoir son positionnement industriel.

« La construction d'une fosse pour installer ces différents équipements a représenté à elle seule, un investissement de l'ordre de 600 000 euros, précise Claude Pimpie. Par ailleurs, étant implantée sur des terrains marécageux, il a fallu tirer des piliers à plus de dix mètres de profondeur et donc mettre en place une grosse infrastructure avant l'arrivée de cette presse de 1000 tonnes ».

Pour cet investissement conséquent qui s'ajoute à 28 presses de divers tonnages et différents types et aussi à neuf cellules de soudure robotisée, l'entreprise qui fêtera ses 170 ans en 2022, a été soutenue financièrement par l'Etat et la Région Grand Est.

PASCAL REMY

Formation. EDF enrichira le parcours de formation des étudiants de l'EiSINe.

Une convention entre le CNPE et l'EiSINe

Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chooz et l'école d'ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique (EiSINe) qui menaient déjà ensemble une réflexion pour enrichir l'offre de formations des étudiants carolomacériens, en leur proposant des parcours spécifiques en lien avec les besoins du territoire champardennais, viennent encore de renforcer leur collaboration. Les deux parties ont en effet signé dans les locaux du campus Sup Ardenne, une convention d'une durée de cinq ans afin de développer des actions communes sur des sujets divers en relation avec la formation et l'insertion professionnelle.

À travers l'organisation de séminaires, les étudiants auront ainsi l'occasion de faire plus ample connaissance avec le CNPE de Chooz, de nouer

des relations avec le personnel de la Pointe des Ardenne et de mieux identifier les besoins en recrutement du site calcéen grâce à la diffusion des offres d'emploi, des stages et des contrats d'apprentissage.

Les deux structures comptent, par ailleurs, profiter de l'outil de production ardennais pour proposer aux jeunes des solutions d'alternance ou des stages tout en permettant à EDF de disposer sur place et à moyen terme d'une main d'œuvre locale. EDF s'est en tout cas engagée à enrichir le parcours de formation des 702 étudiants de l'EiSINe (292 à Charleville-Mézières et 410 à Reims).

Un comité de suivi ouvert à EDF sera chargé de faire tous les ans un point sur les différentes opérations qui seront menées, sur la mise en place de certifications ou habilitation nucléaire et sur l'amélioration



Signature de la convention entre Véronique Caré-Ménétrier, directrice de l'EiSINe, et Laurent Berthier, directeur du CNPE de Chooz.

et la progression des échanges entre les milieux académique et industriel. Enfin, cette convention doit aussi favoriser les mises en relation entre les enseignants et chercheurs de l'EiSINe et les représentants du partenaire industriel. C'est la troisième convention que l'EiSINe signe ainsi avec un partenaire industriel après celles déjà paraphées sur le site de

Reims avec Stéphane Fournier Informatique Industrielle et MK Energies, deux sociétés de service en automatisme et robotique. Acteur économique incontournable de la région Grand-Est, la centrale nucléaire de Chooz est, pour sa part, un des premiers employeurs du département.

PASCAL REMY

Industrie

Sanou Koura investit 40 millions d'euros

À Donchery, le futur spécialiste du traitement de déchets électroniques s'installera dans un bâtiment de 12 000 m² et aura son propre directeur de site. Un parc machines comprenant un four à pyrolyse, un four de fusion et un four tournant construit probablement par BJ Industries à Tournes (Ardenne) ainsi que des matériels hydrométallurgiques pour transformer les déchets électroniques et électriques en trésors métalliques s'y installera en 2022. « Nous envisageons de racheter 20 000 tonnes de déchets par an en France, en Europe et en Amérique du Nord. Et notre futur directeur commercial a déjà acheté plusieurs tonnes sur le marché », indique Michel Trabuc.

La récupération de ces métaux répondant à des enjeux d'approvisionnement, le projet a été retenu dans le cadre du programme « Résilience sur les métaux stratégiques » du Plan France Relance. « Un apport de 517 000 euros qui représente un soutien essentiel au financement de l'étude d'ingénierie et à toute la préparation effectuée pour réussir un investissement de 40 millions d'euros tous fonds confondus : capital de départ, soutien bancaire, prêts, aides et subventions diverses », se réjouissent les deux associés. L'incubateur carolomacérien Rimbaud'Tech apportera lui aussi une aide de 30 000 euros alors que l'ADEME pourrait intervenir via les investissements d'avenir. En espérant produire 8 MW de chaleur par an, Sanou Koura veut aussi être la première usine métallurgique française à énergie positive.

En bref

P.R

+ 0,3 %

EN MAI 2021, L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) AUGMENTE DE 0,3 % SUR UN MOIS, APRÈS +0,1 % EN AVRIL. LES PRIX DES SERVICES ACCÉLÈRENT (+0,3 % APRÈS +0,1 %) ET CEUX DE L'ÉNERGIE (+0,5 % APRÈS -0,4 %) ET DES PRODUITS MANUFACTURÉS (+0,1 % APRÈS -0,1 %) REBONDISSENT. LES PRIX DU TABAC SONT STABLES ET CEUX DE L'ALIMENTATION RALENTISSENT LÉGÈREMENT (+0,5 % APRÈS +0,6 %). CORRIGÉS DES VARIATIONS SAISONNIÈRES, LES PRIX À LA CONSOMMATION SONT EN HAUSSE DE 0,2 % APRÈS +0,1% EN AVRIL. SUR UN AN, LES PRIX À LA CONSOMMATION AUGMENTENT DE 1,4 %, APRÈS +1,2 % EN AVRIL. (INSEE)

- 0,1 %

SUR UN AN, LES PRIX DES PRODUITS MANUFACTURÉS BAISSENT DE 0,1 %, APRÈS -0,2 % EN AVRIL. LES PRIX DE L'HABILLEMENT ET DES CHAUSSURES RECULENT NETTEMENT MOINS QUE LE MOIS PRÉCÉDENT (-0,2 % APRÈS -2,3 %). LES PRIX DES « AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS » RALENTISSENT (+0,2 % APRÈS +0,4 %) EN LIEN NOTAMMENT AVEC CEUX DES MEUBLES ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT (+2,0 % APRÈS +3,6 %), DES PRODUITS POUR JARDIN, PLANTES ET FLEURS (+0,9 % APRÈS +5,6 %), DES JOURNAUX, LIVRES ET ARTICLES DE PAPETERIE (+1,4 % APRÈS +3,0 %) ET DES VÉHICULES (+0,1 % APRÈS +0,3 %). (INSEE)

-0,3 %

EN MAI, LES PRIX DE L'ALIMENTATION BAISSENT DE 0,3 % SUR UN AN, COMME EN AVRIL. LE RECU DES PRIX DES PRODUITS FRAIS EST MOINS MARQUÉ QUE LE MOIS PRÉCÉDENT (-2,7 % APRÈS -3,6 %) EN LIEN NOTAMMENT AVEC LA MOINDRE BAISSÉ DES PRIX DES LÉGUMES FRAIS (-5,7 % APRÈS -6,9 %) ET DU POISSON FRAIS (-3,9 % APRÈS -10,4 %). LES PRIX DES FRUITS FRAIS RALENTISSENT POUR LE TROISIÈME MOIS CONSÉCUTIF (+0,3 % APRÈS +2,4 % EN AVRIL, +6,7 % EN MARS ET +8,1 % EN FÉVRIER). HORS PRODUITS FRAIS, LES PRIX DE L'ALIMENTATION DÉCÉLÈRENT LÉGÈREMENT (+0,2 % APRÈS +0,3 %). (INSEE)

La Bourse



LE BON MOMENT POUR SE LANCER DANS UN PROJET, C'EST QUAND ON A TROUVÉ LE BON PARTENAIRE.

Une banque de proximité, c'est essentiel.

BANQUE POPULAIRE 
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

BPALC - S.A. coopérative à capital variable. 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images

COTATIONS AU 17/06/21

Variation sur la semaine

Actions

CAC 40	6 652,65	+1,62%
SBF 120	5 207,01	+1,54%
Nikkei	29 291,01	+1,15%
Dow Jones	34 299,33	-0,43%
Eurostoxx 50	4 151,76	+1,36%

Devises (euros contre...)

1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1934	-1,81%
Livre Sterling	0,8555	-0,38%
Yen	132,09	-0,74%
Dollar/Yen	110,67	+1,08%

SWAPS

Euribor 5 ans	-0,256	-0,045
Euribor 10 ans	0,126	-0,051

Marché monétaire

Eonia	-0,477	-0,001
Euribor 1 mois	-0,555	-0,004
Euribor 3 mois	-0,543	+0,005
Euribor 6 mois	-0,513	+0,008
Euribor 12 mois	-0,486	+0,003

France État

BTAN 2 ans	-0,622	+0,019
BTAN 5 ans	-0,394	+0,080
OAT 7 ans (TEC 10)	-0,186	+0,089
OAT 10 ans	0,188	+0,099
OAT 30 ans	0,980	+0,079
OAT 50 ans	1,155	-0,088

Emprunts d'État

	Japon	USA	Euro
JJ	-0,15	0,12	-0,48
2 ans	-0,12	0,21	-0,66
5 ans	-0,09	0,90	-0,58
10 ans	0,06	1,57	-0,16
30 ans	0,69	2,18	+0,33

Valeurs Régionales (variation 2021 %)

Arcelor	25,23	+41,45%
BNP Paribas	55,74	+33,63%
Carrefour	16,88	+20,28%
Crédit Agricole	12,25	+18,74%
Exel Industries	86,20	+41,78%
L.V.M.H.	682,30	+33,55%
Laurent-Perrier	94,80	+26,40%
Michelin	131,60	+25,39%
Natixis	4,00	+43,42%
Nexans	72,55	+22,28%
Kering	749,80	+26,14%
Haulotte-Group	6,53	+7,58%
Rallye	6,89	+19,20%
Remy Cointreau	168,80	+10,83%
Renault	36,70	+2,61%
Saint-Gobain	56,41	+50,43%
Sanofi-Aventis	88,97	+13,05%
Société Générale	25,64	+50,60%
Vallourec	10,14	-62,09%
Veolia environnement	25,90	+29,44%
Vinci	95,81	+17,76%
Vranken-Pommery	18,25	+24,15%

« L'économie française accélère sur la route de la sortie de crise »

Vous prévoyez un net rebond de la croissance cette année. Sur quels fondements ?

Sans être encore à l'arrivée, l'économie française accélère sur la route de la sortie de crise. On le voit dès à présent, avec des services - en premier lieu l'hôtellerie-restauration - qui repartent sur mai et surtout juin. Après la chute de 2020, la croissance française atteindrait 5 3/4 % en 2021, soit davantage que la moyenne européenne à 4,6%, et mieux que l'Allemagne et l'Italie. L'activité devrait retrouver son niveau d'avant-crise un peu plus tôt que prévu, dès le début 2022. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises, grâce au retour de leur confiance, sont les deux moteurs de ce rebond.

Quelles sont vos prévisions sur l'évolution de l'épargne des ménages ?

Le pouvoir d'achat des ménages a été en moyenne maintenu pendant la crise par les mécanismes de soutien public, ce qui a provoqué cette forte « épargne Covid » supplémentaire. Nous l'évaluons déjà à 142 Mds fin mars, et possiblement 180 Mds€ à la fin de l'année. Cela représenterait jusqu'à 7 points de PIB: c'est une réserve de croissance pour l'avenir si la confiance des Français s'avère assez forte.

Les débats sur l'inflation sont vifs...

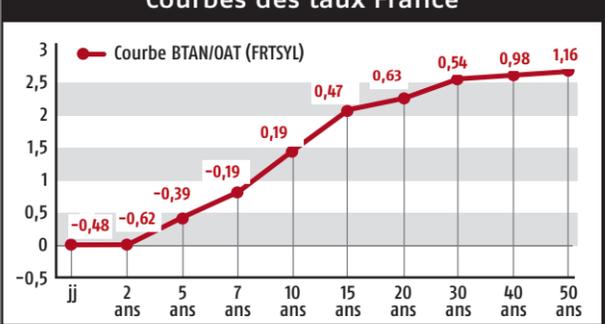
Nous sommes très attentifs aux tensions sur les délais de livraison et les prix des matières premières. Il y a beaucoup de questions dans l'industrie et le bâtiment. Mais ces tensions pourraient être temporaires, et se résorber au bout de quelques mois car l'économie s'organise pour y répondre. Cette année, l'inflation en zone euro dépassera certains mois 2% mais devrait rester en moyenne à 1,9% (1,5% en France); elle redescendrait vers 1,4% en 2023. Les chiffres sont beaucoup plus élevés aux États-Unis (5% en mai), mais je ne crois pas au risque de contagion transatlantique sur l'inflation.

Prévoyez-vous de l'inflation sur les salaires ?

Le retour de difficultés de recrutements ne semble pas créer de tensions salariales, mais c'est à mes yeux la préoccupation économique la plus forte. Dans notre enquête de juin, près de 40 % des entreprises font déjà état de ces difficultés, alors même que notre pays compte 3 millions de chômeurs. Ce paradoxe français est insoutenable, socialement et économiquement; il renvoie à la bataille prioritaire pour les compétences. L'inadéquation entre compétences et emplois représente depuis des années le principal frein à la croissance française.

SOURCE : INTERVIEW DU FIGARO 14/06/21, BANQUE DE FRANCE

Courbes des taux France



Le CESER et la Foire de Châlons-en-Champagne publient les bans du remariage de l'urbain et de la ruralité

Ruralité. Sur le thème de la ruralité, entre obsolescence programmée et solutions d'avenir, le CESER Grand Est organise avec la Foire de Châlons-en-Champagne, le 7 septembre prochain, un colloque qui pourrait, s'il en était encore besoin, remettre le village au cœur de la vraie vie.



Signature de la convention CESER-Foire de Châlons-en-Champagne entre Marie-Claude Briet-Clémont, Présidente du CESER Grand Est, Bruno Forget, Commissaire général de la Foire et Véronique Klein, Vice-présidente du CESER.

« **P**asser du dire ensemble au faire ensemble », son slogan, Marie-Claude Briet-Clémont l'a rappelé en présentant la convention 2021 passée entre le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Grand Est et la Foire de Châlons-en-Champagne, convention qui concerne l'organisation du colloque du CESER, le 7 septembre prochain.

« Nous sommes en train de matérialiser ce comment faire ensemble, le colloque de la Foire étant une des premières étapes de cette

démarche. Nous allons nous inscrire dans le signe fort d'un rendez-vous qui est pour la région une rentrée économique, politique, sociale et environnementale. La Foire de Châlons-en-Champagne est bien dans cette recherche de la transition énergétique, et nous aussi ».

En mentionnant la dynamique des politiques publiques, la dynamique des organisations et la dynamique des comportements, la nouvelle Présidente du CESER Grand Est précise ainsi le sens démo-

cratique du travail en commun qu'elle souhaite partager avec un maximum d'acteurs publics, à partir des travaux à venir de son assemblée durant les trois années de son mandat.

LE REMARIAGE DE L'URBAIN ET DU RURAL

« Ce colloque, ajoute Marie-Claude Briet Clémont, interroge les nouveaux liens de l'articulation entre l'urbain et le rural, les métropoles et les communes et les acteurs économiques de ces structures. Je précise

qu'il s'agit d'une ruralité au pluriel, chaque territoire possédant ses spécificités ». A cette occasion, la Présidente a rappelé la philosophie du CESER Grand Est : entre autres objectifs, repenser les modes de consommation, inventer des nouvelles gouvernances et préserver les biens communs des territoires.

C'est Véronique Klein, Vice-présidente du CESER, qui présente le programme du colloque 2021, avec cette introduction : « Je suis alsacienne, mais avant tout paysanne parce qu'agricultrice

depuis plus de vingt ans. Je suis Vice-présidente de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et à ce titre je me pose la question de l'apport de la ruralité à notre société, une question que la crise sanitaire a rendu encore plus forte. Il faut remettre en place les liens naturels entre les villes et les campagnes ».

POUR NE PLUS ÊTRE LES OUBLIÉS

Bruno Forget, cosignataire de la convention en sa qualité de Commissaire général de la Foire, n'a pas manqué l'occasion de réagir au thème de la ruralité : « S'il est une assemblée avec laquelle nous avons tant de points de convergence c'est bien le CESER. Nous n'allons pas forcément mettre les villes à la campagne, selon l'idée d'Alphonse Allais, chanter que la montagne est belle avec Jean Ferrat, mais nous pourrions inviter Gauvain Sers pour son ode aux oubliés. La campagne est aussi une thérapie pour pas mal de nos maux. Je crois en ce mariage d'amour entre la ruralité et l'urbain, la Foire de Châlons-en-Champagne va en ce sens ». Et décidément Bruno Forget, un poète de la ruralité marnaise.

« Ruralité, obsolescence programmée ou solution(s) d'avenir » l'argumentaire du colloque du 7 septembre est ainsi présenté par le CESER : « La ruralité souffre d'un puissant sentiment d'iniquité... Trop souvent braqué sur les métropoles, les banlieues et la vie urbaine, le regard des médias et des institutions minimise l'im-

portance de la ruralité. La crise sanitaire et économique a mis en lumière l'importance et la capacité des territoires ruraux à assurer la sécurité alimentaire du pays. Elle a aussi démontré la capacité de résilience de ces territoires et de leurs acteurs à s'adapter ».

LE MENU CHAMPÊTRE DU COLLOQUE

Les intervenants annoncés : Anthony CORTHEs, journaliste et auteur de l'essai « Le réveil de la France oubliée / Et si notre avenir était dans les villages ? », Michel FOURNIER, Maires des Voivres, dans le département des Vosges et Président de l'Association des Maires ruraux de France, Bérangère DAVIAUX, en charge du développement des partenariats en économie sociale et solidaire dans les territoires de l'Avisé ainsi que les dirigeants des associations « Le Diable à 4 pattes », dans la Marne, et « Les Petites herbes », dans l'Aube, lauréats 2020 du Prix régional des solidarités rurales organisé par le CESER Grand Est.

Peut-être pour cette fin de colloque, les invités auront-ils le bonheur d'écouter ce refrain : « On est les oubliés, La campagne, les paumés, les trop loin de Paris, le cadet de leurs soucis ». Gauvain Sers en prélude de Foire en scène ? Une idée de Bruno Forget qui pourrait faire le chemin de Châlons-en-Champagne.

GÉRARD DELENCLOS

Tourisme. Des festivités cet été pour développer l'activité touristique dans le Pays d'Othe autour du patrimoine.

Le Jubé de Villemaur fête ses 500 printemps

Le Jubé de la Collégiale de Villemaur-sur-Vanne fête cette année ses 500 ans. Ce sont bien des festivités – programmées tout au long de l'été 2021 – que la commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis a décidé d'organiser pour la première fois à cette occasion. Elles se dérouleront les week-ends des 3 et 4 juillet, 14 et 15 août et 18 et 19 septembre. En référence à l'univers historique du Jubé et de la Collégiale de Villemaur-sur-Vanne, le thème médiéval a été choisi comme axe du programme.

Les animations auront lieu à l'intérieur de la collégiale mais également à l'extérieur (jubedevillemaur.fr). Des visites guidées et commentées seront organisées par groupes de quinze personnes maximum. En nocturne, les explications des guides

conférenciers feront place à une narration de Christian Brendel. Toujours par petits groupes, les visiteurs pourront également assister à des conférences, expositions ou concerts (concert d'orgue, Tambours et Cuivres de France Nouvelle).

À l'extérieur, outre les ateliers, expositions et autres stands d'artisans et commerçants, c'est tout un programme d'animations médiévales et de spectacles qui permettra à chacun de se divertir. Petits et grands pourront par exemple assister à un spectacle de fauconnerie, croiser des cracheurs de feu ou vivre au rythme des Cavaliers du Centaure. Son et lumière ainsi que feux d'artifice viendront également ponctuer ces trois week-ends. Un repas à thème (sur réservation) sera servi au restaurant local « Le

Champenois ». Les food-trucks installés sur place étant une autre option pour se restaurer. « *Tout cela s'inscrit dans un contexte de développement du tourisme sur notre territoire* », indique Roland Broquet, maire de la nouvelle commune Aix-Villemaur-Pâlis.

Faire découvrir le patrimoine de manière ludique et artistique, mais également des artistes et artisans du territoire, telle est l'ambition de ces événements.

LE JUBÉ : UNE PIÈCE UNIQUE DE LA SCULPTURE CHAMPENOISE

Le Jubé de la collégiale de Villemaur, construit en 1521 par les frères Thomas et Jacques Guyon, deux sculpteurs et maîtres menuisiers champenois, est l'unique œuvre de ce type conservée

en France. C'est en tout cas l'un des derniers et des plus beaux jubés en bois sculptés de l'Hexagone. Car, près de cinq siècles après leur création, les bas-reliefs sculptés, à la décoration et gravures représentatives de la sculpture champenoise du XVI^e siècle, sont toujours intacts. Un véritable trésor que l'Agence Départementale de Tourisme de l'Aube entend bien mettre en avant. « *L'objectif, c'est de mettre notre patrimoine au cœur de l'attractivité du territoire* », explique Christelle Taillardat, directrice de l'ADT de l'Aube.

NADINE CHAMPENOIS

Le Jubé de Villemaur est l'un des plus beaux de France.



MAGGY CARON

LE BON MOMENT POUR SE LANÇER DANS UN PROJET, C'EST QUAND ON A TROUVÉ LE BON PARTENAIRE.

+X

Une banque de proximité, c'est essentiel.

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE **+X**

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne – Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. 3 rue François de Cures 57000 Metz – RCS Metz 356 801 571- Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images

François Hollande :

« Il n'y a pas de démocratie sans partis politiques »

Interview. En visite à Montpellier, François Hollande a été accueilli par le maire de Montpellier et président de la Métropole, Michaël Delafosse. Accompagnés du président du Département de l'Hérault, Kleber Mesquida, ils ont rencontré les élèves de 4^e et 3^e du collège Simone-Veil. Les élèves avaient préparé des questions pour l'ancien président. De nombreuses thématiques ont été abordées à cette occasion : son engagement en politique, ses fonctions politiques préférées, la Constitution de 1958 et les éventuelles modifications qu'il faudrait y apporter, les réalisations de son quinquennat dont il est le plus fier, les difficultés qu'il a rencontrées, la laïcité, le vote...

Le président Hollande a incité les élèves à s'exprimer avec franchise devant lui. « N'hésitez pas dans vos questions, démontrez-moi que vous êtes des collégiens exemplaires », les a-t-il enjoint.

Pourquoi vous êtes-vous engagé en politique ?

François Hollande : « Je m'étais forgé des convictions. J'ai été élevé par un père de droite et une mère de gauche ; j'ai étudié leurs opinions pour faire mon propre choix. Je me suis engagé en politique au début des années 1980, avant l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Il s'agissait d'une aventure collective. J'ai souhaité consacrer une partie de mon temps au service de la collectivité pour changer les choses, la vie des gens. La politique est indispensable pour permettre l'égalité, la promotion et l'émancipation. Il s'agit là d'être utile aux autres.

Il n'y a pas de démocratie sans partis politiques. Un parti politique donne une caution, une étiquette ; il donne aux électeurs une clarté dans vos engagements. Aujourd'hui, les gens ont besoin de retrouver une confiance dans les grands partis qui ont structuré la vie publique. Il est crucial de donner une espérance aux citoyens. On sort d'une crise très pénible, il faut donner de l'espoir dans des chemins possibles, se projeter vers l'avenir.

Je conseille aux jeunes de comprendre la situation de notre pays et du monde. Lisez la presse, allez au-delà des réseaux sociaux ! Ren-

seignez-vous sur ce qu'il se passe entre Israéliens et Palestiniens, en Biélorussie... Demandez-vous ce que l'on peut changer ; engagez-vous ».

Quelles ont été les fonctions les plus intéressantes que vous ayez exercées, vous qui avez été tout sauf sénateur ?

François Hollande : « La présidence de la République est la fonction qui m'a donné le plus de responsabilités. J'ai dû intervenir sur le plan international, envoyer des forces militaires dans des pays étrangers, vivre une période d'attentats terroristes extrêmement graves. Le mandat de maire est

celui qui m'a donné le plus de satisfactions. Sur un mandat de six ans, quand on décide un projet, on a le temps de voir sa réalisation concrète. Alors que lorsqu'on est président, entre le moment où l'on prend la décision et le moment où l'on voit le résultat, il s'écoule bien plus de temps. Être président de Conseil général m'a également apporté beaucoup de satisfaction, car à ce poste, on aide toutes les communes. Cela permet une solidarité, d'avoir des contrats avec les villes, de reconnaître la diversité de nos territoires. Selon moi, chaque mandat donne des satisfactions, à condition de travailler en équipe.

À chaque fois on peut se demander : si je n'avais pas été là, que se serait-il passé ? Qu'ai-je apporté ? »

La Constitution de 1958 donne-t-elle trop de pouvoir au président de la République ?

François Hollande : « La Constitution devait donner de la stabilité aux institutions ; elle en a procuré. Elle a instauré le suffrage universel pour l'élection du président de la République. Le quinquennat a concentré beaucoup de pouvoirs dans les mains du président de la République à partir de 2002. On constate aujourd'hui un déséquilibre entre le Parlement et un exé-

cutif renforcé. Il y a une ambiguïté : sur le papier, notre Constitution est à la fois présidentielle et parlementaire (puisque le Premier ministre peut être renversé par le Parlement). Mais dans les faits, le chef du gouvernement ne procède plus de l'Assemblée nationale, puisqu'il est choisi par le président de la République. Selon moi, il faudra faire évoluer nos institutions : soit on opte pour un vrai président et un vrai Parlement qui peut contrebalancer son pouvoir, comme aux USA avec la procédure d'empêchement, soit on opte pour un régime parlementaire comme en Allemagne, au Royaume-Uni ou

en Espagne ; mais les Français sont attachés au droit d'élire leur président de la République au suffrage universel, et il me semble difficile de revenir là-dessus... »

Faut-il améliorer la Constitution ?

François Hollande : « Le Parlement ne prend pas tous les pouvoirs qui pourraient être les siens pour contrôler les actes du gouvernement, évaluer son action, mener des commissions d'enquête. C'est un premier axe d'amélioration. Deuxième axe d'amélioration : il faudrait transférer davantage de compétences vers les collectivités locales. Notre Etat est très centra-

lisé. Auparavant, l'Etat disposait des moyens de la force publique et de ressources très importantes. Maintenant, il centralise des compétences qu'il n'a pas les moyens de mettre en œuvre. On l'a vu lors de la crise du Covid, les fermetures d'établissements auraient pu être décidées par les Départements ou les maires au cas par cas, en s'adaptant à leur spécificités. Les collectivités locales auraient pu distribuer les masques et les vaccins. L'Etat veut tout décider comme si le territoire était uniforme. Or, tous les territoires ne vivent pas de la même manière, selon qu'ils se trouvent en Ile-de-France ou en pro-

vince. Donc pour résumer, il faudrait donner plus de pouvoir au Parlement et aux collectivités locales, avec les ressources correspondantes. »

De quelles réalisations de votre quinquennat êtes-vous le plus fier ?

François Hollande : « Je suis fier de ce que j'ai fait pour l'école. L'Education nationale a été le sujet le plus important de mon mandat après l'emploi – on a fait beaucoup pour réduire le – chômage. Ma priorité a été de donner toutes les chances de réussite à la jeunesse, en lui donnant accès à des filières de grande qualification, en augmentant les bourses. Les jeunes sont la meilleure ressource pour notre économie, notre développement, notre République. J'ai également été très fier de la réaction du peuple français après les attentats de Charlie Hebdo et ceux du 13 novembre 2015. Nous aurions pu nous diviser, nous quereller ; ça n'a pas été le cas. Des millions de personnes ont défilé dans les rues et des chefs d'Etat sont venus à Paris pour soutenir la France, pays de la liberté. J'ai été très fier de ce moment-là... Je ressens de la fierté d'avoir mis en place le mariage pour tous, malgré toutes les manifestations, les débats que cela a engendré... Je n'ai pas cédé à la pression, car c'était un progrès d'avoir cette loi. Je constate d'ailleurs que le mariage pour tous n'a pas été abrogé quand j'ai quitté la présidence. Les personnes homosexuelles doivent pouvoir se marier et adopter, selon moi. »

« Les gens ont besoin de retrouver confiance dans les grands partis. »

Suite en page 19



François Hollande.

Quelles ont été les plus dures épreuves que vous ayez traversées lors de votre mandat de président de la République ?

François Hollande : « Les attaques terroristes. Il fallait faire face à la guerre qui nous était faite. L'Etat ne pouvait malheureusement pas empêcher tous les attentats de se produire. J'ai rencontré les parents, de toutes confessions et origines, qui avaient perdu un proche, leur compagnon... Ce furent des moments terribles. Les familles de victimes réunies au lendemain des attentats du 13 novembre n'étaient pas dans un esprit de revanche, mais cherchaient à comprendre pourquoi on nous avait attaqués.

Prendre la décision d'envoyer des soldats français en Syrie, en Irak et au Mali a également été difficile. Ces hommes et cette femme seraient vivants si je n'avais pas lancé d'interventions ; ils sont morts pour soutenir des peuples menacés par le fanatisme. »

Regrettez-vous certaines décisions que vous avez prises durant votre présidence ?

François Hollande : « On doit distinguer regret et remords. Le regret fait avancer dans la vie, alors que le remords vous hante... Je ne regrette pas d'avoir aidé les entreprises durant ma présidence ; l'aide était d'ailleurs modeste par rapport à maintenant.

Mais il aurait fallu conditionner les aides à l'emploi et à l'écologie. »

Pourquoi la laïcité est-elle présentée par l'Etat comme un avantage pour les citoyens ?

François Hollande : « En France, il n'y a aucune religion d'Etat, contrairement à certains pays. En France, on reconnaît la liberté de croire ou non, la liberté de culte, mais l'Etat est séparé des religions ; il ne favorise aucune religion ni ne les empêche. Nous avons voulu une neutralité de l'Etat, voilà pourquoi les fonctionnaires ne doivent pas afficher une conviction ou une religion.

« La politique, ce sont des traces qu'on laisse. Cela ne se résume pas au fait qu'une rue ou un collège porte votre nom, mais à l'importance des interventions au bénéfice de la population. »

Quant au fait de montrer sa religion dans l'espace public... oui, c'est possible : tout le monde s'habille comme il l'entend a priori. Mais il est interdit de se cacher complètement (car la burka rend invisible), comme il est interdit de se déshabiller complètement, d'ailleurs, car cela peut constituer un risque pour l'ordre public.

Dans les établissements scolaires de l'enseignement public, un professeur ne peut pas afficher ses convictions ou sa religion. Les élèves sont autorisés à porter des signes discrets, mais pas à afficher leur religion. L'enseignant pourrait être troublé et la vie dans l'établissement pourrait être troublée. En faculté, en revanche, on peut afficher ses convictions ou sa religion. La laïcité nous protège tous et garantit la liberté. »

La laïcité est-elle instrumentalisée ?

François Hollande : « La laïcité est un concept bien plus difficile à comprendre que la liberté, l'égalité ou la fraternité. Certaines personnes très accommodantes avec la religion catholique sont devenues intransigeantes à l'égard des musulmans. Les règles imposées aux musulmans sont les mêmes que celles imposées aux catholiques. Il ne faut pas dénaturer la laïcité. Tout le monde doit avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. En France, les églises ont été bâties avant la séparation

de l'Eglise et de l'Etat. La question se pose au sujet des mosquées. Du fait de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les collectivités n'ont pas le droit de construire des édifices religieux. Cela ne peut pas se faire avec l'argent public, car cela

signifierait l'abandon de la laïcité. »

Que pensez-vous du vote obligatoire ? Y êtes-vous favorable pour lutter contre l'abstention ?

François Hollande : « Je ne suis pas pour le vote obligatoire. Il s'agirait d'un contrôle administratif épouvantable à supporter. Selon moi, l'abstention a quelquefois une signification. Elle peut signifier que l'on ne se reconnaît pas dans les partis politiques. En cela, elle est un acte révélateur. Je suis pour la reconnaissance du vote blanc et nul. Dans ce cas, les gens se sont déplacés pour voter. Les propositions des partis ne leur convenant pas, ils le signalent. La reconnaissance du vote blanc devrait être actée. »

Pensez-vous qu'il faut accorder le droit de vote aux étrangers vivant en France, pour les élections locales ?

François Hollande : « J'y suis favorable, mais c'est très difficile, car pour changer le droit de vote, il faut modifier la Constitution. Pour changer la Constitution, il faut soit faire un référendum, soit obtenir un vote du Parlement à la majorité des trois cinquièmes. Or, lorsque le moment a été venu, le Sénat a bloqué, donc on n'a pas fait la réforme constitutionnelle. C'est un problème, parce que les Européens qui vivent en France ont le droit de vote aux élections locales, alors que les non-Européens, même s'ils vivent en France depuis longtemps, ne peuvent pas voter. Un jour ou l'autre, il faudra que l'on puisse convaincre. »

Au sujet de la colonisation de l'Algérie, pourquoi ne pas avoir formulé d'excuses ?

François Hollande : « La France a été un pays colonial. Elle doit condamner la colonisation. La colonisation a été une entrave au développement des pays colonisés, une entrave à leur liberté, et a retardé leurs choix démocratiques. Avant même de formuler des excuses, il faut d'abord reconnaître les faits. Le Parlement l'a fait pour l'esclavage et la traite des esclaves. Nous avons une part de responsabilité, il faut le reconnaître. J'ai étudié une partie d'une année universitaire en Algérie. Selon moi, il s'agit plus d'apporter une reconnaissance que des excuses. La mémoire donne un regard sur notre histoire. La France a aussi eu des actes tout à son honneur en faveur de la liberté, des droits de l'homme... »

Quels conseils donneriez-vous aux jeunes ?

François Hollande : « Je veux les inciter à voter et à s'engager dans la citoyenneté et la politique. Selon moi, le premier engagement est d'aller voter. Si vous ne votez pas, d'autres vont le faire à votre place, et il ne faudra pas vous plaindre si un dirigeant dont vous n'approuvez pas la politique arrive au pouvoir. Il existe de nombreux partis. Si aucun ne vous plaît, créez votre propre parti. Intéressez-vous à la vie de votre pays ! »

Avez-vous des recommandations pour la prochaine élection présidentielle ?

François Hollande : « La France est un pays qui compte sur la scène mondiale. Le chef de l'Etat prend des décisions pour agir dans le monde. Tous les pays n'ont pas nécessairement cette responsabilité ni cette vocation. Voilà pourquoi il faut réfléchir quand on élit un président. C'est une responsabilité qui nous élève... »

PROPOS RECUEILLIS
PAR VIRGINIE MOREAU POUR RESOHEBDOECO



ACTUALITÉ JURIDIQUE

Fiscal. La distribution des dividendes est une compétence de l'assemblée générale des associés et non du gérant de la société.

Distribution de dividendes et faute de gestion



Lors d'une liquidation judiciaire, le dirigeant de la société peut être condamné à supporter tout ou partie de l'insuffisance d'actif en cas de faute de gestion ayant contribué à cette insuffisance (Code de commerce, article L 651-2).

La distribution des divi-

dendes est une compétence de l'assemblée générale des associés et non du gérant de la société.

Cet argument avait été utilisé par le gérant d'une société en liquidation judiciaire pour échapper à sa condamnation.

• Malgré une baisse du

chiffre d'affaires et des bénéfices, des créances douteuses et un mauvais procès en perspective, la société avait distribué des dividendes à hauteur de 1 500 000 euros.

Le liquidateur demandait en conséquence que le gérant soit condamné à

comblent l'insuffisance d'actif à hauteur de 745 000 euros.

La Cour de cassation a déjà jugé qu'un dirigeant ne peut échapper à sa responsabilité en faisant valoir que la distribution de dividendes relève du pouvoir de l'assemblée générale, dès lors que la décision de distribution est prise à son initiative.

Dans cette affaire, le gérant était aussi le représentant légal d'une autre société, associé unique de la société en liquidation.

La Cour de cassation a jugé que le gérant, ayant provoqué la décision de distribution de dividendes, en sa qualité de gérant, puis l'ayant approuvée en assemblée générale, en qualité de représentant légal de l'associé unique, devait assumer la responsabilité de la faute de gestion.

Cass. ch. com. 8 avril 2021 n° 19-23.669

Social. Les élections désigneront les organisations et non des individus, les représentants étant désignés par ces organisations.

Représentation des chauffeurs de VTC et livreurs



Les travailleurs indépendants, chauffeurs de VTC et livreurs, travaillant pour des plateformes de mise en relation, vont pouvoir avoir une représentation en 2022.

• Une Autorité des relations sociales des plateformes

d'emploi (Arpe), financée par les plateformes, est chargée de réguler les relations sociales de ces activités (activités de conduite d'une voiture de transport avec chauffeur, activités de livraison de marchandises au moyen d'un

véhicule à 2 ou 3 roues, motorisé ou non)

• L'Arpe organisera les élections des représentants tous les quatre ans. Les électeurs doivent justifier d'au moins trois mois d'exercice de l'activité au cours des six mois précédents, l'activité devant représenter au moins cinq prestations par mois.

• L'Arpe déterminera les organisations représentatives (syndicats professionnels, associations d'indépendants...). La représentativité nécessite une audience mesurée lors des élections d'au moins 8 % des suffrages, outre le respect d'autres conditions (ancienneté d'un an, expérience, nombre d'ad-

hérents, cotisations, transparence financière, indépendance...).

Les élections désigneront les organisations et non des individus, les représentants étant désignés par ces organisations.

• Les premières élections se dérouleront avant le 31 décembre 2022.

La liste des organisations représentatives sera fixée avant le 30 juin 2023.

Un second scrutin sera organisé en 2024 (et non quatre ans après comme pour les élections suivantes).

Ordonnance 2021-484 du 21 avril 2021

Social

Les congés payés en 2021

Les salariés ont droit à 2,5 jours de congés par mois de travail effectif entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021 (ou période différente fixée par accord collectif).

• Les absences ne sont en principe pas considérées comme du travail effectif pris en compte pour le calcul des congés payés.

Certaines absences sont cependant assimilées à du temps de travail, notamment l'activité partielle, l'activité partielle de longue durée et les arrêts pour maladie professionnelle ou accident du travail.

D'autres absences sont assimilées à du temps de travail : congés payés, repos, jours fériés chômés, formation, congés pour événements familiaux (naissance, mariage...).



• En revanche, les périodes de maladie non professionnelle ne sont pas prises en compte pour les congés payés, y compris celles liées à la Covid-19 qui n'est pas reconnue comme professionnelle (sauf personnel soignant).

Il en est de même pour les autres arrêts de travail liés à la Covid-19 : test positif, symptômes, vulnérabilité, cas contact, isolement, garde d'un enfant...

Il en est encore de même pour les congés pour enfant malade, proche aidant, présence parentale...

• En cas d'absence non assimilée à du travail, il y a lieu d'appliquer un système d'équivalence en semaines et en jours (4 semaines de travail = 20 jours, si le travail est réparti sur 5 jours).

Cette règle permet au salarié absent moins de 4 semaines, ou 20 jours, de bénéficier de la totalité de ses congés. Un salarié ayant travaillé 48 semaines ou 240 jours a droit à la totalité de ses congés.

En bref

Opinions

PAR L'UCFF - LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Export des bois vers la Chine : les coopératives forestières soutiennent les scieries françaises et proposent de sécuriser leur approvisionnement en bois

La Fédération Nationale du Bois, représentant les scieries, a alerté ces dernières semaines le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie et la filière d'un manque de grumes de chênes à court terme. Les Coopératives forestières qui récoltent et commercialisent plus de 7 millions de mètres cubes de bois par an ont entendu cet appel de leurs clients et partenaires.

Alors qu'une réunion se tiendra ce mercredi 16 juin après-midi avec le Ministère de l'Agriculture et les professionnels de la filière forêt-bois, les Coopératives forestières souhaitent sécuriser davantage l'approvisionnement en bois feuillus et résineux des industries françaises et en particulier les scieries, dans le cadre d'une gestion forestière durable certifiée.

Elles mettent sur la table une solution pérenne : les contrats d'approvisionnement pluriannuels. Les Coopératives forestières invitent en ce sens les scieurs français à développer ce système «

de leurs clients scieurs en se disant prêt à aller plus loin :

« Les Coopératives forestières réalisent déjà plus de 70 % de la commercialisation des bois de leurs adhérents par contrats d'approvisionnement, toutes essences confondues. Notre récolte annuelle de bois d'œuvre de chêne s'élève à 220 000 m³, soit 10 % du marché national. Ceux-ci sont déjà commercialisés par contrat d'approvisionnement avec les scieries françaises à hauteur de 40 %. Forts de notre expérience dans la mise en œuvre de cette contractualisation au prix du marché, nous sommes prêts à faire progresser ce chiffre et dépasser les 50 % dans un engagement mutuel gagnant-gagnant garantissant la transformation des grumes sur le territoire. »

“ Les coopératives mettent sur la table une solution pérenne : les contrats d'approvisionnement pluriannuels ”.

gagnant-gagnant » pour la filière. Ces contrats permettent d'assurer l'approvisionnement sur le long terme de bois feuillus et résineux (quantité, qualité, prix...).

Bertrand Servois, Président de l'UCFF - Les Coopératives Forestières réaffirme l'engagement des Coopératives auprès



Du bruit pour du vent

“On ne peut pas additionner tous les refus”, estime à juste titre Nicolas Hulot au sujet de l'ampleur de la subite et très récente contestation face à l'éolien. Il est vrai que la campagne des régionales et des départementales, à défaut d'intéresser les citoyens sur les compétences des collectivités concernées, a eu le chic pour cristalliser les débats sur des thématiques hors-sujet. En tête de celles-ci, la sécurité et la pollution visuelle (et parfois sonore) causée par les éoliennes. Etrangement, ce dernier thème est souvent revenu sur le tapis, certains élus ou candidats se faisant les Don Quichotte du XXI^e siècle face à ces moulins à vent modernes, tournant et retournant la question dans tous les sens sans jamais y répondre clairement. Car s'opposer au nucléaire, au pétrole, au charbon mais aussi à l'éolien ou au solaire pose l'équation qui fâche : quand la demande en électricité n'a jamais été aussi forte et qu'elle s'appête encore à croître (avis aux farouches défenseurs des véhicules électriques), comment assurer l'alimentation de tout un pays sans en passer ni par le nucléaire ni par les énergies renouvelables ? L'équation est donc posée. Attendons-nous à un florilège de “oui mais...” dans un camp comme dans l'autre. Alors oui, Nicolas Hulot a raison : on ne peut pas additionner tous les refus. Malheureusement, on serait aussi tenté de lui opposer que lorsqu'on prétend à agir vraiment, on ne peut pas fuir sans cesse ses responsabilités...

BENJAMIN BUSSON

humour

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@forumeco.com

le regard de Faro.

FIN DU MASQUE OBLIGATOIRE




COTRIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Location et vente
de bureaux, bâtiments
d'activités et de logistique

Contactez-nous au
03 26 82 74 74

www.cotrim.fr

L'agenda juridique et fiscal

Juin. Les dates essentielles de l'agenda fiscal et social. Avec l'aimable autorisation des Éditions Francis Lefebvre.

Jeudi 24 juin

DIVERS

Redevables de la taxe sur les acquisitions de titres de capital (ou dépositaires centraux) : déclaration n° 3374-SD auprès de la DGE et paiement de la taxe pour les acquisitions du mois de mai 2021 (MF n° 76022 s.).

REDEVABLES DE LA TVA

Groupes de sociétés ayant opté pour le paiement consolidé de la TVA et des taxes assimilées : souscription de la déclaration récapitulative CA 3G et paiement des taxes afférentes au mois de mai (MF n° 54215).

Entreprises étrangères établies dans l'Union européenne disposant en France d'immeubles donnés en location ou entreprises étrangères établies dans un État tiers ayant conclu une convention d'assistance au recouvrement des créances fiscales avec la France disposant en France d'immeubles donnés en location ou qui avaient désigné un représentant fiscal en France avant le 1er janvier 2013 ou le 25 mars 2017 (selon le pays tiers concerné) souscrivant leurs déclarations de TVA au lieu de situation des immeubles ou au lieu d'imposition de l'ancien représentant fiscal : déclaration CA 3 et paiement des taxes afférentes aux opérations de mai (MF n° 50640, c.).

Vendredi 25 juin

ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA BANQUE NON REDEVABLES DE LA TVA

Déclaration et paiement de la taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales auprès du service des impôts des entreprises en utilisant l'annexe n° 3310-A-SD à la déclaration CA 3 de TVA (MF n° 76024).

TOUS EMPLOYEURS

Versement aux caisses Agirc-Arrco des cotisations de retraite complémentaire afférentes aux salaires de mai par les employeurs de plus de 9 salariés et, s'ils ont opté pour le versement mensuel, par les employeurs d'au plus 9 salariés (MS n° 68000).

Mercredi 30 juin

CONTRIBUABLES AYANT OPTÉ POUR LE PAIEMENT MENSUEL DE LA TAXE FONCIÈRE ET/ OU DE LA TAXE D'HABITATION

Contribuables désirant revenir à compter du mois de juillet 2021 au système de paiement traditionnel : dénonciation de l'option pour le paiement mensuel par Internet (site impots.gouv.fr) ou auprès du centre prélèvement service (ou du centre des finances publiques pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane).

Demande de suspension ou de modulation, à compter du mois de juillet 2021, des prélèvements mensuels en fonction de l'impôt présumé de 2021 ; cette demande est à formuler par Internet (site impots.gouv.fr) ou auprès du centre prélèvement service (ou du centre des finances publiques pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane).

DIVERS

Très petites entreprises et petites et moyennes entreprises désirant obtenir un plan de règlement spécifique Covid-19 des dettes fiscales dont l'échéance de paiement est intervenue entre le 1er mars et le 31 décembre 2020 : demande à formuler par Internet (site impots.gouv.fr) ou par courriel ou courrier adressé au service des impôts des entreprises dont l'entreprise dépend (FR 18/21 inf. 13 p. 17).

Intermédiaires (avocats, notaires,

experts-comptables, établissements de crédit...) ayant déclaré un dispositif transfrontière conçu, commercialisé, prêt à être mis en œuvre ou mis à disposition aux fins de sa mise en œuvre, sans avoir besoin d'être adapté de façon importante (dispositifs dits « commercialisables ») : communication à l'administration fiscale, s'il y a lieu, d'une mise à jour trimestrielle des informations relatives à ce dispositif (BF 2/21 inf. 175 ; MF n° 78308).

ENTREPRISES APPLIQUANT LA PARTICIPATION AUX RÉSULTATS

Rapport annuel : pour les entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile, présentation par l'employeur du bilan de la participation 2020 au comité social et économique (CSE). À défaut de CSE, ce rapport doit être adressé à chaque salarié (MS n° 33950).

ENTREPRISES RÉTRIBUANT DES SALARIÉS D'AUTRES ENTREPRISES

Information des employeurs des bénéficiaires : communication des montants attribués et des cotisations dues en 2020, en cas d'option pour une information annuelle (MS n° 22445).

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS ET ARTISANS

Entreprises bénéficiant de la franchise en base de TVA désirant acquitter cette taxe à compter du mois de juin : option pour le paiement de la taxe à formuler au cours du mois de juin (MF n° 53825).

REDEVABLES DE LA TVA

Entreprises étrangères établies hors de l'Union européenne qui n'ont pas réalisé en 2020 des livraisons de biens ou des prestations de services situées en France désirant obtenir le remboursement de la TVA qui leur a été facturée en 2020, lorsqu'elles n'ont pas utilisé le système trimestriel : demande à adresser, sur formulaire spécial n°

3559-SD, au Service de remboursement de la TVA, 10, rue du Centre, 93465 Noisy-le-Grand Cedex (MF n° 50680).

Remarque :

Nous signalons d'ores et déjà qu'à compter du 1er juillet 2021, ces demandes de remboursement devront être transmises par voie électronique (Décret 2021-507 du 27-4-2021).

Entreprises souhaitant bénéficier des nouveaux régimes de guichet unique OSS et/ ou IOSS : les assujettis qui ne bénéficient pas déjà actuellement du mini-guichet unique (Mini One Stop Shop - Moss) pour déclarer la TVA afférente aux services électroniques, de télécommunication, de télévision et de radiodiffusion et qui souhaitent déclarer leurs opérations dans le cadre des nouveaux guichets uniques OSS-UE ou OSS-non UE et/ ou IOSS (MF n° 50850 s.) dès le 1er juillet 2021 doivent en principe procéder à leur inscription à ces régimes avant cette date (voir inf. 1 du présent FR).

SALARIÉS AYANT UN RELIQUAT DE DROITS INDIVIDUELS À LA FORMATION (DIF)

Transfert des droits à DIF sur le CPF : inscription par les salariés sur leur compte personnel de formation (CPF) des droits acquis au titre du DIF (MS n° 38215).

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 30 juin 2020 tenues à la production d'une déclaration n° 2258-SD (reporting pays par pays ou CBCR). Cette déclaration doit être souscrite par voie électronique (MF n° 8972).

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 31 mars 2021 :
- déclaration de résultats n° 2065 par voie électronique (et déclarations des pièces annexes ou connexes) au service des impôts

(MF n° 36390). Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé, les entreprises ont donc jusqu'au 15 juillet 2021 pour télétransmettre leur déclaration n° 2065 ;

- la société mère d'un groupe intégré doit, en outre, joindre la liste des sociétés du périmètre, des sociétés intermédiaires et, le cas échéant, des sociétés étrangères et de l'entité mère non résidente (intégration horizontale) et/ ou des sociétés qui perdent cette qualité au titre de l'exercice en cours.

Selon nos informations, ce formulaire bénéficie du délai supplémentaire de 15 jours en cas de télédéclaration ;

- télétransmission de la déclaration Decloyer relative aux loyers des locaux professionnels ou commerciaux (MF n° 42100). Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé par l'administration, les entreprises ont donc jusqu'au 15 juillet 2021 pour télétransmettre leur déclaration Decloyer ;

- déclaration des sommes, supérieures à 1 200 € par an et par bénéficiaire, versées en 2020, soit à titre de commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires et autres rémunérations, soit à titre de droits d'auteur et d'inventeur (MF n° 78355 et 78365).

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 30 septembre 2020 : déclaration relative à la politique de prix de transfert (n° 2257-SD) (MF n° 8970).

TOUS CONTRIBUABLES

Contribuables désirant se placer, pour l'année en cours, sous le régime de la mensualisation pour le paiement de leurs cotisations d'impôts locaux (taxes foncières et/ ou taxe d'habitation et/ ou cotisation foncière des entreprises) : demande à formuler par Internet (site impots.gouv.fr) ou par téléphone, courriel ou courrier auprès du centre prélèvement service (ou du centre des finances publiques pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane) (MF n° 41555 s. et 43790).

EUROPE

Ecologie. la réduction de la production pétrolière va avoir des conséquences importantes pour les pays concernés par la réduction de leurs ressources et donc sur la géopolitique.

La future politique énergétique de l'Europe sans pétrole

Dans un rapport, le cabinet d'études The Shift Project estime que les 16 pays pétroliers fournisseurs de l'Union européenne vont connaître à partir de 2030 un déclin important de leur production qui nécessite une évolution rapide de la politique énergétique de l'Europe. Les pays européens devront réduire leur consommation et opérer des substitutions de sources d'énergie.

Les pays européens importent chaque année 550 millions de tonnes d'hydrocarbures liquides pour alimenter notamment encore près de 90 % du secteur du transport. Dans les années 90 les pays de l'Union importaient 630 millions de tonnes d'or noir. Il apparaît nécessaire de poursuivre plus rapidement cette diminution des importations.

L'étude se fonde sur la base de données d'un spécialiste norvégien des statistiques pétrolières, Rystad Energy, qui rassemble les données disponibles relatives aux champs en production ou en développement, les champs découverts mais non encore en production et les ressources estimées mais non encore découvertes. Les

experts ont par ailleurs procédé à des études de cas pour vérifier la fiabilité des statistiques produites.

Cette étude permet de dégager deux phénomènes majeurs : d'une part la taille des champs découverts et mis en exploitation n'a cessé de décroître, d'autre part le délai entre la découverte d'un nouveau champ et sa mise en production s'allonge constamment. Les seize pays étudiés connaissent un déclin progressif de leurs découvertes.

Le rapport apporte également un autre enseignement majeur, que les citoyens européens doivent prendre en compte : la réduction de la production pétrolière va avoir des conséquences importantes pour les pays concernés par la réduction de leurs ressources et donc sur la géopolitique.

Les fournisseurs de l'Europe sont, par ordre décroissant d'importance, la Russie (30 % de l'approvisionnement total en pétrole brut en 2018), l'Irak (8,7 %), l'Arabie Saoudite (7,4 %), la Norvège (7,2 %), le Kazakhstan, le Nigéria, la Libye, l'Azerbaïdjan, l'Iran, le Royaume-Uni, les États-Unis,

le Mexique, l'Algérie, l'Angola, le Koweït et l'Égypte.

Les pays fournisseurs de la France, qui importent encore plus de 70 millions de tonnes de pétrole et produits pétroliers chaque année, sont légèrement différents : le Kazakhstan est son premier fournisseur (15,4 %), suivi de l'Arabie Saoudite (15,1 %) et de la Russie (14,3 %).

L'Algérie connaît une situation préoccupante car elle connaît depuis 2007 un recul de la production d'hydrocarbures de 24 % et les perspectives sont pessimistes au regard des réserves découvertes. La situation de la Russie semble moins compromise car elle conserve derrière l'Arabie Saoudite les deuxièmes réserves mondiales identifiées de pétrole, soit environ 100 milliards de barils (14 milliards de tonnes).

L'Arabie Saoudite devrait elle aussi connaître le déclin de sa production à partir de 2030, mais bien moins prononcé que les autres pays. Dans un monde où le pétrole devrait conserver une place énergétique importante, l'Arabie Saoudite devrait en rester la pièce maîtresse.

Tech. Ce type de transaction n'a représenté qu'environ 1 % des virements en France au cours de l'année 2020.

Le difficile déploiement du virement instantané en Europe

À la fin de l'année 2018, les banques européennes ont commencé à proposer à leurs clients un nouveau moyen de paiement : le virement instantané. Contrairement au virement traditionnel, qui nécessite un délai de vingt-quatre à soixante-douze heures pour que les fonds passent d'un compte à l'autre, le paiement instantané s'effectue en moins de dix secondes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Le titulaire d'un compte bancaire peut l'utiliser pour payer de particulier à particulier, rembourser un proche, régler ses achats ou envoyer de l'argent en urgence. Ce paiement fonctionne en France comme en Europe au sein de l'espace unique des paiements en euros (zone SEPA)



Or, plus de deux ans après son lancement, on constate que ce service est peu employé. La Banque centrale européenne (BCE) avait initialement estimé que 23 % des transactions réalisées par virements, prélèvements, chèques ou cartes bancaires en zone euro pourraient être effectuées en paiement instantané d'ici à 2023. Mais selon la Fédération française des banques (FFB), ce type de transaction n'a représenté qu'environ 1 % des virements en France au cours de l'année 2020.

La Banque centrale européenne estime avoir rempli sa part de contrat en ouvrant ses gros tuyaux au paiement de détail, et en offrant un service bon marché aux banques, facturé 0,002 euro par transaction instantanée alors que les paiements instantanés sont parfois proposés par les banques aux consommateurs pour un euro par transaction.

En France, plusieurs établissements facturent en effet le service un euro (BNP Paribas, Caisse d'épargne, Banque populaire, CIC), Société Générale et la Banque postale propose un meilleur tarif (0,80 et 0,70 euro). Quant au Crédit agricole neuf caisses régionale sur trente-neuf proposent gratuitement, et les autres le facturent jusqu'à un euro.

Pour la Banque centrale européenne, l'affaire est d'importance car elle a poussé à la mise en place du virement instantané et transfrontière après avoir pris conscience que le paiement était devenu un enjeu de souveraineté pour l'Europe, face à la toute-puissance des réseaux américains Visa et MasterCard et face à l'appétit des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) pour le secteur.

Prix de l'Union européenne pour les femmes innovatrices - 2021

Horizon Europe est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période 2021 à 2027. Il disposera d'un budget d'environ 95,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 30 % par rapport au programme précédant (Horizon 2020), ce qui en fait le programme de recherche et d'innovation le plus ambitieux au monde. Les activités d'Horizon Europe seront réalisées par le biais d'appels à propositions ouverts et concurrentiels.

Dans le cadre du programme Horizon Europe, la Commission européenne a lancé le 18 mars 2021 la septième édition du "prix des femmes innovatrices" qui récompense et encourage l'esprit d'innovation des femmes.

Géré par le Conseil européen de l'innovation (EIC) et l'agence exécutive pour les PME, ce prix s'adresse aux femmes citoyennes de l'Union européenne ou des pays associés à Horizon Europe qui ont fondé ou cofondé leur entreprise et porté une innovation sur le marché. Les lauréates seront choisies par un jury d'experts indépendants.

Le prix de l'Union européenne pour les femmes innovatrices rend hommage aux femmes entrepreneurs à l'origine d'innovations révolutionnaires mais il cherche également à sensibiliser à la nécessité de créer des modèles pour inspirer d'autres femmes à devenir elles-mêmes des innovatrices.

Le prix est décerné à quatre lauréates "Women innovators" dont trois se verront remettre un prix de 100.000 euros, tandis qu'un quatrième prix "Rising innovator", récompense une femme innovatrice de 30 ans ou moins par un prix de 50.000 euros. Ce prix récompensera celles qui ont eu le plus grand impact sur l'écosystème de l'innovation en transformant des idées en produits ou services nouveaux pour le bénéfice et la richesse des citoyens européens. La date limite de soumission des candidatures est fixée au 30 juin 2021.

Pour plus d'information sur l'appel à proposition
Contacter JURISLAW

Tel : 05 34 41 57 41 - Fax : 05 34 41 18 64 - Email : jurislaw@free.fr

Matot Braine

PETITES AFFICHES

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO CHAMPAGNE-ARDENNE

A partir de **35,00 €* T.T.C**



Disponible en
VERSION
NUMÉRIQUE

Grâce à votre abonnement vous recevez
52 numéros par an + nos suppléments hors-série
+ votre journal en version numérique

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À Petites Affiches Matot Braine - Service Abonnement - 46, Boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. 03 26 08 38 26 - Fax 03 26 91 18 12 - abonnement.pamb@forumeco.com - www.forumeco.fr

NOS OFFRES D'ABONNEMENT

- Je m'abonne pour 1 an au prix de 35 €*
(*offre valable uniquement avec prélèvement automatique, par tacite reconduction annuelle sauf avis contraire de votre part 1 mois avant la date d'échéance de votre abonnement (joindre un RIB))
- Je m'abonne pour 1 an au prix de 20 €**
Version numérique exclusivement
- Je m'abonne pour 1 an au prix de 40 €**
- Je m'abonne pour 2 ans au prix de 75 €**
- Je m'abonne pour 3 ans au prix de 110 €**
(**Virement - Mandat - CB - Chèque à l'ordre des Petites Affiches Matot Braine)

Offres valables jusqu'au 31/12/2021

Comment nous avez-vous connus ?

- Emailing Bouche à oreille
- Réseaux sociaux Internet
- Autre (préciser) :

Société :

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal, Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Activité :

RCS : Code APE :

Signature :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

ForumEco
PRESSE ECONOMIQUE REGIONALE

Matot Braine

PETITES AFFICHES

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales des Petites Affiches Matot Braine est fixé pour l'année 2021, à :

- 1,78 € hors taxe le millimètre/colonne pour les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51)
- 1,91 € hors taxe le millimètre/colonne pour le département des Ardennes (08)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Vente aux enchères



Me Antoine PETIT
Commissaire-priseur habilité - Enchères Champagne - S.a.r.l. SVV N°2002-340
EPERNAY - Capitale du Champagne - HOTEL DES VENTES
28 Avenue Foch - 51200 EPERNAY
tél. : 03.26.32.20.94 - fax : 03.26.55.76.75
e-mail : encheres.champagne@wanadoo.fr
site internet : <http://www.interencheres.com/51004>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
A l'espace Georges CARTIER - 9, rue Jean Chandon-Moët - 51200 EPERNAY
SAMEDI 26 JUIN 2021 A 14H15
"40 ANS DE MARTEAU DE ME PETIT"
BIJOUX - TABLEAUX - OBJETS D'ART - MOBILIER

Exceptionnel tableau retrouvé de Jean-Honoré FRAGONARD
UN PHILOSOPHE LISANT
Estimation : 1,5 / 2 M€

FERRARI 308 GT4 Dino
du 29-1-1979- 31.200 km d'origine
Estimation : 28/32.000 €

Réservation obligatoire
Exposition le vendredi 25 juin de 10 à 12 h et de 14 à 18 h
et samedi 26 juin 2021 de 10 à 11h
Paiement comptant - frais en sus 22 % TTC - VENTE EN PRESENTIEL ET EN LIVE

Conditions, liste et nombreuses photos sur :
<http://www.interencheres.com/51004>

212353

Procédures adaptées



ESPACE HABITAT S.A. H.L.M.

Avis de consultation

1. MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT S.A. H.L.M., 7 avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.
2. PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée - Consultation ouverte.
3. OBJET DU MARCHÉ : Rénovation de 53 logements, 21 à 31 rue Barillon - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
4. NATURE DES LOTS :
Lot n° 1 : Menuiseries extérieures / Fermetures ;
Lot n° 2 : VMC / ECS ;
Lot n° 3 : Dépose bardage et veture / ITE / Peintures ext. et int.
5. DELAIS D'EXECUTION : Le délai global est fixé à 12 MOIS dont 1 mois de préparation.
6. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.
7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS avant le lundi 5 juillet 2021 à 17h00.
8. Le Règlement de Consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.
9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Voir Règlement de Consultation.
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.
11. DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : Le 14 juin 2021.

212306

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne.

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres.

Poligon Pla de L'estany s/n - 17181 Aiguaviva - Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN : 0249-6755

N° CPPAP : 1025187408



ARCAVI

Avis d'appel à la concurrence

- MAITRE DE L'OUVRAGE : SAEM ARCAVI.
OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de produits chimiques pour les stations d'épuration d'Eteignières et de Chalandry-Elaire 2021/2023.
- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Le marché à bons de commande sur 2 ans porte sur : Lot - Désignation :
- 1 - Méthanol ;
 - 2 - Acide Chlorhydrique ; Acide Nitrique ; Acide Sulfurique ; Méthanol ; Lessive de soude 30.5% (Eteignières et Chalandry) ;
 - 3 - Chlorure ferrique ;
 - 4 - Chaux en palette ; Chaux NEUTRALAC H ou équivalent ;
 - 5 Coagulant Adifloc KM2 ou équivalent ; Floculant polymère Adifloc AP 1210 ou équivalent ;
 - 6 - Floculant Adifloc AE312 ou équivalent ; Floculant CE 488 ou équivalent ;
 - 7 - Anti-mousse ADIFOAM AMS 101 ou équivalent.
- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
- Le DCE est téléchargeable sur la plate-forme de téléchargement "Synapse" sous la rubrique "accès consultation" ;
 - Réception des offres et agréments pour le vendredi 16 juillet 2021 à 12h00 ;
 - La transmission de votre pli par voie électronique est OBLIGATOIRE et une offre reçue par papier sera considérée comme irrégulière.
- DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE CONSULTATION A LA PUBLICATION CHARGE DE L'INSERTION : le 15 juin 2021.

212329

III Annonces légales

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

TROYES AUBE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Pouvoir adjudicateur :



47 Rue Louis Ulbach - 10000 TROYES
03.25.42.56.00

Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement d'acheteur : Non

2 - COMMUNICATION :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0076.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Contact : Karine SANCAN, service des marchés.

E-mail : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr.

3 - PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Technique d'achat : Sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : Vendredi 9 juillet 2021 à 17:00.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Les variantes libres sont autorisées.

Justifications et pièces à produire par les candidats : Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

Copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;

Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;

Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement.

(Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions)

Critères utilisés lors de l'attribution du marché :

Critères de sélection des candidatures :

1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats

Critères de jugement des offres :

1. Le Prix 70 %.

2. La valeur technique de l'offre 30%.

4 - IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Intitulé du marché : Travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux divers du lotissement "L'Aube Romaine II" à FEUGES (10150)

Code CPV principal :

45111290-7 : Travaux préparatoires de viabilité.

Type de marché : Travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : FEUGES (10150).

Durée du marché :

Le délai d'exécution des travaux est ainsi défini :

- Lot n°1: 19 semaines dont 4 semaines de préparation de chantier (voir les dispositions s'y rapportant ci-après).

- Lot n°2: 8 semaines 1/2 dont 4 semaines de préparation de chantier (voir les dispositions s'y rapportant ci-après).

Ces délais s'entendent hors congés payés, hors intempéries, hors interventions des concessionnaires.

5 - LOTS :

Lot n°1 : Voirie - Assainissement Eaux pluviales - Génie civil - Télécom - Tranchée commune - Signalisation (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement - 45232410-9 : Travaux d'assainissement)

Lot n°2 : Espaces verts - Mobilier urbain (CPV 45112700-2 : Travaux d'aménagement paysager)

Réponse possible à un ou plusieurs lot(s).

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON.

Le présent avis implique un marché public.

Délai de validité des offres : 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités principales de financement : Fonds propres

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paiement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.

Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5% du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours :

TA de CHALONS EN CHAMPAGNE

25 rue du Lycée - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Téléphone : 03-26-66-86-87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr.

Télécopie : 03-26-21-01-87

Introduction des recours :

- Référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

- référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

- recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

- recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/06/2021.

212373

LE FOYER
REMOIS

Groupe GLOBAL HABITAT

LE FOYER RÉMOIS

8 rue Lanson - 51100 REIMS

Avis de marché - Travaux

ORGANISME ACHETEUR : Le Foyer Rémois (51), contact : M. Vincent HALLIER, 8 rue Lanson - 51100 REIMS, France. Tél. : +33 3.26.84.36.26 - Courriel : jl.zajac@foyer-remois.fr - URL : <https://www.foyer-remois.fr>Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Restructuration du Doyenné en logements sociaux - 19 rue de l'Arquebuse à VITRY LE FRANCOIS (Marne).

TYPE DE MARCHÉ : Travaux : Exécution.

LIEU PRINCIPAL D'EXECUTION : 19 rue de l'Arquebuse - 51300 VITRY LE FRANCOIS.

CLASSIFICATION CPV : 45210000.

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHÉ : - Le marché se compose des quatorze (14) lots détaillés ci-après.

Les variantes obligatoires et prestations supplémentaires éventuelles des lot n°4, n°5 et n°14 sont détaillées dans les documents de la consultation.

Le marché comprend une option "insertion par l'activité économique" (à l'exception du lot n°4). Le contenu de cette option est détaillé dans l'annexe n°1 au CCAP.

DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION : 12 mois.

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jour(s).

INFORMATIONS SUR LES LOTS :

- Lot n° 1 : démolition / désamiantage Travaux de démolition / désamiantage pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 2 : gros-oeuvre Travaux de gros-oeuvre pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 3 : façades Travaux de façades pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 4 : toitures Travaux de toitures pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 5 : serrurerie Travaux de serrurerie pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 6 : menuiseries extérieures Travaux de menuiseries extérieures pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 7 : plâtrerie Travaux de plâtrerie pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 8 : menuiseries intérieures Travaux de menuiseries intérieures pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 9 : chauffage / plomberie / ventilation Travaux de chauffage / plomberie / ventilation pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 10 : électricité / courants forts / courants faibles Travaux d'électricité / courants forts / courants faibles pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 11 : peintures Travaux de peintures pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 12 : revêtements de sols souples Travaux de revêtements de sols souples pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 13 : carrelage / faïence Travaux de carrelage / faïence pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux ;

- Lot n° 14 : VRD / espaces verts Travaux de VRD / espaces verts pour la restructuration du Doyenné en logements sociaux.

OPTIONS : Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

Calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options : 36 mois.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE :

CAPACITE TECHNIQUE : Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : LOT N°1 "DEMOLITION / DESAMIANTAGE"

- Formation amiante SS3 : pour la recevabilité de sa candidature, le prestataire devra spécifiquement attester d'une formation amiante SS3 en cours de validité à la date limite de remise des offres. L'entreprise sera dans l'obligation de fournir :

- Son assurance RC ;

- Un chantier test à jour (validité de moins de 6 mois) ;

- La liste du personnel formé et encadrant technique.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée.

Des variantes seront prises en considération : oui.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1 : Prix de l'offre 60 %.

2 : Valeur technique de l'offre 40 %.

REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : Les candidats transmettent par voie électronique leur candidature et leur offre, via la plateforme <https://www.marches-secures.fr>. Tout pli papier sera refusé.RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : - Une visite sur site est obligatoire. Celle-ci sera réalisée selon les modalités fixées au règlement de consultation. - Le dossier de consultation des entreprises (DCE), dématérialisé, est téléchargeable sur la plateforme <https://www.marches-secures.fr>

DATE LIMITE D'OBTENTION DES DOCUMENTS : lundi 19 juillet 2021 - 12 h 00.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Lundi 19 juillet 2021 - 12 h 00.

LANGUE(S) POUVANT ETRE UTILISEE(S) : français.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE : LE FOYER REMOIS, 8 rue Lanson, à l'attention de M. Eric BANNIER

- 51100 REIMS, France. Tél. : +33 3.26.84.36.07 - E-mail : e.bannier@foyer-remois.fr - URL : <http://www.foyer-remois.fr>

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 11 juin 2021.

212258

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MARNE (DDFIP51)Marché de TRAVAUX aux Centres des Finances Publiques d'EPERNAY
et de VITRY LE FRANCOIS

ACHETEUR PUBLIC : Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne (DDFIP51).

OBJET : Marché de travaux pour le remplacement des chaudières aux Centres des Finances Publiques d'EPERNAY et de VITRY LE FRANCOIS.

LIEU D'EXECUTION : Marne, 51.

Procédure adaptée > 90 k€ HT, prix fermes selon DPGF.

DUREE DU MARCHÉ : Maximum 10 semaines de juillet à septembre 2021, fin des travaux souhaitée avant la période de chauffe.

Dossier de consultation téléchargeable sur le site de la PLACE (<https://www.marchespublics.gouv.fr>), sous la référence DDFIP51_Chauffage2021

Marché alloti en 2 lots géographiques (1 EPERNAY ; 1 VITRY)

CRITERES D'ATTRIBUTION : Prix = 40 pts ; Valeur Technique = 40 pts ; Délais de réalisation = 20 pts.

Avance de 30 % et RG de 5 %, ou 3 % pour TPE/PME.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 30/06/2021 à 12h30.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 04/06/2021.

212205

**UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Procédures adaptées

COMMUNE D'AY CHAMPAGNE

Avis à la concurrence

Marché à procédure adaptée

- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AY CHAMPAGNE, Mairie d'AY, 1 place Henri Martin - 51160 AY - Tél. : 03.26.56.92.10.
- OBJET DE LA CONSULTATION : La présente consultation a pour objet les travaux d'isolation par l'extérieur de 3 écoles.
Les Ecoles concernées sont :
— L'Ecole élémentaire Lucie Aubrac à AY ;
— L'Ecole élémentaire Pierre Dupré à MAREUIL SUR AY ;
— L'Ecole Maternelle à MAREUIL SUR AY.
- PROCEDURE DE PASSATION : Marché à procédure adaptée (en application de l'Article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 de la section 2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).
- NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS :
LOT 1 : Unique.
OPTION : Reprise des descentes d'eau.
- MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement. Celui-ci doit être conjoint et solidaire, et constitué comme tel décrit dans l'acte de candidature.
- DATE DE REALISATION PROBABLE DES TRAVAUX :
Démarrage prévisionnel des travaux : Début septembre 2021.
- JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :
— DC1 ;
— DC2 ;
— Références pour les chantiers équivalents ;
— Qualifications professionnelles.
- DELAÏ DE VALIDITE DES OFFRES : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- CRITERES D'ATTRIBUTION (selon cotation indiquées au R.C.) : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante.
— Prix des prestations (50 %) ;
— La valeur technique de l'offre appréciée au travers du mémoire technique joint à l'offre (30 %) ;
— Le délai de réalisation (20 %).
- N.B. : Tout dossier incomplet ou transmis dans des conditions autres que celles prévues, pourra être rejeté.
- REMISE DES OFFRES : Les offres devront être remises par voie électronique à l'adresse suivante : <http://xmarches.fr>
- La date de remise des offres en Mairie d'AY CHAMPAGNE est fixée au mardi 6 juillet 2021 à 12 heures au plus tard.
- MODALITE DE RETRAIT DES DOSSIERS : Le dossier de consultation des entreprises est à retirer par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de la commune à l'adresse : <http://xmarches.fr>
- RENSEIGNEMENTS DIVERS : Les annexes comportant les plans et le détail des prestations attendues peuvent être demandées auprès de : marchespublics@ay-champagne.fr
Pour les informations techniques : Michaël COURTONNE, Responsable des services techniques - Tél. : 07.88.96.02.16 - servicespublics@ay-champagne.fr
Le candidat devra se rendre sur place pour préparer son offre, une attestation de visite lui sera délivrée en Mairie ou par le responsable des services techniques.
- NEGOCIATION : La commune se réserve le droit de négocier les prix et les délais avec les candidats ayant présentés les offres les plus intéressantes. Dans ce cas, les candidats concernés seront informés des conditions de la négociation par courrier électronique.
- DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 11 juin 2021.
212265

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis d'appel à la concurrence

Marché public de travaux de bâtiment

- MAÎTRE D'OUVRAGE : ÉTAT - Ministère de la Justice - Secrétariat Général - Direction Interrégionale Grand Est représenté par la Chef du Département de l'Immobilier de Nancy (20 boulevard de la Mothe).
- OBJET DU MARCHÉ : Marchés de travaux relatifs à la mise en accessibilité et à l'amélioration de la sécurité incendie de la Cour d'Appel de REIMS.
- L'opération est allotie :
- Lot n°1 : VRD - Gros oeuvre - Démolitions ;
 - Lot n°2 : Menuiseries extérieures - Serrurerie ;
 - Lot n°3 : Menuiseries intérieures - Plâtrerie ;
 - Lot n°4 : Plomberie - Chauffage - Ventilation ;
 - Lot n°5 : Électricité - SSI ;
 - Lot n°6 : Revêtements de sols et murs ;
 - Lot n°7 : Élévateur PMR ;
 - Lot n°8 : Mise aux normes ascenseurs.
- DELAÏ GLOBAL D'EXECUTION TOUS LOTS CONFONDUS : 1 mois de préparation de chantier et 6,5 mois de travaux. DEBUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX : septembre 2021.
- PROCEDURE DE PASSATION : Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique).
- CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MOYENS DE PREUVE ACCEPTABLES : Pour chacun des lots, le candidat présentera une capacité économique et financière compatible avec les travaux à réaliser et des niveaux de qualifications professionnelles minimum suivants :
- Lot n°1 : Qualibat 2112 ;
 - Lot n°2 : Qualibat 4412 ;
 - Lot n°3 : Qualibat 4131- 4322 ;
 - Lot n°4 : Qualibat 5112 - 5332 ;
 - Lot n°5 : Qualifelec MGTI ;
 - Lot n°6 : Qualibat 6111.
- La preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée par la fourniture des certificats de qualification susmentionnés ou par tout moyen de preuve équivalent, prévus au règlement de consultation.
- CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES : Valeur technique 40 % et prix 60 %.
- Les modalités de leur mise en oeuvre sont indiquées dans le règlement de la consultation.
- MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION : Les candidats intéressés peuvent télécharger le dossier de consultation sur la Plate-forme des Achats de l'Etat à l'adresse : (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence "DI-NCY-TRX-ACC-SI-CA-RE".
- DATE ET HEURE DE VISITES DU SITE DES TRAVAUX : Le lundi 28 juin 2021 à 10h00 ; ou Le lundi 5 juillet 2021 à 14h00 ;
- Visite obligatoire pour l'ensemble des lots (voir article 3-4 du règlement de consultation).
- DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS : Le vendredi 16 juillet 2021 à 12 heures.
- DATE D'ENVOI DE L'AVIS : 17/06/21.
212429

APPEL D'OFFRES

CONTACTEZ FLORA DURVILLE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

06.50.63.38.35

relationclient.pamb@forumeco.com

Marne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

OFFICE NOTARIAL CLOVIS

Département Droit des Affaires
15 rue Clovis - 51100 REIMS
Tél. +33 (0)3 26 87 71 71
departement.droitdesaffaires.51047@notaires.fr
www.notaires-clovis-reims.fr

SARL AU FOURNIL DE CYRIL/SARL CASE A PAIN

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Patricia BOUCTON-JOLY, Notaire à REIMS (Marne), le 17 juin 2021. La SARL AU FOURNIL DE CYRIL, au capital de 7.500,00 €, dont le siège est à VAL DE VESLE (51360), place René Viellard, identifiée au SIREN sous le numéro 515 281 343 et immatriculée au R.C.S. de REIMS, société en liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal de Commerce de REIMS en date du 09/02/2021. A cédé à : La SARL CASE A PAIN, au capital de 100.000,00 €, dont le siège est à REIMS (51100), 4 rue Clément Ader, identifiée au SIREN sous le numéro 428 854 467 et immatriculée au R.C.S. de REIMS. Un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie sis à VERZY (51380), 2 rue Gambetta, et pour lequel le cédant est immatriculé au R.C.S. de REIMS (51100), n° 515 281 343 00027. Moyennant le prix principal de 80.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels, pour 60.000,00 € et aux éléments corporels, pour 20.000,00 €. Entrée en jouissance : 17 juin 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du mandataire-judiciaire situé à REIMS (51100), 34 rue des Moulins.
212451 Pour insertion.

OFFICE NOTARIAL CLOVIS

Département Droit des Affaires
15 rue Clovis - 51100 REIMS
Tél. +33 (0)3 26 87 71 71
departement.droitdesaffaires.51047@notaires.fr
www.notaires-clovis-reims.fr

SARL AU FOURNIL DE CYRIL/SARL CASE A PAIN

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Patricia BOUCTON-JOLY, Notaire à REIMS (Marne), le 17 juin 2021. La SARL AU FOURNIL DE CYRIL, au capital de 7.500,00 €, dont le siège est à VAL DE VESLE (51360), place René Viellard, identifiée au SIREN sous le numéro 515 281 343 et immatriculée au R.C.S. de REIMS, société en liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal de Commerce de REIMS en date du 09/02/2021. A cédé à : La SARL CASE A PAIN, au capital de 100.000,00 €, dont le siège est à REIMS (51100), 4 rue Clément Ader, identifiée au SIREN sous le numéro 428 854 467 et immatriculée au R.C.S. de REIMS. Un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie sis à VAL DE VESLE (51360), Place René Viellard, et pour lequel le cédant est immatriculé au R.C.S. de REIMS (51100), n° 515 281 343 00019. Moyennant le prix principal de 130.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels, pour 80.000,00 € et aux éléments corporels, pour 50.000,00 €. Entrée en jouissance : 17 juin 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du mandataire-judiciaire situé à REIMS (51100), 34 rue des Moulins.
212452 Pour insertion.

SAS GARAGE LAMBERT SERVICE / SARL LAMBERT

Suivant acte reçu par Maître Xavier BOUFFIN, notaire à SEZANNE, avec la participation de Maître Laurent RAINIS, notaire à CHATEAUNEUF-SUR-CHER, en cours d'enregistrement au service des impôts de REIMS, le 8 juin 2021, contenant cession de fonds de commerce

Par : La société dénommée LAMBERT, société à responsabilité limitée, au capital de 20.000,00 €, dont le siège social est à CONNANTRE (51230), Zone industrielle, identifiée sous le numéro SIREN 489 316 174 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de REIMS.

Au profit de : La société dénommée GARAGE LAMBERT SERVICE, société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est à VERNEUIL SUR IGNERAIE (36400), impasse des Tuileries, identifiée sous le numéro SIREN 894 404 722 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de CHATEAUROUX.

D'un fonds de commerce de garage connu sous l'enseigne SARL LAMBERT sis et exploité à CONNANTRE (51230), zone industrielle.

Moyennant le prix de : Cinquante mille Euros (50.000,00 €), auquel s'ajoute la cession des marchandises moyennant le prix forfaitaire de dix mille Euros (10.000,00 €) hors taxe, le cédant devant établir une facture avec l'indication du montant hors taxe à l'effet de régulariser la cession desdites marchandises.

Entrée en jouissance : 8 juin 2021. Les oppositions seront reçues à la SCP BOUFFIN - BRIAND-DUFOUR - TERRAT, notaires associés à SEZANNE (51120), 4 mail des Acacias, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis et mention,
212426 Me BOUFFIN.

GERANCE

FIN DE GERANCE

EURL LA PIZZA DE GIOVI / EURL LE CLUB HOUSE

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2021 à REIMS, la société EURL LE CLUB HOUSE au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé 79 boulevard du Général Leclerc à REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 794 971 952.

A donné en location-gérance à la société EURL LA PIZZA DE GIOVI, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé au 6 place d'Armes à CORMICY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 899 852 388.

L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration exploité au 6 place d'Armes - 51220 CORMICY.

La présente location-gérance est consentie pour une durée de 2 ans, à compter du 01/06/2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
212236 Pour avis.

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES

PAR MAIL EN FORMAT WORD

annoncelegale.pamb@forumeco.com

CONSTITUTION

DE SOCIETE



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

ALLOW PRODUCTION

Avis de constitution

ACTE : SSP en date à REIMS (51) du 11/06/2021.

DENOMINATION : ALLOW Production.

FORME : Société par actions simplifiée.

SIEGE : 21 rue Féry - 51100 REIMS. CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : La société a pour objet :

— L'achat, la vente, le courtage, le négoce, l'import-export, en gros ou en détail, de toute boisson alcoolisée ou non alcoolisée, de produits alimentaires ;

— La conception de recettes de boissons sans alcool, faiblement alcoolisées (notamment les boissons peu caloriques de type Hard seltzer) ;

— La réalisation de toutes prestations de services, dans tout domaine d'activité, permettant notamment la promotion de produits créés et commercialisés ;

— La création et l'exploitation de sites internet et/ou logiciel permettant le développement des services et des activités telles que mentionnées ci-dessus ;

— La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de fusion, ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités.

DUREE : 99 années.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales et statutaires, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Madame Laura PANNI, demeurant 156 rue de Charonne - 75011 PARIS.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour insertion : Mme Laura PANNI, 212366 ayant reçu pouvoir à cet effet.

L'ATELIER DU TREMBLAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORBAIS L'ABBAYE du 04/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : L'ATELIER DU TREMBLAY.

SIEGE : La Ferme du Tremblay - 51270 ORBAIS L'ABBAYE.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 20.000 €.

OBJET : atelier de transformation et de vente de viande de porc et de produits charcutiers.

Agrement des cessions sauf entre associés.

PRESIDENT : Caroline SAURET, 12 allée des Ecosières - 51270 MAREUIL EN BRIE.

R.C.S. REIMS. 212290

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

société d'avocats
NOMΩDOS
Société d'Avocats
10 boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 REIMS CEDEX

FUJIN

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution en date du 11 juin 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au R.C.S. de REIMS, dénommée "FUJIN" au capital de 10.562.891 €, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; La gestion de ces participations ainsi que l'exercice de tous droits y attachés ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, notamment commerciales ou financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.

Son siège social est à REIMS (51100), 14 rue des Moissons.
Son président est Monsieur Stanislas THIENOT, demeurant à REIMS (51100), 14 rue des Moissons, nommé pour une durée illimitée.

MENTIONS COMPLEMENTAIRES : DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les actions se transmettent librement entre associés et au profit d'un ascendant ou descendant. Toute autre cession ou transmission, volontaire ou forcée, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit est soumise à l'agrément préalable du président.
212304 Pour avis.

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

SCI BGDIP IMMO

Avis de constitution

Suivant acte ssp en date à REIMS (51100) du 28/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SCI.
OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la gestion par location ou autrement et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DENOMINATION : SCI BGDIP IMMO.

SIEGE SOCIAL : REIMS (51100), 32 avenue d'Épernay.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GERANT : Monsieur Bruno GRATTONI, demeurant à REIMS (51100), 32 avenue d'Épernay.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.
212283 Pour avis : Le gérant.

arquebuse
notaires associés

18 rue de l'Arquebuse
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI LONTJENS

Suivant acte reçu par Me Nathalie JACQUET-MAZARGUIL, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 11 Juin 2021, a été constituée la société civile dénommée "SCI LONTJENS", siège social : CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), Bâtiment 11, appartement 102, 124 avenue Sarraill.

CAPITAL SOCIAL : Mille euros (1.000,00 €), divisé en 1.000 parts sociales de un euro (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

CO-GERANTS : Monsieur Gregory Jean-Claude LONTJENS, gendarme et Madame Magali Nathalie Annie STIEVENARD, gestionnaire de marchés publics, demeurant ensemble à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), Bâtiment 11 appartement 102, 124 avenue du Général Sarraill.

Pour avis,
212352 Nathalie JACQUET-MAZARGUIL.

société d'avocats
NOMΩDOS
Société d'Avocats
10 boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 REIMS CEDEX

GSS HOLDING

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution en date du 14 Juin 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée qui sera immatriculée au RCS de REIMS, dénommée "GSS HOLDING" au capital de 10.562.890 €, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; La gestion de ces participations ainsi que l'exercice de tous droits y attachés ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, notamment commerciales ou financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.

Son siège social est à REIMS (51100), 3 bis cours Anatole France.

Son Président est Madame Théodora THIENOT, demeurant à REIMS (51100), 3 bis cours Anatole France, nommée pour une durée illimitée.

Mentions complémentaires : DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les actions se transmettent librement entre associés. Toute autre cession ou transmission, volontaire ou forcée, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit est soumise à l'agrément préalable du président.
212324 Pour avis.

ACDC VATRY

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 1er juin 2021 constitution de la SAS : ACDC VATRY.
CAPITAL SOCIAL : 7.000 €.
SIEGE SOCIAL : ZAC 2 Paris Vetry rue Jacqueline Auriol - 51320 BUSSY LETTREE.

OBJET : Exploitation centres contrôles techniques véhicules motorisés.

PRESIDENT : BOUDINOT Daniel, 21 rue Jean Mermoz - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

DIRECTEUR GENERAL : MERGEM Isabelle, 21 rue Jean Mermoz - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandat confié à un autre associé, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Pour participer aux décisions collectives, l'associé doit être en mesure de justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Les associés peuvent être représentés par un autre associé.

Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits. Le nombre de mandats dont peut disposer un seul associé est limité à deux.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLEES : Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSE DE PREEMPTION : En cas de projet de Cession de tout ou partie de ses titres à un tiers, par un ou plusieurs associés, l'associé cédant devra offrir prioritairement aux autres associés lesdites titres.

CLAUSES D'AGREMENT ET ORGANE SOCIAL HABILITE A STATUER SUR LES DEMANDES D'AGREMENT : Sous réserve du respect de la procédure de préemption visée et du non exercice du droit de préemption dans les conditions dudit article, la Cession à un tiers de titres par un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212419

société d'avocats
NOMΩDOS
Société d'Avocats
10 boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 REIMS CEDEX

FERMES DE L'ETRIVAZ

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution en date du 15 Juin 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière qui sera immatriculée au RCS de REIMS, dénommée "FERMES DE L'ETRIVAZ", au capital de 1.000 €, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers dont la Société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Son siège social est à REIMS (51100), 14 rue des Moissons.

Sont cogérants pour une durée illimitée Madame Magaly THIENOT demeurant à REIMS (51100), 14 rue des Moissons et Monsieur Stanislas THIENOT, demeurant à REIMS (51100), 14 rue des Moissons.

AGREMENT DES CESSIONNAIRES : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants et ascendants. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec le consentement de la société donné par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social.
212354 Pour avis : La gérance.

SCI JNK INVEST

Avis de constitution

1) Suivant acte reçu par Me XIBERRAS, notaire à MONTMORT-LUCY le 14/06/2021, il a été constitué la société civile immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

DENOMINATION : SCI JNK INVEST.
SIEGE : 2 rue de la Gravelotte - 51520 LA VEUVE.

DUREE : 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles apportés à la société de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 € en numéraire.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

2) Aux termes d'une AGE en date du 14/06/2021, il a été nommé comme cogérants Monsieur BERGER Jacky, Jean, Pierre, demeurant à LA VEUVE (51520), 2 rue de la Gravelotte, né à HAUTEVENSNES (02810), le 15 mai 1959.

Madame CRAPART Nadine, Odette, Suzanne, demeurant à LA VEUVE (51520), 2 rue de la Gravelotte, née à FROMENTIERES (51210), le 6 novembre 1961.

Pour avis et mention :
212315 Le Notaire.

SAS ALIMAR

Par ASSP en date du 16/06/2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SAS.
DENOMINATION : ALIMAR.
SIEGE : 20 rue des Créneaux - 51100 REIMS.

CAPITAL : 3.000 € en numéraire.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation R.C.S.

OBJET : Exploitation d'une plateforme web et/ou application digitale proposant des vidéos et conseils en ligne autour du bien-être et du sport.

PRESIDENT : Alisson DZIEDZIC, 20 rue des Créneaux - 51100 REIMS.

DIRECTEUR GENERAL : Marie-José DA FONTE, 64 rue Emile Zola - 51100 REIMS.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de REIMS.
212322

SARL BARANNE

Avis de constitution

Maître Sophie POTISEK-BENARD, Notaire à TOURS SUR MARNE (Marne), 37 avenue de Champagne, soussignée,

Suivant acte reçu par Maître Sophie POTISEK-BENARD, notaire à TOURS SUR MARNE, le 10 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL BARANNE.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 37 rue des Closeraies, Tauxières Mutry - (51150) VAL DE LIVRE.

OBJET : Acquisition, gestion et administration par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et de biens meublés.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000,00 €.

GERANCE : Monsieur David, Marcel, Gilbert BARBIER, demeurant à VAL DE LIVRE (51150), 37 rue des Closeraies Tauxières Mutry.

Madame Florence, Eliane SCHELFHOUT, ouvrière agricole, épouse de Monsieur David, Marcel, Gilbert BARBIER, demeurant à VAL DE LIVRE (51150), 37 rue des Closeraies Tauxières Mutry.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de REIMS.
Pour avis et mention,
212330Me Sophie POTISEK-BENARD.

TREGAST

Suivant acte reçu par Me Laurence CARLIER, notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 3 Juin 2021, a été constituée la société civile immobilière dénommée "TREGAST".

SIEGE SOCIAL : CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 52 avenue des Alliés.

CAPITAL SOCIAL : 900,00 €, divisé en 900 parts sociales de 1,00 € chacune, numérotées de 1 à 900.

APPORT EN NUMERAIRE : 900,00 €.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers. A titre exceptionnel, le gérant pourra vendre l'immeuble et employer les fonds dans une autre acquisition de biens immobiliers. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Cessions de parts soumises à l'agrément préalable des associés.

NOMMES PREMIERS COGERANTS DE LADITE SOCIETE : Madame Valérie Nelly Marie PERCHAT, et Monsieur Hervé MAKOSZA, demeurant tous deux à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 52 avenue des Alliés.
212299

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Epernay

2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

ANTWINES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 juin 2021 à ÉPERNAY (51), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : ANTWINES.

SIEGE SOCIAL : 18 rue Flodoard - 51200 ÉPERNAY.

OBJET SOCIAL : L'activité en France et à l'étranger d'agent commercial, d'intermédiaire de commerce et de représentation commerciale, spécialisée en vins et spiritueux ; L'achat, la revente et l'import/export de vins et spiritueux ; L'activité de conseil aux particuliers ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GERANCE : Monsieur Antoine HUGOT, demeurant à 18 rue Flodoard - 51200 ÉPERNAY.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis :
212116 La gérance.

F3A CONSULTING

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros

Siège social :
12 place Boris Vian
51370 SAINT BRICE COURCELLES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT BRICE COURCELLES du 14 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : F3A CONSULTING.

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 12 place Boris Vian - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.

Objet social :
— L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public ;

— Toute opération de conseil, audit, coaching, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes ;

— Consultations et activités de psychologie individuelles et collectives en pratique privée et pour toutes structures externes ;

— Auditeur et rédacteur RPS DUERP.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 2.000 €.
Gérance : Madame Laurence DORIGNY, demeurant 12 place Boris Vian - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
212388 La gérance.

FACAD'PEINTURE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 15/06/2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FACAD'PEINTURE.

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 1.000 €.
SIEGE : 106 rue du Perthois - 51300 FRIGNICOURT.

OBJET : Peinture, ravalement de façade, isolation par l'extérieur.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27-1 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur ADRIAN GIURAN, demeurant 106 rue du Perthois - 51300 FRIGNICOURT.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212407 Pour avis.

JEAMALOU

Par acte SSP du 1/06/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JEAMALOU.

Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers.

Siège social : 7 rue de sezanne - 51310 LA NOUE.

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme GELIN Marie-Madeleine, demeurant 7 rue de sezanne - 51310 LA NOUE.
Immatriculation au R.C.S. de REIMS.
212433

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SCI DES GENETS

DENOMINATION : SCI DES GENETS.

FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : Deux cent trente mille huit cents (230 800,00 €), divisé en 577 parts de quatre cents Euros (400,00 €) chacune, numérotées de 1 à 577.

SIEGE SOCIAL : CRAMANT (51), 2 allée des Genêts.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années.
R.C.S. : REIMS.

ASSOCIES :

1. Madame Emmanuelle Carole MERCIER ;
2. Monsieur Simon Benjamin MERCIER ;
3. Monsieur Thomas Maxime MERCIER.

Gérance :
Monsieur Thomas MERCIER, domicilié 2 allée des Genêts CRAMANT (51) et Monsieur Simon MERCIER, domicilié 2 allée des Genêts à CRAMANT (51).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas. 212305 Fait à EPERNAY, le 1^{er} juin 2021.

BATI
CONSTRUCTION

Par acte sous seing privé en date du 16/06/2021 à Reims il a été constitué une société par actions simplifiées unipersonnelle de travaux de bâtiment immobilier présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Bati construction.
SIEGE SOCIAL : 28 allée des bons enfants - 51100 REIMS

OBJET : Rénovation et construction de bâtiment.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 1.000 parts de 1 €.

PRESIDENT : Monsieur RAJHI Eddy demeurant 28 allée des bons enfants - 51100 REIMS née le 18/11/1981 à REIMS de nationalité française. 212463



GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial
THIENOT & ASSOCIÉS
Notaire
23 rue Libergier - 51100 REIMS

ESTIA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marion HÉRICHER, Notaire à REIMS, le 10 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ESTIA.
FORME : Société civile.
SIEGE : BEZANNES (51430), 22 rue de Baconnes.

OBJET : Propriété, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement la mise à disposition commune au profit des associés fondateurs de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; L'acquisition, la gestion, la vente de titres de toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au R.C.S.
CAPITAL : 1.800,00 € constitué d'apports en numéraire.

GERANCE : Monsieur Thomas BIRKENSTOCK et Madame Dimitra BIRKENSTOCK-KARVELI, demeurant ensemble à BEZANNES (51430) 22 rue de Baconnes.

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, ainsi qu'au profit des descendants communs de Monsieur et Madame BIRKENSTOCK-KARVELI. En toutes autres hypothèses, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par la gérance.

IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ : R.C.S. de REIMS. 212308 Pour avis.



FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

POLKA

DENOMINATION : POLKA.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL : 1.000 €.
SIEGE SOCIAL : 2 bis La Chaude Rue - 51270 MONTMORT LUCY.

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans.
GERANCE :

— NAU Alexandre, né le : 28/09/1989 à EPERNAY, demeurant 2 bis La Chaude Rue - 51270 MONTMORT LUCY, de nationalité Française, nommé pour une durée illimitée ;

— PHILIPPE Mélanie, née le : 22/06/1994 à EPERNAY, demeurant 2 bis La Chaude Rue - 51270 MONTMORT LUCY, de nationalité Française, nommée pour une durée illimitée.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS :

— Agrément requis dans tous les cas ;

— Agrément des associés représentant les deux tiers du capital social.

212073



Notaires

OFFICE NOTARIAL DE GUEUX
Mes CROZAT, PIERLOT, ROGÉ,
LAGACHE-GÉ et CROZAT
23 avenue de Reims - 51390 GUEUX
03.26.03.61.61

GFA RENOIR

Acte constitutif

Acte reçu par Me Emmanuel ROGE, notaire associé à GUEUX, Marne, le 24 juillet 2020.

FORME : Société civile régie par les articles L.322-1 et suivants et R.322-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, les articles 1832 et suivants du code civil.

DENOMINATION SOCIALE : GFA RENOIR.

OBJET : Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles. Il s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens dont il est propriétaire et il assurera leur gestion en les donnant en location par bail rural à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

SIEGE SOCIAL : BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 rue du port.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.

CAPITAL : Cinq cent un mille sept cent quarante Euros (501.740,00 €) dont 20,00 € en numéraire.

APPORT EN NATURE :

— 939/1339èmes indivis de la parcelle sise à VERZENAY, Marne, cadastrée section AO n°0099p pour 13 a 39 ca.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

— Diverses parcelles de vigne, situées à VERZENAY, Marne, cadastrées section AE n°0142, section AT n°0118 et n°0148 d'une contenance totale de 19 a 83 ca.

— Une parcelle de vigne située à VERZY, Marne, cadastrée section AB n°0045 pour 7a 30 ca,

— Les bâtiments à usage professionnel à prendre dans la parcelle située à BEAUMONT SUR VESLE, Marne, cadastrée section AA n°0092 pour 29a 41ca.

Lesdits immeubles évalués à cinq cent un mille sept cent vingt Euros (501.720,00 €).

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre les associés ou par tout associé à son conjoint ou à ses descendants. Toute autre cession doit faire l'objet d'un agrément par les associés.

GERANT : — Monsieur Serge, Gérard RENOIR demeurant à BEAUMONT SUR VESLE (51360), 12 Rue du Port.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,
212508 Me Emmanuel ROGE, notaire.

CABINET
D'ORTHODONTIE
DE BETHENY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date à Bétheny du 28 Mai 2021,

Avis est donné de la Constitution de la Société d'exercice libéral à

Responsabilité Limitée de chirurgiens-dentistes, régie par les lois et règlements en vigueur (notamment la loi du 31 décembre 1990 et les articles R 4113-1 à R 4113-24 du Code de la Santé publique),

DENOMINATION SOCIALE : SELARL CABINET D'ORTHODONTIE DE BETHENY.

OBJET SOCIAL :

— L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste spécialiste qualifié en orthodontie.

SIEGE SOCIAL : 1a allée du Muguet - 51450 BETHENY.

DUREE : 70 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 Euros divisé en 100 parts sociales de 10 Euros.

GERANCE : Aux termes des statuts Madame Marie Claire MODEME TILLY demeurant 15 rue des 16ème et 22ème Dragons - 51100 REIMS a été désignée en qualité de gérante pour une durée non limitée.

L'immatriculation sera effectuée au R.C.S. de REIMS.

212411 Pour avis.

MARKA

Suivant un acte sous seing privé, en date du 14 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à REIMS (51100) 2 bis avenue Léon Blum, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes, l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION : MARKA.

SIEGE SOCIAL : REIMS (51100) 2 bis avenue Léon Blum

DUREE : 30 ans.
CAPITAL : 6.000 €.

GERANCE : Monsieur Alan YOUNAEV, demeurant à REIMS (51100) 8 place Georges Braque.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

212443

AISAF

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 juin 2021, à Châlons en Champagne.

DENOMINATION : AISAF.

FORME : Société civile immobilière.

SIEGE SOCIAL : 56 avenue Jeanne d'Arc - 51000 Châlons en Champagne.

OBJET : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, tant en France qu'à l'étranger, leur exploitation et leur mise en valeur de toute manière jugée convenable, la gestion, l'exploitation par bail, par location ou autrement desdites constructions, leur entretien, l'acquisition de parts de Sociétés civiles immobilières.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 100 €.

Montant des apports en numéraire : 100 €.

Cession de parts et agrément : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

GERANT : Madame Safia Akaaboune, demeurant 11 route de Louvois - 51520 Recy.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Châlons en Champagne.

212259 Pour avis.



SAFER GRAND-EST - APPEL DE CANDIDATURES
Maison des Agriculteurs, 2 rue Léon-Patoux - 51664 REIMS CEDEX 2
Téléphone : 03.26.04.77.71 - Fax : 03.26.04.74.41

La SAFER GRAND EST se propose sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 7/07/2021 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de la Marne, 14 Rue Rayet Liénart

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

CHEPYMO

Suivant acte reçu par Maître Emilio D'ANZI, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 16 juin 2021, a été constituée une société par actions simplifiée dénommée CHEPYMO.

SIÈGE SOCIAL : REIMS (51100), 56 avenue de Paris.

CAPITAL : 25.000,00 € divisé en 250 actions de 100,00 € chacune.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

OBJET SOCIAL : Toutes activités de marchand de biens, de promotion immobilière, de maîtrise d'œuvre et de construction-vente, la participation de la société dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières.

PREMIER PRESIDENT : Madame Magali CHÉPY, demeurant à MOURMELON LE GRAND (51400), 64 rue du Général Gouraud.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

CESSIONS DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président à l'exception de celles entre actionnaires ou au profit d'un ascendant ou d'un descendant.

Pour insertion,
Frédéric CHÉPY.

212504



GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

SCI 992

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 17 juin 2021 pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la SCI 992, société civile au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis 53 boulevard Jamin - 51100 REIMS. La société a pour objet social l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; l'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la société au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Le gérant est M. Yann MAUMEJEAN, demeurant 53 boulevard Jamin - 51100 REIMS.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à toutes personnes, même entre associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.
212464

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, RÉGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...



Expert-comptable
à CHALONS EN CHAMPAGNE

AC2S SERVICES

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/06/2021 il a été constitué une société Dénomination sociale : AC2S services

SIÈGE SOCIAL : 31 rue de la Moivre - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. FORME : SASU. CAPITAL : 2.000 €uros.

OBJET SOCIAL : Conseil et formation en matière administrative, de gestion et d'informatique.

PRESIDENT : Madame Isabelle SEMBENI demeurant : 31 rue de la moivre - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE élu pour une durée indéterminée.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS-EN-CHAMPAGNE. 212484

MODIFICATION DE STATUTS

SEL NOTARIALE DE L'AVENUE DE LAON Maître Sabine WILLAUME

Notaire
13 avenue de Laon - 51100 REIMS

LES TROIS FONTAINES

Modifications

LES TROIS FONTAINES, siège actuel : 139 rue de Courcelles - 51100 REIMS. Aux termes d'une délibération des associés, il a été : — Constaté le décès de Mme Jeanne COURTEIX et M Paul JUNCKER et la fin de ses fonctions de gérant à compter du 08/10/2020. — Décidé de nommer en qualité de gérant à compter du 13/04/2021 Mme Marie-Thérèse JUNCKER épouse GOZE pour une durée illimitée. — Décidé le transfert du siège à compter du 13/04/2021 au 132 rue Emile Druart - 51370 SAINT BRICE COURCELLE. Les statuts de la société présentent désormais les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : LES TROIS FONTAINES. CAPITAL SOCIAL : 1.524,49 €. SIÈGE SOCIAL : 132 rue Emile Druart - 51370 SAINT BRICE COURCELLE. GERANT : Marie-Thérèse JUNCKER.

Pour avis :
212307 Maître Sabine WILLAUME.

OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX

SCEV GERMAIN-BROCHET

Société civile d'exploitation viticole
Capital : 75.000,00 €uros
Siège social : VILLERS AUX NOEUDS (51500), 8 rue d'Ecueil
SIREN : 452 818 149

Avis de changement de gérant

Par assemblée générale extraordinaire en date du 19 avril 2021, les associés ont constaté la démission à la date du 31 mai 2021 de Mme Anne-Marie GERMAIN en qualité de gérant et son remplacement à partir du 1er juin 2021, par Mme Marie-Hélène GERMAIN, demeurant à VILLERS AUX NOEUDS (51500), 8 rue d'Ecueil.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis :
212313 La gérance.



SAS "PJHB, Notaires associés"

27 boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

PRE MONSIEUR

Société civile
au capital de 1.500,00 €uros
Siège social :
10 rue des Bourgs - 51530 CUIS
R.C.S. Reims 502 184 203

Par décisions en date du 30 mars 2021, les associés ont :

— pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de Madame Sylvie TRICHET DEROUILLAT, demeurant à CUIS (51530), 10 rue des Bourgs, à compter du même jour. Les associés ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ;

— décidé de transférer le siège social susvisé à OIRY (51530), 85 rue Appert Raulin, à compter du 30 mars 2021.

Pour avis et mention :
212043 La gérance.

SAS SECUR-VIE

Le Président de la SAS SECUR-VIE au capital de 1.000 €, dont le siège est 83 bd Jean Bouin - 02100 SAINT QUENTIN, 885 345 983 R.C.S. ST QUENTIN, a en date du 01/04/2021, décidé de transférer le siège au 32 rue Louise de Vilmorin - 51430 TINQUEUX, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société, constituée pour 99 années à compter du 24/07/2020, a pour objet : Achat, vente, location, maintenance, commercialisation et distribution de défibrillateurs, tous accessoires et matériels médicaux, formations, sous-traitance. Président : M. Olivier KREIN-GERMAIN, 1 rue des Chenizelles - 02000 LAON. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de REIMS. 209749



FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

MAGDA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.235.000 €uros
Siège social :
7 rue des Prés Bonnet
51500 VILLERS ALLERAND
493 163 364 R.C.S. Reims

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 7 juin 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 1.233.765 €, pour être ramené de 1.235.000 € à 1.235 € par voie de diminution de la valeur nominale des parts, qui sera ramenée de 1.000 € à 1 €. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à un million deux cent trente-cinq mille euros (1.235.000 €). Il est divisé en 1.235 parts sociales de 1.000 € chacune.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à mille deux cent trente-cinq €uros (1.235 €). Il est divisé en 1.235 parts sociales de 1 euro chacune entièrement libérées.

211953 Pour avis : La gérance.

SA D'H.L.M. PLURIAL NOVILIA

Société anonyme d'HLM
Capital social : 40.355.456 €uros
Siège social :
2 place Paul Jamot - 51100 REIMS
R.C.S. Reims B 335 480 679

Avis d'augmentation de capital et de modification des statuts

Le conseil d'administration du 22 avril 2021, en vertu d'une délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2020, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 6.000.000 € pour le porter de 40.355.456 € à 46.355.456 € par l'émission de 375.000 actions nouvelles de 16 € nominale avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, 19/21 quai d'austerlitz - 75013 PARIS.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration a décidé de modifier les statuts de la société comme suit :

"ARTICLE 6 - COMPOSITION ET MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à la somme de quarante six millions trois cent cinquante cinq mille quatre cent cinquante six €uros (46.355.456 €) composé de 2.897.216 actions nominatives de 16 € chacune, entièrement libérées".

"ARTICLE 19 - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES - VOIX

Dans les assemblées générales de la société, le nombre total des voix dont disposent les actionnaires est égal à dix fois le nombre des actions de la société, soit 28.972.160 voix.

Un actionnaire dispose dans les assemblées générales d'un nombre de voix déterminé conformément à l'article R. 422-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

Sous réserve du dernier alinéa du III de cet article, le nombre de voix attribuées à la catégorie des communautés de communes de plus de 50.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants, communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle, départements et régions sur le territoire desquels la société possède des logements et logements foyers et qui n'ont pas la qualité d'actionnaire de référence, est fixé à 6.760.170 voix.

Sous la même réserve, le nombre de voix attribuées à la catégorie des représentants des locataires est fixé à 2.987.217 voix.

Le droit de participer à une assemblée générale est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société au plus tard cinq jours avant la date de cette assemblée".

Les modifications statutaires seront publiées au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

212427 Pour avis.



FOLIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 €uros
porté à 26.067 €uros
Siège social :
43 rue de l'Hôpital Auban Moët
51200 EPERNAY
R.C.S. Reims 894 495 456

Augmentation de capital

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la Société FOLIO en date du 11 mai 2021, le capital social a été augmenté de 25.447 € par voie d'apport en nature et de 520 € par voie d'apport en numéraire, pour être porté à 26 067 €. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis :
212041 La gérance.



Vos droits, votre avocat.
42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

NAT SERVICE PLUS

SARL au capital de 220.100 €uros
Siège social :
77 rue Principale - 51320 SOUDRON
530 281 476
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2021, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, sa durée, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 220.100 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

TRANSMISSION DES ACTIONS : les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du Cédant étant prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Sous sa forme de société à responsabilité limitée, la société était dirigée par :

GERANTS :
— Monsieur Guy BONVALLET, demeurant à SOUDRON (51320), 77 rue Principale ;

— Monsieur Mickaël LORPHELIN, demeurant à MAILLY LE CAMP (10230), 6 rue Nicolas Jacquier.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Guy BONVALLET demeurant à SOUDRON (51320), 77 rue Principale.

DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE : Monsieur Mickaël LORPHELIN, demeurant à MAILLY LE CAMP (10230), 6 rue Nicolas Jacquier.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

212270 Pour avis : Le président.

SALSA CORMONTREUIL

EURL au capital de 7.622,45 €uros
Siège social :
Route de Louvois, c.c cora
51350 Cormontreuil
412 506 636 R.C.S. de Reims

En date du 11/05/2021, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. AUBLET Marc, demeurant 28, avenue Junot - 75018 PARIS en remplacement de M. PROVOST Yvon, à compter du 11/05/2021.

Modification au R.C.S. de REIMS.
212441

SARL E = MP2

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000,00 €uros
Siège social :
8 rue du Capitaine Georges Madon
51100 REIMS
444 539 068 R.C.S. Reims

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2021 : Le siège social a été transféré, à compter du 01/06/2021, de 8 rue du Capitaine Georges Madon, REIMS (51420), 5 Rue des Terres.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212252 Pour avis : La gérance.

SCEA "LES LOUVETIERES"

SCEA "LES LOUVETIERES", société civile d'exploitation agricole, capital social : 46.250 €, siège social : 52 rue Massez - 51460 COURTISOLS, R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE n° 415 151 984. Suivant procès-verbal en date du 13 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour l'augmentation du capital social, initialement fixé à la somme de quarante six mille deux cent cinquante €uros (46.250 €), pour le porter à la somme de cinquante mille six cent soixante dix €uros (50.670 €).
211846 Pour avis : La gérance.

EST ACCÈS DIFFICILES

EST ACCÈS DIFFICILES, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, siège social : Cellule 17/57 13, rue du Colonel Charbonneau - 51100 REIMS 885 181 677 R.C.S. REIMS. Aux termes d'une délibération en date du 5 février 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Killian BAILLIEUX de ses fonctions de gérant à compter du 5 février 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Killian BAILLIEUX a été supprimée.
212233 Pour avis : La gérance.



A.V.S.

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 €uros
porté à 30.000 €uros
Siège social :
2 ter rue des Artisans
51400 DAMPIERRE AU TEMPLE
R.C.S. Châlons en Champagne
497 644 369

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire réunie en date du 31 mai 2021 a décidé de nommer en qualité de cogérant Romain GODART, demeurant 13 rue du Général Jansen à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) pour une durée illimitée à compter du jour de l'assemblée, d'augmenter le capital social de 27.000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 3.000 €.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à 30.000 €.

212242 Pour avis : La gérance.

MOURMELON AMBULANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €uros
Siège social :
Za du Tumoy, 7 rue du Tumoy
51400 MOURMELON LE GRAND
440 201 465
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mai 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MOURMELON AMBULANCES a décidé de transférer le siège social du Za du Tumoy, 7 rue du Tumoy - 51400 MOURMELON LE GRAND au Za du Tumoy, 2B Boucle du Tumoy - 51400 MOURMELON LE GRAND à compter du 1^{er} mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

212253 Pour avis : La gérance.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne



CHD
L'Esprit d'Entreprendre
Groupe d'expertise comptable
www.groupechd.fr

TOPCAR LOCATIONS

TOPCAR LOCATIONS, SARL au capital de 5.000 €, 21 rue Nungesser et Coli - 51100 REIMS, 813 990 553 R.C.S. REIMS. Par décision du 31/12/2020, la gérance de la société a décidé de transférer le siège social du 21 rue Nungesser et Coli - 51100 REIMS au 5 rue du Chaperon - 51420 CERNAY LES REIMS, à compter du 01/01/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 212256 Pour avis : La gérance.



GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

SIMES

Aux termes de l'assemblée générale du 10/06/2021, les actionnaires de la SA SIMES au capital de 80.000 €, dont le siège social est à PIERRY (51530) 2, avenue de Shanghai, ont constaté que les mandats des commissaires aux comptes en place, titulaire et suppléant, savoir :
Commissaire aux comptes titulaire : SA FCN - 45 rue des Moissons - 51100 REIMS - R.C.S. REIMS 337 080 089
Commissaire aux comptes suppléant : SARL FCF - 45, rue des Moissons - 51100 REIMS - R.C.S. REIMS 429 604 523
sont arrivés à leur terme et décidé de ne pas procéder à leur renouvellement.
Dépôt de ladite modification sera fait au greffe du tribunal de commerce de REIMS où la société est immatriculée sous le numéro 338 523 657. 212318 Pour avis.

MCCA

Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à capital variable
2 place Paul Jamot - 51100 REIMS
R.C.S. Reims n° B 335 680 252

L'assemblée générale du 15 juin 2021 a nommé en tant qu'administrateur : Monsieur Alain SACY, né le 18/01/1956 à VERZY (51) et demeurant à REIMS (51100), 7 rue du Champ de Mars, en remplacement de Monsieur James GUILLEPAIN.
Le Conseil d'Administration du 15 juin 2021 a :

— Nommé en tant que président du conseil d'administration Monsieur Alain SACY, né le 18/01/1956 à Verzy (51) et demeurant à REIMS (51100), 7 rue du Champ de Mars, en remplacement de Monsieur James GUILLEPAIN ;

— Pris acte de la désignation par ACTION LOGEMENT IMMOBILIER en tant que représentant permanent de Madame Audrey MARLE, qui accepte, née le 28/04/1974 à EPERNAY (51), et demeurant à VILLERS SOUS CHATILLON (51700), 59 rue du Château, en remplacement de Monsieur Jean-Claude WALTERSPIELER ;

— Pris acte de la désignation par IMMOBILIERE PLURIHABITAT en tant que représentant permanent de Monsieur David JANNEL, qui accepte, né le 07/05/1969 à SAINT DIZIER (52), et demeurant à BAYARD SUR MARNE (52170), 34 route de Bienville, en remplacement de Monsieur Laurent ROUX. 212375 Pour avis.



FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Moissons

45 rue des Moissons - BP 60334
51062 REIMS CEDEX
Tél. : 03.26.77.38.88

ETABLISSEMENTS GIRON PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée au capital de 574.010 Euros
Siège social :
8 rue du Commandant Barbier
ZI Colbert - 51100 REIMS
335 881 181 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé la SARL LAVAYSSIERE LOILLIER Associés, ayant son siège social 8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société COFIDAC, et Madame Alexandra LAVAYSSIERE-LOILLIER, exerçant 8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant. 212393 La gérance.

S.C.I. CALLIOPE

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
58 avenue Paul Chandon
51200 EPERNAY
R.C.S. Reims D 503 429 896

Avis de modification

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 8 avril 2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 8 avril 2021 le siège social qui était 58 avenue Paul Chandon - 51200 EPERNAY à l'adresse suivante : 5 boulevard de la Teste - 33120 ARCACHON
L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX et sera radiée de celui de REIMS. 212264 Pour avis et mention, la gérance.

SA VALMY PARTICIPATIONS

Au terme d'une délibération en date du 4 juin 2021, l'assemblée générale ordinaire de la SA Valmy Participations au capital de 2.500.000 €, siège social : 52 rue de la Justice - 51100 REIMS, R.C.S. REIMS B 337 280 093 a décidé de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Quentin Renard, demeurant 65 rue de Moissons - 51100 REIMS, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026. 212269 Pour avis.

CINEMA PALACE

Société à responsabilité limitée au capital de 6.280 Euros
Siège social :
33 boulevard de la Motte
51200 EPERNAY
095 450 045 R.C.S. Reims

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/04/2021, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant : Madame Karen BROUILLER, demeurant 14 rue du Petit Muc - 75004 PARIS, à compter du même jour.
Mention sera portée au R.C.S. de REIMS. 212272 Le représentant légal.

EDUK BOMBARON

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social :
5bis avenue Ernest Vallé
51200 EPERNAY
R.C.S. Reims 834 039 174

En date du 1er mai 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5bis avenue Ernest Vallé - 51200 EPERNAY au 31 rue René Lemaire - 51200 EPERNAY à compter du 10 mai 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 212282

CHAMPAGNE G.P. WAFFLART ET FILS

Société civile d'exploitation viticole au capital social de 20.000 Euros
Siège Social :
3 rue saint caprais - 51390 BOUILLY
R.C.S. Reims 438 379 281
N° SIRET : 438 379 281 00019

Suivant délibération en date du 20 Avril 2021, l'assemblée générale mixte a :

— Augmenté le capital social pour le porter à 500.000 Euros au moyen de la création de 48.000 parts nouvelles.
ANCIENNE MENTION : Capital social : 20.000,00 €.
NOUVELLE MENTION : Capital social : 500.000,00 €.
Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de Reims. 212300 La gérance.

ETUBAT SASU

ETUBAT SASU, SASU au capital de 1.500,00 €, siège social : 5 rue Brimontel ? 51100 REIMS, R.C.S. de REIMS 831 360 938. Suite à l'A.G.M. du 14/06/2021 il résulte que l'actionnaire unique a décidé, à compter de ce jour, ce qui suit : — D'augmenter le capital social par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte "Report à nouveau" à hauteur de 13.500 €, par conséquent, le capital social passe de 1.500 € à 15.000 € réparti en 150 actions numérotées de 1 à 150, de valeur nominale initiale de 10 € élevée à 100 € chacune. Modification en cours au R.C.S. de REIMS. 212309

SARL L'ATELIER JNG

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social :
51 Rue de Talleyrand - 51100 REIMS
400 280 699 R.C.S. Reims

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 mai 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 51 rue de Talleyrand - 51100 REIMS, au 47 rue de Talleyrand - 51100 REIMS, à compter du 1er mai 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification faite au R.C.S. de REIMS. 212319 Pour avis : La gérance.

"GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE LA BRUSSE"

Capital social : 364.120 Euros
Siège social :
40 rue Buiette - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 437 658 206

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2021, les associés ont :
— constaté le retrait de M. Pierre COUVREUR de la gérance, le 2 novembre 2020 ;
— nommé cogérants M. Alexis COUVREUR, demeurant 2 rue du Village - 02200 MISSY AUX BOIS, et M. Fabien DEVILLE, demeurant 9 rue du Lavoir - 02880 CUFFIES, à compter du 2 novembre 2020. 212333 Pour avis : La gérance.

A.M. MULTISERVICES ESPACES VERTS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros porté à 5.000 Euros
Siège social :
6 rue des Moines - 51390 VRIGNY
811 417 468 R.C.S. Reims

L'assemblée générale mixte réunie en date du 3 juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 4.000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à mille (1.000 €).
NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à cinq mille Euros (5.000 €). 212335 Pour avis : La gérance.



UNE HISTOIRE DE FLEURS

EURL au capital de 3.000 Euros
Siège social :
36 Grande Rue - 51500 Champfleury
854 005 279 R.C.S. de Reims

L'AGE du 26/05/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 46 route Nationale, MONTCHENOT - 51500 VILLERS ALLERAND, à compter du 01/06/2021.
Mention au R.C.S. de REIMS. 212338

HAIR CORMONTREUIL

EURL au capital de 15.244,9 Euros
Siège social :
Route de Louvois
Galerie marchande Cora
51350 CORMONTREUIL
315 104 265 R.C.S. de Reims

En date du 11/05/2021, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. AUBLET Marc, demeurant 28 avenue Junot - 75018 PARIS, en remplacement de M. PROVOST Yvon, à compter du 11/05/2021.
Modification au R.C.S. de Reims. 212346

ASALOBIE

Société par actions simplifiée
Capital: 1.000 Euros
Siège social :
119 rue de vesle - 51100 Reims
R.C.S. Reims 838 150 662

Du procès-verbal de l'assemblée des associés en date du 10 février 2021, il résulte :

— Le capital social a été augmenté d'un montant de dix mille (10.000) Euros par émission de mille (1.000) actions nouvelles de 10 € de valeur nominale ;
— Le siège social de la société a été transféré au 119 rue de Vesle - 51100 Reims.

En conséquence, les articles 4, 6, 7 des statuts ont été modifiés.
Les modifications seront effectuées au registre du commerce et des sociétés de Reims. 212348 Pour avis : Le Président.

AR INTERIM

SAS à associé unique au capital de 50.000 Euros
Siège social :
Allée Alberto Santos-Dumont
51100 REIMS
828.425.967 R.C.S. Reims

Suivant PV en date du 1er juin 2021, l'associé unique a nommé en qualité de nouveau président la société GROUPE MORGAN SERVICES, SAS ayant son siège social 31 rue Marbeuf - 75008 PARIS, immatriculée sous le n°722.023.728 R.C.S. PARIS, en remplacement de la société HOLDING ALTER EGO.
Modification sera faite au R.C.S. DE REIMS. 212359

HCC
Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 Rue de Bernex
ZAC de la Croix Maurencienne
51370 SAINT BRICE COURCELLES
882 364 565 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI HCC, a désigné M. HU Haiou habitant au 1 rue de Bernex - 51370 SAINT BRICE COURCELLES, nouveau Gérant à partir du 28 mai 2021, suite à la démission de l'ancien gérant de la SCI, Monsieur CHU Patrick. 212387 Pour avis : La Gérance.

SCEA "LE PUIITS"

Capital social : 302.680 Euros
Siège social :
7 bis Royer Collard - 51320 SOMPUITS
R.C.S. 780 439 048
Châlons en Champagne

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2021, les associés ont décidé :

— D'étendre l'objet social à l'activité "exploitation d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque" ;
— De modifier la clause d'agrément des cessions de parts de manière qu'une décision de la collectivité des associés prise à la majorité des 3/4 des voix exprimées soit nécessaire ;
— De proroger la durée de la société d'une durée de 30 ans, portant son terme au 7 décembre 2061. 212396 Pour avis : La gérance.



Corinne MANFAIT

Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes
109 avenue Jean Monnet
51430 BEZANNES

SOCIETE IMMOBILIERE CORSICA

Société civile immobilière au capital de 100.000 Euros
Siège social : 23 bis avenue Gabriel Péri - 51430 TINQUEUX
811 057 066 R.C.S. Reims

Suivant acte unanime en date du 16 juin 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 140.000 € par apports en numéraire, puis de modifier les statuts sociaux.
CAPITAL SOCIAL : 100.000 €
NOUVELLE MENTION : 240.000 €
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS. 212400 Pour avis.



FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

NOS FERMES

Société par actions simplifiée au capital de 47.500 Euros
Siège social :
7 rue des Didris - ZAC les Didris
51420 - CERNAY LES REIMS
805 183 845 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 15/06/2021, il résulte que Mme Martine CHARBONNEAUX a été nommée en qualité de membre du comité de direction en remplacement de M. Alexandre BLONDEAU. 212491 Pour avis : Le président.

AIR FREIGHT BROKER

AIR FREIGHT BROKER, SAS au capital de 1.000 €, siège social : 9 allées Voltaire - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, 892 569 138 R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE. L'AGE du 17/06/2021 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : Services auxiliaires des transports terrestres - 5221Z. Prestation logistique, prestation de réception, tri, préparation de commandes, manutention et autres activités de logistique Travaux de démolition, de terrassement courant, d'isolation, de peinture et autres activités de travaux. Modification au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE. 212475



SAS KOUL

au capital de 1.000 Euros
9 Place Royale - 51100 REIMS
854 076 437 R.C.S. Reims

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2021, il a été pris acte de :

— La nomination de l'EURL ADA HOLDING dont le siège social est situé 85 rue du Mont d'Arène B404 - 51100 REIMS en qualité de nouveau président et représentée par Monsieur Alexandre DA SILVA, à compter du 15 juin pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Alexandre DA SILVA, président démissionnaire.

— La nomination de l'EURL FOUGERY INVEST dont le siège social est situé 21 rue Edouard Mignot - 51100 REIMS en qualité de nouveau directeur général et représentée par Monsieur Matthieu FOUGERY, à compter du 15 juin 2021 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Matthieu FOUGERY, directeur général démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212237 Le président.

ABPM AVOCATS

Holdiparc 5, Rue Bellum Villard
Parc Tertiaire de la Croix St Ouen
B.P. 70507
60205 COMPIEGNE CEDEX
Tél. : 03.44.23.00.11
abpm-compiegne@abpm.fr

TRANSPORTS ADAPTÉS DE LA MARNE

Transports Adaptés de la Marne, société par actions simplifiée au capital de 60.000 €, siège social : 6 rue Nicolas Appert - 51430 TINQUEUX, 843 377 516 R.C.S. REIMS. Aux termes d'une décision en date du 12/02/2021, l'associé unique a pris acte de la cessation du mandat de Directeur Général de M. Baptiste PIETTE et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. 212368 Le président.

Serge URBAIN

Avocat spécialisé en Droit des Sociétés
19 rue Voltaire
BP 2039 - 51070 REIMS CEDEX

SARL KANÇABUG

L'associé unique de la SARL KANÇABUG au capital de 100.000 €, immatriculée sous le n° SIRET 529 647 075 000 25 et sous le n° RCS REIMS B 529 647 075, a décidé de transférer le siège social à compter du 21 mai 2021 sis à AY CHAMPAGNE (51) de la rue de l'industrie au 6 chemin des Mayeurs et de modifier les statuts en conséquence. 212505 Le gérant.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

HAIR SAINT BRICE

51

EURL au capital de 7622,45 Euros
Siège social :
Rue de la Croix Mauresienne
Boulevard des Tondeurs
51370 Saint Brice Courcelles
418 428 470 R.C.S. de Reims

En date du 11/05/2021, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. AUBLET Marc, demeurant 28 avenue Junot - 75018 PARIS en remplacement de M. PROVOST Yvon, à compter du 11/05/2021.

Modification au R.C.S. de REIMS.
212372

DISSOLUTION

DE SOCIETE



Cabinet LAURENCY & ASSOCIÉS

Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale
2 rue du Colonel Pierre Servagnat
51200 EPERNAY

ESPRIT COIFFURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 Euros
Siège social :
18 avenue de Champagne
51150 TOURS SUR MARNE
398 595 439 R.C.S. Reims

Aux termes des décisions en date du 15/06/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Pour les besoins de la procédure, Mme Carole REMY, demeurant 10 rue du Moulin - 51150 BOUZY, associée unique, exercera les fonctions de liquidatrice, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur : 10 rue du Moulin - 51150 BOUZY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt au R.C.S. de REIMS.
212078



SCI DU 26 RUE HENRY DUNANT

Société civile immobilière
au capital de 3.048,98 Euros
Siège social :
26 rue Henry Dunant
51200 EPERNAY
333 555 670 R.C.S. Reims
En cours de liquidation

Par décision en date du 16/06/2021, l'associée unique a décidé de la dissolution de la société et sa mise en liquidation anticipée à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur la SAS PIERRE ET ASSOCIÉS, 26 rue Henry Dunant - 51200 EPERNAY, et fixé le siège social de la liquidation au 41 avenue de Champagne - 51200 EPERNAY.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
212437

Pour avis.



Cabinet LAURENCY & ASSOCIÉS

Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale
2 rue du Colonel Pierre Servagnat -
51200 EPERNAY

AGENCE DEVELOPPEMENT NEBOU

Société par actions simplifiée
au capital de 2.500 Euros
Siège social : 29 rue de Vignolles -
51200 EPERNAY
840 121 982 R.C.S. Reims

Aux termes des décisions en date du 9/06/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Pour les besoins de la procédure, M. Frédéric NEBOU, demeurant à EPERNAY (51200) au 29 rue de Vignolles, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt au R.C.S. de REIMS.
212391

SOCIETE DE MENUISERIE CHAMPENOISE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
10 rue du 106ème RI
51100 REIMS (Marne)
885 145 383 R.C.S. Reims

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Atmane BENSIFI, demeurant à REIMS (Marne), 10 rue du 106ème RI, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à REIMS (Marne), 10 rue du 106ème RI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212457

PHILANN

PHILANN, SCI au capital de 3.048 €, siège social : 32 rue de Châtivesle - 51100 REIMS, R.C.S. 381 448 950. L'assemblée générale extraordinaire du 13/06/2021 a décidé la dissolution de la société à compter du 24/01/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme DELALIEUX Annick, demeurant 62 boulevard Charles Amould - 51100 REIMS, et a fixé le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212461

PIERIM

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 152.500 Euros
Siège social :
PIERRY 51530
ZA les Bas Bordets Sud
Siège de liquidation :
ZA les Bas Bordets Sud
51530 PIERRY
421 618 075 R.C.S. Reims

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 janvier 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Patrick LAGAUCHE, demeurant 2 allée du Frère Jean Oudart - 51530 PIERRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé ZA les Bas Bordets Sud - 51530 PIERRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

212254

Pour avis : Le liquidateur.

KALLISTE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
21 rue du Lac
51290 GIFFAUMONT
CHAMPAUBERT
Siège de liquidation :
20 rue de Chantecoq
51290 GIFFAUMONT
CHAMPAUBERT
802 821 843
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Thierry GERARDIN, demeurant 20 rue de Chantecoq - 51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 20 rue de Chantecoq - 51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

212314

Pour avis : Le liquidateur.

EUURL SUPPLY CHAIN TRANSPORT CONSULTING

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire le 10 juin 2021, EUURL SUPPLY CHAIN TRANSPORT CONSULTING (STC), au capital de 5.000 €, R.C.S. REIMS 521 594 994. Le gérant unique a décidé la dissolution anticipée de la Société STC à compter du 10 juin 2021. Les pouvoirs de liquidation sont confiés au gérant M. LEPRETRE JF, pour procéder aux opérations de liquidation, achever les opérations en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. L'adresse de liquidation est fixée au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212435

AU COQ EN BROCHE

SARL au capital de 7.622,45 Euros
Siège social :
95 Route Nationale
51140 JONCHERY SUR VESLE
399 528 157 R.C.S. Reims

L'AGE du 30/04/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Elle a nommé comme liquidateur M. Thierry LESOEUR, demeurant 37 rue du Docteur Lulling - 51140 JONCHERY SUR VESLE, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 37 rue du Docteur Lulling - 51140 JONCHERY SUR VESLE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212432

GERARDIN

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 8.000 Euros
Siège :
Hôtel du cheval blanc
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
Siège de liquidation :
20 rue de Chantecoq
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
353 811 854
R.C.S. Châlons en Champagne

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30/04/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Thierry GERARDIN, demeurant 20 rue de Chantecoq - 51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 20 rue de Chantecoq - 51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
212316

Pour avis : Le liquidateur.

MICATEJA

Avis de dissolution

Par assemblée générale extraordinaire en date du 27 mai 2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée à compter du même jour de la société dénommée MICATEJA, société civile immobilière, au capital de 2.000,00 €, dont le siège social est à SEZANNE (51120), 5 rue des Récollets, identifiée sous le numéro SIREN 502 063 571 et immatriculée au R.C.S. de REIMS, et ont désigné Madame Catherine VIROTON, demeurant à SEZANNE, 13 rue de l'ancien Hôpital en qualité de liquidateur sans limitation de durée.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé chez le liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de REIMS.

212379

Pour avis : Le liquidateur.

EUURL SUPPLY CHAIN TRANSPORT CONSULTING

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire le 10 juin 2021, EUURL SUPPLY CHAIN TRANSPORT CONSULTING (STC), au capital de 5.000 €, R.C.S. REIMS 521 594 994. Le gérant unique a décidé la dissolution anticipée de la Société STC à compter du 10 juin 2021. Les pouvoirs de liquidation sont confiés au gérant M. LEPRETRE JF, pour procéder aux opérations de liquidation, achever les opérations en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. L'adresse de liquidation est fixée au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212435

ANNONCES LEGALES :
ANGÉLIQUE NIOT
VIRGINIE DOTI
MARIE-ALICE DEBRAY
TEL. : 03.26.40.21.31

CLOTURE DE LIQUIDATION



CHAMPAGNE CENTRALE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 500.000 Euros
Siège social :
2 rue de Chastillon
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Siège de liquidation :
5 rue des Marmouzets - 51100 REIMS
529 849 622
R.C.S. Châlons en Champagne

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 janvier 2021 par consultation écrite a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre GUERIN, demeurant 7 rue du Gué - 51470 SAINT MEMMIE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis :
Le liquidateur.

212232

PIERIM

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 152.500 Euros
Siège social :
PIERRY 51530
ZA les Bas Bordets Sud
Siège de liquidation :
ZA les Bas Bordets Sud
51530 PIERRY
421 618 075 R.C.S. Reims

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 31 janvier 2021 au ZA les Bas Bordets Sud - 51530 PIERRY, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Patrick LAGAUCHE, demeurant 2 allée du Frère Jean Oudart - 51530 PIERRY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis :
Le liquidateur.

212255

EARL "JANSON DENIS"

Société en cours de liquidation
Capital social : 51.150 Euros
Siège social :
90 avenue Jacques SIMON
51470 SAINT MEMMIE
R.C.S. 381 702 802
Chalons en Champagne

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2021, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

212430

Pour avis : Le liquidateur.

SARL MAGOPHANLÉ

Société à responsabilité limitée
en période de liquidation
Capital social : 2 000 Euros
Siège social :
21 grande rue
51190 LE MESNIL SUR OGER
R.C.S. Reims 803 980 952

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1/05/2021, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 1/05/2021.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212358

Pour avis, le liquidateur.

PHILANN

PHILANN, SCI en liquidation au capital de 3.048 €, Siège social : 32 rue de Châtivesle - 51100 REIMS, R.C.S. 381 448 950. L'assemblée générale du 13/06/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/06/2021. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce REIMS.
212462

CREANCES SALARIALES

AVIS DE DEPOT DES RELEVÉS DE CREANCES SALARIALES

Article L 625-1 du Code de commerce
Article R 625-3 du Code de commerce

LJ du 4 mars 2021 SAS FACADES ET BATIMENTS

4 chemin du Château - 51240 CHEPY.
Les relevés des créances salariales ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur ces relevés peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil de prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Liquidateur Judiciaire :
Isabelle TIRMAND.

212385

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :
51 PRESSE DIFFUSION (SARL)

7 rue du Commerce Zone Industrielle du Port Sec - 51100 REIMS. Activité : distribution presse, routage. R.C.S. REIMS : B 484 887 567.
Le Greffier.
212450

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :
ESTA (SARL)

9, rue André Pingat - 51100 REIMS. Activité : Vente, installation de système de chauffage et de refroidissement, toutes énergies et technologies existantes. R.C.S. REIMS : B 430 114 017
212453

Le greffier.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

2MTK (SAS)

24 Cours Jean-Baptiste Langlet - 51100 REIMS. Activité : La vente et la commercialisation de tous produits, articles, objets et accessoires se rapportant aux vêtements pour homme. La prestation de service de confection sur mesure de vêtement en sous-traitance. R.C.S. REIMS : B 813 890 118.
212445 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SUPPLEMENT D'AME (SARL)

138, Avenue Jean Jaurès - 51100 REIMS. Activité : Commerce de détail d'articles éthiques
R.C.S. REIMS : B 823 453 816
212446 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LES TOUT PETITS POIS (SARL)

7 rue des Capucins - 51100 REIMS. Activité : Vente de produits de puériculture. R.C.S. REIMS : B 804 675 320.
212447 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SDCM (SARL)

64 rue du Parc - 51220 POUILLON. Activité : Prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles, artisanales, libérales, agricoles ou financières ou de prestations de services, françaises ou étrangères ; l'octroi de prêts et d'avances en compte courant à ses filiales. R.C.S. REIMS : B 824 260 905.
212448 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

"ETHEM-ROYAL KEBAB" (SARL)

6, Rue des Capucins - 51100 REIMS. Activité : Restaurant, sandwicherie restauration rapide vente de pâtisseries sucrées glaces boissons. R.C.S. REIMS : B 479 380 271.
212449 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

S.B. IMMOBILIER (SARL)

36 rue Clovis Chezel - 51100 REIMS. Activité : agence immobilière, transaction, gestion d'immeubles, syndic de copropriétés. R.C.S. REIMS : B 451 958 136.
212454 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LA REINE DE SABA (SAS)

15 rue de Nanteuil - 51100 REIMS. Activité : Institut de beauté : Soins du corps, modelages relaxant, manucure, soins, visages, achat vente de produits divers non réglementés. R.C.S. REIMS : B 801 367 855.
212468 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Monsieur BUGNOT David Sébastien Michel

3 route de Chalons - 51210 MONTMIRAIL.
Madame BUGNOT Anne née PRUDHOMME en qualité de conjointe collaboratrice, 15 rue Jeanne d'Arc - 51210 MONTMIRAIL. Activité : Débit de boissons, restaurant, grill, vente de boissons à emporter. R.C.S. REIMS : A 515 119 592.
212469 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LE JEANNE D'ARC (SARL)

15 rue Jeanne d'Arc - 51210 MONTMIRAIL. Activité : Restauration traditionnelle. R.C.S. REIMS : B 828 922 716.
212470 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LA CORDONNERIE FANTASTIQUE (SARLU)

25 rue Henri IV - 51100 REIMS. Activité : Cordonnerie achat et vente de produits accessoires. R.C.S. REIMS : B 828 018 853.
212471 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LA BISSONNIERE (SARL)

9 rue de la Gare - 51390 PARGNY LES REIMS. Activité : Café, restaurant, traiteur, vente à emporter, livraison à domicile. R.C.S. REIMS : B 494 170 954.
212472 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Monsieur GOURGUECHON Pascal Remy

10 place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL. Activité : Commerce en gros de végétaux, décoration florale et vente de produits accessoires aux professionnels. R.C.S. REIMS : A 438 248 361.
212485

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

M3CS (SAS)

1, rue de la Jonquière - 51170 BLIGNY. Activité : Vente et pose de film pour vitrage véhiculés vitrines et bâtiment. R.C.S. REIMS : B 822 203 998.
212487

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SARL KASPER ET CIE

13 rue Pasteur - 51200 EPERNAY. ACTIVITE : Travaux de bûcheronnage, exploitation forestière, activité se rattachant aux vignes (vendanges) et récolte de fruits et légumes. R.C.S. REIMS : B 810 259 267.
212489

Par jugement du 16/06/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SARL COIFFURE LANGEVIN

23, rue du Professeur Langevin - 51200 EPERNAY. ACTIVITE : Coiffure achat vente de produits se rattachant à la coiffure et à l'entretien du cheveu ainsi que accessoires de coiffure. R.C.S. REIMS : B 802 543 561.
212490

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du tribunal de commerce de REIMS en date du 15/06/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société :

KAIS (SARL)

16, Rue du Maréchal Foch - 51230 Fère-Champenoise, R.C.S. REIMS 817 734 825. Activité: alimentation générale. Liquidateur Judiciaire : SCP CROZAT BARAULT MAIGROT (Me Arnaud CROZAT) - 17, quai de la Villa - 51318 EPERNAY CEDEX. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc.
212350

Jugement du tribunal de commerce de REIMS en date du 15/06/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

N.L.E SINKA (SARL)

22, Rue Jules Ferry - 51700 IGNY COMBLIZY, R.C.S. REIMS 809 618 416. Activité: Tous travaux de plomberie chauffage installations thermiques et sanitaires fourniture et pose de panneaux solaires thermiques de climatisation de chauffe-eau solaire thermodynamique et pompes à chaleur. Liquidateur Judiciaire :SELARL Amandine RIQUELME (Me Amandine RIQUELME) - 13bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 REIMS CEDEX. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc.
212351

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du Tribunal de Commerce de REIMS en date du 15/06/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de :

CAVE BALOURDET (SASU)

11 rue Gerbert - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : B 533 972 766. Activité : Achat et vente en direct ou en ligne de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de spiritueux, épicerie fine, en gros, demi-gros et détail, dépôt-vente de vin et de champagne. Mandataire judiciaire : SELARL Bruno RAULET (Me Bruno RAULET), 34 rue des Moulins - 51100 REIMS. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au mandataire judiciaire sus désigné dans les deux mois de la parution du jugement au BODACC.
212365 Le Greffier.

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

Par jugement en date du 15 juin 2021 le tribunal de commerce de REIMS a ouvert la procédure de sauvegarde de :

JABRI Transport (SARL)

2A rue Gosset - 51100 REIMS. Activité : Transport routier public routier de marchandises et/ou loueur de véhicules avec chauffeur destinés aux transports de marchandises au moyen exclusivement de véhiculés motorisés d'un poids maximum autorisé n'excédant pas 3,5t. Et a désigné :

Mandataire judiciaire : SCP CROZAT BARAULT MAIGROT (Maître Arnaud CROZAT), 17 quai de la Villa - 51318 EPERNAY CEDEX.

Les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire sus désigné.
212409

Référence : OFFICE DEPOT FRANCE

126 avenue du Poteau - 60300 SENLIS. R.C.S. COMPIEGNE : 402 254 437. Etablissement(s) secondaire(s) : Avenue du Mont Saint-Pierre, Parc Immobilier Thillois lot 4 - 51370 THILLOIS. R.C.S. REIMS : 2002 B 463.

Par jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-METROPOLE en date du 03/06/2021 arrête le plan de cession.
212257

Référence : SO FRA DE

Les Etines - 42120 Le Coteau. R.C.S. ROANNE : 321 736 324. Etablissement(s) secondaire(s) : 17 rue du Cadran Saint Pierre - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : 2003 B 95

Par jugement du tribunal de commerce de ROANNE en date du 9/06/2021 prolongeant la période d'observation jusqu'au 3 février 2022.
212458

NOTRE METIER : FACILITER VOTRE INFORMATION
FAITES PARTIE DES RESPONSABLES LES MIEUX RENSEIGNES
ABONNEMENT UN AN : 40 €
SERVICE ABONNEMENTS : 03.26.08.38.26

TRIBUNAL

JUDICIAIRE

Par jugement en date du 11 mai 2021, le tribunal judiciaire de REIMS a prononcé à l'égard de

Monsieur Manuel LEPAGE

Ayant une activité de conseil en formation en sécurité (numéro SIREN : 522 461 367 00016), 14 avenue de Paris - 51100 REIMS la faillite personnelle pour une durée de huit années.

A ordonné la publicité dudit jugement, Pour extrait, fait à REIMS, le 11 juin 2021.
212503 Le Greffier.

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX DIVRY

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Antoine BOUQUEMONT, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice libéral à Responsabilité Limitée "OFFICE NOTARIAL DE LA PORTE DE MARS", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à REIMS (Marne), 5 boulevard Désaubeau, le 14 juin 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Michel Daniel DIVRY, retraité, et Madame Annie Claudine GODBILLOT, retraitée, demeurant ensemble à JONCHERY SUR VESLE (51140), 140 route Nationale, Monsieur est né à REIMS (51100) le 7 novembre 1957, Madame est née à REIMS (51100) le 28 février 1958.

Mariés à la mairie de LAS VEGAS, COMTE DE CLARK, (ETATS-UNIS), le 24 novembre 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
212343 Pour insertion : Le Notaire.

EPOUX GUILLAUME

Insertion - Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Patrick PITEL, Notaire la Société Civile Professionnelle "Patrick PITEL et Jeremy MARSAN, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à BLANCS-COTEAUX-VERTUS (Marne), 52 rue Jean le Bon, CRPCEN 51011, le 16 juin 2021, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre :

Monsieur Jean-François Jules Maurice GUILLAUME, et Madame Maryse Marcelle Reine DUVAL, demeurant ensemble à VAL DES MARAIS (51130), 11 rue Saint Gond COLIGNY.

Nés Monsieur à CHALONS SUR MARNE (51000) le 8 mai 1954, et Madame à ECURY LE REPOS (51230) le 18 juin 1959.

Mariés à la mairie de ECURY LE REPOS (51230) le 14 septembre 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
212431 Pour insertion : Le Notaire.

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE CORMONTREUIL

Une étude a été menée par le bureau d'étude IMPLANT'ACTION qui a exploré le contexte de ces activités commerciales et artisanales en s'attachant aux forces et faiblesses du territoire, eu égard à la volonté de la commune de Cormontreuil de pérenniser ces activités dans le centre historique.

Vu l'avis favorable des chambres consulaires de la Marne (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des métiers et de l'Artisanat) sur cette étude,

Etant donné l'intérêt pour la commune de favoriser le maintien et la diversité des activités artisanales et commerciales de proximité, Le conseil municipal a instauré par délibération du 25 mai 2021 un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité comme précisé sur plan afin d'exercer le droit de préemption sur les aliénations des fonds de commerce et artisanaux ainsi que des baux commerciaux.

A l'intérieur de ce périmètre, sont également soumises au droit de préemption les aliénations à titre onéreux de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1.000 mètres carrés.
212436

Commune de Châlons sur Vesle

Avis d'enquete publique - Projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Châlons sur Vesle avec la déclaration de projet "Sur le Mont"

Par arrêté n°CUGR-DUPAACV-2021-002 en date du 26 mai 2021, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Châlons sur Vesle avec la déclaration de projet "Sur le Mont". Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, la présente enquête publique respectera le protocole sanitaire mis en place, dont le détail sera consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet du Grand Reims et au siège de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours : DU 16 juin 2021 à 9h00 au 17 juillet 2021 à 12h00.

La déclaration de projet porte sur le projet de réalisation d'un accès carrossable pour accéder au réservoir d'eau potable de la commune pour le réhabiliter et l'entretenir et la mise en compatibilité du PLU a pour objet de déclasser une partie de l'espace boisé classé pour effectuer un défrichement qui permettra de réaliser l'accès carrossable.

Monsieur Alain JAQUINET, Ingénieur en chef de la fonction publique territoriale retraité, demeurant à SAINT MEMMIE (51470), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi de 9h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Châlons-sur-Vesle - 4 PLACE DE LA MAIRIE - 51140 CHALONS SUR VESLE, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions,

pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

— Mercredi 16 juin 2021 de 9h00 à 12h00 ;
— Jeudi 1er juillet 2021 de 17h00 à 19h00 ;

— Samedi 17 juillet 2021 de 9h00 à 12h00.

En raison, du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de COVID-19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du commissaire enquêteur en contactant le Pôle territorial Champagne Vesle au 03.26.03.69.29.

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Châlons-sur-Vesle, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Châlons sur Vesle avec une déclaration de projet, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge de la procédure auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

La Présidente de la Communauté 211570 urbaine du Grand Reims.

AVIS DIVERS

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENTS :

— 6 allée Claude Monet - T2 au 2ème étage - 46 m² environ - lot 511 - Parking en extérieur, lot à préciser - DPE : C - 89.600 € - réf : ER.11437 ;

— 1 allée Claude Monet - T2 au RDC D - 43 m² environ - lot 1 - Parking en extérieur, lot à préciser - DPE : C - 73.600 € - réf : ER.11473

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06.10.60.16.61. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.
212266

REDACTEUR EN CHEF :
B. BUSSON
TEL. : 03.26.08.38.31

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne / Ardennes

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 139 rue de courlancy - T5 au 2ème étage - 97 m² environ - Lot 12 - Box en sous-sol, lot à préciser - DPE : C - 216.500 € - réf : ER.16675

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 07 85 64 76 66. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. 212397

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 6 rue Ariette Remia - T2 au 2ème étage - 57 m² environ - lot 30 - Box sous-sol, lot à préciser - DPE : D - 132 500 € - réf : ER.17288 ;

16 bis chaussée Bocquaine - T4 au 1er étage - 121 m² environ - lot 27 - Box sous-sol, lot à préciser - DPE : C - 270 000 € - réf : ER.17400

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06.23.78.24.70. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. 212402

M. PAUL CHARLOT

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Suivant testament olographe en date du 20 décembre 1996,

Monsieur Paul Raymond Adolphe CHARLOT, en son vivant propriétaire viticulteur retraité, demeurant à BERGERES LES VERTUS (51130), 12 rue des Mottes. Né à BERGERES LES VERTUS (51130), le 13 juillet 1941. Célibataire. Décédé à EPERNAY (51200) le 21 avril 2021. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Jeremy MARSAN, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BLANCS-COTEAUX-VERTUS, 52, rue Jean le Bon, le 2 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jeremy MARSAN, notaire à BLANCS-COTEAUX, référence CRPCEN : 51130, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CHALONS EN CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. 212466

MME AURELIE DUVERMY

Avis d'acceptation à concurrence de l'actif net

Numéro de succession : 175101 21/001241

Déclarations enregistrées par le greffe du Tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE le 8 juin 2021.

Héritiers acceptant à concurrence de l'actif net : Madame Corinne Marie-France DUVERMY, Madame Aurélie Chantal Huguette DUVERMY, et Madame Virginie Christelle DUVERMY, filles du défunt.

Suite au décès de : Monsieur Joseph Joanny DUVERMY, en son vivant retraité, divorcé de Madame Georgette Jeanine BIARD et non remarié, demeurant à IGNY COMBLIZY (51700) 4 rue Saint Nicolas, né à L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT (01400), le 18 août 1941 et décédé à REIMS (51100) (France), le 13 juin 2015.

Domicile élu des héritiers : Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN notaire à AVENAY VAL D'OR (51160), 26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris. Inventaire établi le 23 avril 2021 par Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN, Notaire à AVENAY VAL D'OR (51160), 26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris. 212248

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de Mme TRIGUEROS ROSE décédée le 28/09/2019 à REIMS (51) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808057408/SB. 212284

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de Mme DAZY Annette, Lucie, décédée le 11/04/2019 à REIMS (51) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808065460/BL. 212342

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 22/04/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme DOURNEL, épouse FIMES, Catherine, Yvette, Odette décédée le 04/03/2019 à REIMS (51). Réf. 0808071751. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 212347

Les Petites Affiches Matot-Braine peuvent transmettre vos insertions dans toute la France

SUCCESSION VACANTE

La directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, curatrice de la succession de M. ZIEWIEC Thomas décédé le 13/01/2016 à BAR LE DUC (55) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808016378/RDSR. 212381

SUCCESSION VACANTE

La directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, curatrice de la succession de Mme GARDYNIK Pauline décédée le 05/11/2016 à SERMAIZE-LES-BAINS (51) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808016377/RDSR. 212383

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 24/03/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MAKSYMJUK Joël, Michel décédé le 21/07/2019 à REIMS (51). Réf. 0808072344. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 212416

Ardennes

CONSTITUTION DE SOCIETE

IDEA
Expertise comptable
15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

SOLO LEI
Société à responsabilité limitée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 2 rue Pasteur
08090 MONTCY NOTRE DAME

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 04/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SOLO LEI.

Siège social : 2 rue Pasteur - 08090 MONTCY NOTRE DAME.

Objet social : Bar, café, débit de boissons, concerts et animations, petite restauration sur place et à emporter, location de vélos, vélos électriques, trottinettes électriques, gyropodes, location de pédalos, canoës, kayaks et de tout autre matériel de sport et de loisirs.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 2.500 €
Gérance : Monsieur Robin MANDELLI, demeurant 2 rue Pasteur - 08090 MONTCY NOTRE DAME, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. 212327 Pour avis : La gérance.

OJC
Société civile immobilière au capital social de 1.000 Euros
Siège social : 75 rue Madame de Cormont 08170 HAYBES

SOCIETE : OJC.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL : Mille (1.000) Euros divisé en mille (1.000) parts de un (1) Euro.
SIEGE SOCIAL : 75 rue Madame de Cormont - 08170 HAYBES.
OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles, par bail, crédit-bail, location, sous-location ou autrement.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
APPORTS EN NUMERAIRE : Mille (1.000) Euros.
APPORTS EN NATURE : Néant.
GERANTS : — Monsieur DANAUX Orphée, demeurant à HAYBES (08170), 75 rue Madame de Cormont ; — Madame DANAUX Jessica, demeurant à HAYBES (08170), 75 rue Madame de Cormont.

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.
Pour insertion, Monsieur DANAUX 212260 Orphée, cogérant.

IDEA
Expertise comptable
15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

F3G
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 6 rue Jules Ferry
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05 juin 2021 à CHARLEVILLE MEZIERES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : F3G.
SIEGE : 6 rue Jules Ferry - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Prestations de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, mise en relations des entreprises ;

Prise de participation, dans toutes entreprises ou sociétés, qu'elle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisitions de parts sociales ou d'actions, de souscriptions, d'apports ou tout autres moyens.

L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles, dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ;

La réalisation d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance ;

Activité d'achat revente de tous biens ;

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Madame Véronique VIET, demeurant 4 allée du Clos Costentin - 50400 YQUELON.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. 212408 Pour avis : Le président.

SCI DE STRASBOURG

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 1/06/2021, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SCI.
DENOMINATION : "DE STRASBOURG".
SIEGE SOCIAL : 1 Impasse des Haies - 08300 L'ECAILLE.

OBJET SOCIAL : — L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.

— Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 3/4 des voix exprimées.

GERANCE : — Monsieur Joachim GAILLOT ; — Madame Pascale GAILLOT née TARDIEU

demeurant ensemble 1 impasse des Haies - 08300 L'ECAILLE, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION : au greffe du tribunal de commerce de SEDAN 212467 Pour avis : La Gérance.

CWA
Colas Willeme & Associés
EXPERTS-COMPTABLES

LM DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : Route Départementale 24 impasse du Paquis - 08350 VILLERS SUR BAR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLERS SUR BAR du 11 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : LM DEVELOPPEMENT.

SIEGE : Route Départementale 24 impasse du Paquis - 08350 VILLERS SUR BAR.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 Euros.

OBJET : La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toutes les sociétés française ou étrangères, quel que soit leur objet social, leur forme, leur activité ;

toutes prestations de services au profit des sociétés filiales en matière de gestion et notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, informatique et commercial.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Moïse LAUNOIS demeurant 8 rue Emile ZOLA à SEDAN (08200) pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sedan. 212360 Pour avis : Le Président.

COMPTOIR D'HORIZON

Société par actions simplifiée Au capital social de 1.500 Euros Siège Social : 4 ter rue Irénée Carrée - 08000 HOULDIZY

Avis de constitution

SOCIETE : COMPTOIR D'HORIZON.

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL INITIAL : Mille cinq cents Euros (1.500 €), divisé en cent cinquante (150) actions de dix Euros (10 €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIEGE : 4 Ter Rue Irénée Carré - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
OBJET : La société a pour objet en France et à l'Étranger :

— La conception et la création de bijoux fantaisie

— La vente d'accessoires, d'objets et de produits d'entretien

— La bijouterie

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS EN NUMERAIRES : Mille cinq cents Euros (1.500 €)

PRESIDENT : Monsieur VILLENET Simon-Pierre, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) 51 c rue Bourbon.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés :

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SEDAN. 212465 Pour insertion, Monsieur VILLENET Simon-Pierre, Président.

SCP INFANTINO, GALLI-RICOUR et DEOM
Notaires
10 rue de l'Aisne - 08400 VOUIZERS

SAS TECHNICAL SOLUTION MULTISERVICES

Aux termes d'un acte reçu par Maître F. INFANTINO, Notaire associé, en date du 14 juin 2021, il a été constaté, la création d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.
DENOMINATION SOCIALE : SAS TECHNICAL SOLUTION MULTISERVICES.

SIEGE SOCIAL : VOUIZERS (Ardennes), 3 rue de l'Aisne.

OBJET SOCIAL : Bâtiment tout corps d'état et les constructions de maison individuelle et petit collectif en bio climatique.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 € divisé en 200 actions de 10,00 € chacune, entièrement souscrites.

PRESIDENT : Monsieur Michel MARSIN demeurant à SAINTE MARIE (Ardennes), 2e rue de l'Eglise.

CESSIONS D' ACTIONS : Cession libre entre actionnaires, le reste soumis à agrément.

Pour avis et mention, 212293 Maître Frédéric INFANTINO.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Ardennes

SELARL "MH ROFFI JURIS CONSEIL"
Société d'Avocats
201 avenue de Laon - 51100 REIMS

"CORYLUS"

Société civile immobilière
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
GIVONNE (08200)
22 Lotissement Le Bannet

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SEDAN (Ardennes) du 11 juin 2021, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DENOMINATION SOCIALE : "CORYLUS".
SIEGE SOCIAL : GIVONNE (Ardennes), 22 Lotissement Le Bannet.
OBJET :
— L'achat, la vente, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ;
— La construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ;
— L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : Dix Mille Euros (10.000 €) divisé en 100 parts sociales numérotées de 1 à 100, de Cent Euros (100 €) chacune de valeur nominale.
AGREMENT : Il a été institué un droit d'agrément donné par les associés sous la forme d'une décision collective extraordinaire pour toute mutation au bénéfice d'un tiers non associé.

GERANT : Monsieur Jean-Sébastien DUCOFFRE, demeurant 22 Lotissement Le Bannet à GIVONNE (Ardennes).
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. 212474 Pour insertion.



S2L

Société civile immobilière
au capital de 500 Euros
Siège social : 15 rue du Cimetière -
08110 MATTON ET CLEMENCY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MATTON CLEMENCY du 8 juin 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière
DENOMINATION SOCIALE : S2L
SIEGE SOCIAL : 15 rue du cimetière - 08110 MATTON ET CLEMENCY
OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble biens bâtis et autres biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

DUREE DE LA SOCIETE : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 500 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
GERANCE : Monsieur Glenn SAUW demeurant 15 rue du cimetière - 08110 MATTON ET CLEMENCY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de SEDAN. 212404 Pour avis : La Gérance.

Maître Thomas CALMET
Notaire à VOUIERS (08400)
51 rue Gambetta

EST MACHINES OUTILS

Avis est donné de la constitution suivant acte reçu par Me Thomas CALMET, notaire à VOUIERS, le 14 juin 2021, de la société à responsabilité limitée suivante :
DENOMINATION : EST MACHINES OUTILS.
SIEGE : 9 rue Albert Caquot - 08400 VOUIERS.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.
OBJET SOCIAL : création et exploitation d'un fonds de commerce de négoce de machines-outils, fournitures industrielles.
CAPITAL SOCIAL : 10.000 € par apports en numéraire.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
GERANT : M. Dominique ROUY, 2 rue des Campanules - 08400 VOUIERS.
La société sera immatriculée au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis et mention :
Me Thomas CALMET,
Notaire.
212312

MODIFICATION DE STATUS



FCN Nord Ardennes
1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

SN KOCA CONSTRUCTION SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue du Relais
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
820 987 196 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision du Président du 31/05/2021, il résulte que M. Fatih KOCA, demeurant 3 bis rue des Romains - 51100 REIMS, a été nommé en qualité de directeur général. 211709

SCP INFANTINO, GALLI-RICOUR et DEOM
Notaires
10 rue de l'Aisne - 08400 VOUIERS

VOUIERS LAVAGE
SARL au capital : 115.000 Euros
Rue Bournizet "Lieudit les Cinq Saules"
08400 VOUIERS
R.C.S. Sedan 514 021 492

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2021, enregistré au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES 1, le 19 avril 2021, dossier 2021 00009233, référence 0804P01 2021 N 00318,
La collectivité des associés a décidé et accepté : Le transfert du siège social de VOUIERS à MONTHOIS (08400), 25 rue Remuat à compter du 10 avril 2021

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Avis de ces modifications sera fait au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. 212261 Pour avis : Me GALLI-RICOUR.

AGENCE EN DIAGNOSTICS ET SECURITE ADS

Société à responsabilité limitée
au capital social de 5.000 Euros
Siège Social :
9 rue des Tourtelles
08090 TOURNES
R.C.S. Sedan 500 371 927
SIRET : 500 371 927 00012

Suivant décisions en date du 15 avril 2021, l'associé unique, a :
— Transformé la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle avec effet du 15 avril 2021 et adopté le texte des nouveaux statuts ;
— Constaté la fin du mandat de gérant de Monsieur LINGAT Jack ;
— Nommé, en qualité de président de la société par actions simplifiée, Monsieur LINGAT Jack ;
— Modifié l'objet social qui sera désormais :

— L'achat et la revente de tous types de biens immobiliers ;
— La location saisonnière ou de longue durée de biens immobiliers ;
— L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles par bail, crédit-bail, location, sous-location ou autrement ;
— L'acquisition, la gestion et l'administration d'un portefeuille de valeurs mobilières,

— La prise de participation directe ou indirecte, sous toutes formes et par tous moyens, dans toutes entreprises ou dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, soit par voie de création de sociétés, d'apport à ces sociétés ou à des sociétés existantes, de fusion ou d'alliance avec elles, soit par voie de souscription ou d'achat et de ventes de titres et droits sociaux, d'avances de prêts ou autrement ;
— La gestion de toutes participations et de tous intérêts.

— La prestation de services d'assistance et de conseil à ses filiales et participations.

— Modifié la dénomination sociale qui sera désormais : ADS
Les articles 2 et 3 des statuts, relatifs à l'objet social et à la dénomination sociale, ont été modifiés en conséquence.
Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de SEDAN. 212376 Le Gérant.

SCP INFANTINO, GALLI-RICOUR et DEOM
Notaires
10 rue de l'Aisne - 08400 VOUIERS

SCI FREDEL

au capital : 2.000 Euros
24 rue du Pont - 08130 ECORDAL
R.C.S. Sedan 520 425 836

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2021, enregistré au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES 1, le 19 avril 2021, dossier 2021 00009231, référence 0804P01 2021 N 00319 ;
La collectivité des associés a décidé et accepté :

— Le transfert du siège social de ECORDAL à MONTHOIS (08400), 25 rue Remuat à compter du 10 avril 2021 ;
— La nomination de Monsieur Frédéric SART, demeurant à MONTHOIS (08), 25 rue Remuat, en qualité de seul gérant, suite au décès de Monsieur Jean-Pol SART.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Avis de ces modifications sera fait au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. 212297 Pour avis : Me GALLI-RICOUR.

SC STANFER

société civile au capital de 1.000 Euros
Siège social :
100 rue Jean-Baptiste Clément
08300 RETHEL
R.C.S. Sedan n°533 365 169

Au terme d'une décision collective des associés en date du 11 juin 2021, Madame Michèle FERRARI a été nommée gérante de la société SC STANFER en remplacement de Monsieur Robert FERRARI décédé. 212287 Pour avis : La Gérance.



15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

DAGI GROUPE HOLDING

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 Euros
Siège social :
6 route du Stade 08150 RENWEZ
893 349 605 R.C.S. Sedan

Suivant délibération en date du 17 mai 2021, l'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 15.000 € divisé en 150 parts sociales de 100 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
PRESIDENT : Monsieur Dagistan TAYLAN, demeurant 6 route du Stade - 08150 RENWEZ.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la société est gérée par Monsieur Dagistan TAYLAN, né le 01/01/1965 à ANKARA (Turquie), demeurant 6 route du stade - 08150 RENWEZ. 212502 Pour avis : Le président.

ALTER EGO INTERIM

SAS à associé unique
au capital de 100.000 Euros
Siège social :
119 avenue Charles Boutet
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
529.534.042 R.C.S. Sedan

Suivant PV en date du 1er juin 2021, l'associé unique a nommé en qualité de nouveau président la société GROUPE MORGAN SERVICES, SAS ayant son siège social 31 rue Marbeuf - 75008 PARIS, immatriculée sous le n°722.023.728 R.C.S. PARIS, en remplacement de la société HOLDING ALTER EGO.
Modification sera faite au R.C.S. DE SEDAN. 212357

SCP INFANTINO, GALLI-RICOUR et DEOM
Notaires
10 rue de l'Aisne - 08400 VOUIERS

JPMS

SCI au capital : 1.600 Euros
24 rue du Pont - 08130 ECORDAL
R.C.S. Sedan 818 876 898

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2021, enregistré au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES 1, le 19 avril 2021, dossier 2021 00009229, référence 0804P01 2021 N 00320.
La collectivité des associés a décidé et accepté :

— Le transfert du siège social de ECORDAL à MONTHOIS (08400), 25 rue Remuat à compter du 10 avril 2021 ;
— La nomination de Monsieur Frédéric SART, demeurant à MONTHOIS (08), 25 rue Remuat, en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Jean-Pol SART, décédé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Avis de ces modifications sera fait au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. 212292 Pour avis : Me GALLI-RICOUR.



FCN Nord Ardennes
1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

ATHERA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
18 rue Monge
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
853 962 926 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision du 10/06/2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de salon de thé, dégustation de thés, cafés, plantes à infuser, chocolat et toutes boissons non alcoolisées, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. 212072

BOURDON JONET INDUSTRIES

Société anonyme
au capital de 335.388 Euros
Siège social :
Zone industrielle - 08090 TOURNES
343 705 109 R.C.S. Sedan

Suivant procès-verbal des délibérations du 1er juin 2021 de l'actionnaire unique et des statuts de la société sous sa nouvelle forme, la société a été transformée, à compter du même jour, de la forme anonyme en une société par actions simplifiée, avec pour président la société par actions simplifiée BJ DEVELOPPEMENT, sise à Tournes 08090, zone industrielle, 891 257 016 R.C.S. SEDAN, étant précisé que cessent ipso facto les mandats des membres du conseil d'administration et du président directeur général de la société sous son ancienne forme.

Les statuts précisent que chaque associé bénéficie d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de tout projet de transfert de tout ou partie de ses titres ; la cession d'actions y compris entre associés est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. A chaque action est attaché un droit de vote ;
Les autres caractéristiques de la société (dénomination, objet, siège, capital, durée) demeurent inchangées. 212413

EOLE ROUGEMONT

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 Euros
Siège social :
19 Avenue Charles de Gaulle
08300 RETHEL
843 610 031 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 2 juin 2021, Monsieur Constantin DELHAUTE demeurant avenue Jacques de Meurers à 1150 BRUXELLES a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de monsieur Michel LÉPOUTRE, démissionnaire. 212422 Pour avis : Le président.

SCI MYSOMPS

SCI MYSOMPS, au capital social de 200.400 €, siège social : Cabinet Saint-Luc, 2 rue Joseph MEHUL - 08330 VRIGNE AUX BOIS, R.C.S. SEDAN n° 326 067 782. Par AGE du 28/05/21 les associés ont décidé de réduire le capital social pour le ramener à 200.000 € par voie d'annulation de 4 parts sociales. Lesquelles ont été rachetées par la société aux associés concernés pour procéder à leur annulation. Le capital social est désormais composé de 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €. Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN. 212317

SCI 4F RIMOGNE

Société civile immobilière
au Capital Social de 1.000 Euros
Siège Social :
149, rue Pasteur - 08150 RIMOGNE
R.C.S. Sedan 503 602 153
N° SIRET : 503 602 153 00010

Suivant décisions en date du 5 mai 2021, l'assemblée générale extraordinaire a transféré le siège social de la société fixé antérieurement à RIMOGNE (08150), 149 rue Pasteur, à RIMOGNE (08150), 330, rue Pasteur, à compter de ce jour. 212331 La Gérance.

AE-INTERIM

SAS au capital de 20.000 Euros
Siège social :
16 rue Thiers - 08200 SEDAN
754.002.194 R.C.S. Sedan

Suivant PV en date du 1er juin 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de nouveau président la société GROUPE MORGAN SERVICES, SAS ayant son siège social 31 rue Marbeuf - 75008 PARIS, immatriculée sous le n°722.023.728 R.C.S. PARIS, en remplacement de M. Philippe SCHMITZ.

Modification sera faite au R.C.S. DE SEDAN. 212356

KAZZA

SARL au capital de 7.500 Euros
Siège social : 42-44, place Ducale
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan : 493 603 179

Aux termes de l'AGM du 19/05/2021, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de cogérants Monsieur Binbin WU, demeurant : 50, Place Ducale - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES et Monsieur Huige CAI, demeurant 50, Place Ducale - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, en remplacement de Monsieur Aurélien CREUWELS, démissionnaire de ses fonctions de Gérant à compter du même jour.
Dépôt légal au R.C.S. de SEDAN. 212412

POURSUITE D'ACTIVITE

AU BON ACCUEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
36 route de Charleville
08300 NOUY CHEVRIERES
844 355 388 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. 212344 Pour avis : La Gérance.

PARC EOLIEN DU HAUT JAONNAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
19 avenue Charles de Gaulle
08300 RETHEL
833 018 021 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. 212345 Pour avis : Le président.

**COMPTABILITE :
C. DEPIERREUX
TEL. : 03.26.08.38.27**

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Ardennes / Aube

DISSOLUTION DE SOCIETE

A LIVRE OUVERT

Société à responsabilité limitée
au Capital Social de 15.245 Euros
Siège Social :
14 Rue Irénée Carré
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 413 106 741
Siret 413 106 741 00015

Avis de dissolution

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2021, la collectivité des associés :

— A décidé la dissolution volontaire anticipée de la société, avec effet au 31 mars 2021

— A nommé en qualité de liquidateur Madame MATHIEU Anne, demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 2 rue Henri Renaudin,

— A fixé le siège de la liquidation à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), 2 rue Henri Renaudin.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN. 212389 Le Liquidateur.

CLOTURE DE LIQUIDATION

GAREX

CHAMPAGNE-ARDENNE
CONSEIL AUDIT REVISION
EXPERTISE-COMPTABLE
1 bis rue de Lorraine
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.56.30.90
Fax : 03.24.56.20.64

SCI DIEPPEDALLE

Société civile Immobilière
en liquidation
au capital de 48.326,34 Euros
Siège social :
16 avenue d'Arches
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Siège de liquidation :
16 avenue d'Arches
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
394 985 402 R.C.S. Sedan

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 14 juin 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur DIEPPEDALLE Georges, demeurant 16 avenue d'Arches - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. 208893 Pour avis : Le liquidateur.

EARL "VAROQUIER"

Société en liquidation
au capital social de 196.460 Euros
Chez M. et Mme Gérard VAROQUIER
08390 SY
412 548 182 R.C.S. Sedan

Avis de clôture de la liquidation

Par AGE du 02/06/21, les associés de l'EARL "VAROQUIER" ont approuvé les comptes et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet rétroactif du 31/03/21. Quitus a été délivré au liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN (08). 212273 Pour avis : Le liquidateur.



SOCIÉTÉ DE TRAVAUX ET DE GESTION

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 57.745,40 Euros
Siège :
11 allée des Cerisiers - 08200 BALAN
Siège de liquidation :
11 allée des Cerisiers à BALAN 08200
685 480 097 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale réunie le 30 avril 2021 au 11 allée des Cerisiers à BALAN (08200) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Françoise DECHIROT, demeurant 11 allée des Cerisiers à BALAN (08200), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre. 212281 Pour avis : Le liquidateur.

MELHERNES

Société par actions simplifiée
unipersonnelle en liquidation
au capital social de 5.000 Euros
Siège social :
15 avenue Forest
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 498 897 974
SIRET : 498 897 974 00032

Avis de clôture de liquidation

L'associé unique aux termes des décisions de clôture de liquidation en date du 30 juin 2020 :

— a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30 juin 2020 ;
— a donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
— et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN. 212349 Le liquidateur.

A LIVRE OUVERT

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital social de 15.245 Euros
Siège social de la liquidation :
2 Rue Henri Renaudin
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 413 106 741
N° SIRET : 413 106 741 00015

Avis de clôture de liquidation

Suivant décision en date du 31 Mars 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés :

— A approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 Mars 2021,
— A donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
— Et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN. 212390 Le Liquidateur.

**INSERTIONS :
DERNIER DELAI
VENDREDI 12 HEURES**

AVIS DIVERS

M GUY DUVAL

**Avis de saisine
de légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code
de procédure civile**

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 mars 2009,

Monsieur Guy Roger DUVAL, en son vivant Retraité, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) 28 rue des Bleuets.

Né à MOHON (08000), le 25 juillet 1951.

Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CHARLEVILLE MEZIERES (08000) (France), le 26 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elisabeth CHARLIER-LAURENT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Elisabeth CHARLIER-LAURENT, Guillaume CONREUR et Anne SORIANO-DUMONT, notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à CHARLEVILLE-MEZIERES (Ardennes), 1 bis, rue de Lorraine, le 11 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elisabeth CHARLIER-LAURENT, notaire à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), référence CRPCEN : 08066, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE-MEZIERES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. 212340

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE-MEZIERES en date du 28/05/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. COSSON Raymond, Gilbert décédé le 06/11/2019 à RETHEL (08). Réf. 0808072146. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 212363

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE-MEZIERES en date du 28/05/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. GABES Ali décédé le 09/07/2017 à FORNAKA (Algérie) (00). Réf. 0808072143. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 212414

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE-MEZIERES en date du 16/04/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. PARIS Etienne décédé le 27/09/1980 à CHARLEVILLE-MEZIERES (08). Réf. 0808070178. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 212418

Aube

CONSTITUTION DE SOCIETE

SAS PH TORCHET

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2021 à Plessis Barbuise, il a été constitué une société par actions simplifiée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SAS "PH TORCHET".

SIÈGE SOCIAL : 1 chemin de la Rue - 10400 PLESSIS BARBUISE.

CAPITAL SOCIAL : Mille (1000) Euros, divisé en 1.000 actions de 1 € chacune libérée en totalité.

OBJET DE LA SOCIETE : Exercice d'activités réputées viticoles et agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural, notamment par l'exploitation et la gestion de biens viticoles apportés au mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par elle-même, et la commercialisation de tous produits issus de l'exploitation.

DUREE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Le président pouvant engager seul la société : M. Pierre-Henri TORCHET, 1 chemin de la Rue - 10400 PLESSIS BARBUISE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES. 212009 Pour avis et mention.

SARL GERCET IMMOBILIER

Avis est donné de la constitution en date du 2 juin 2021 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL GERCET IMMOBILIER.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 20 rue Bernard André Dulou - 10300 SAINTE SAVINE.

OBJET : L'acquisition, l'exploitation, l'administration de biens immobiliers de toute nature, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale ; l'activité de marchand biens ; les activités liées à la promotion immobilière.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 5.000 €.

GERANTS : Monsieur Philippe DOUCET, demeurant 20 rue Bernard André Dulou - 10300 SAINTE SAVINE.

Immatriculation au R.C.S. de TROYES. 212271

Pour avis.

NATURE FIT

Avis de constitution

Suivant acte sous signature privée en date du 11/06/2021 il a été constituée une Société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NATURE FIT.

FORME SOCIALE : SAS.

SIÈGE : 10 route de Soissons - 10170 MERY SUR SEINE.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.

OBJET : la création, la gestion et l'exploitation d'un ou plusieurs centres de remise en forme offrant à une clientèle large, diverses prestations dans les domaines du fitness, de la préparation physique générale, du sport et de la santé.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 €.

PRESIDENT Monsieur Alexandre DORI, demeurant à FONTENAY SOUS BOIS (94120), 137 rue Edouard Maury.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Nihad CARTON, demeurant à PROPRIANO (20110), 2 rue du Général de Gaulle.

IMMATRICULATION : R.C.S. de TROYES.

Pour insertion :

212276 Le président.

PRESTIGE DESIGN

Par acte SSP du 1/06/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PRESTIGE DESIGN.

OBJET SOCIAL : Peinture enduit.

SIÈGE SOCIAL : 3 rue de damstadt - 10000 TROYES.

CAPITAL : 2.000 €.

DUREE : 99 ans.

PRESIDENT : M. RAZ MOHAMMAD MOHAMMAD EHSAN, demeurant 3 rue de Damstadt - 10000 TROYES.

Immatriculation au R.C.S. de TROYES. 212355

LOCALISS

Avis de constitution

Par acte sous seing privé du 14 juin 2021 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.

DENOMINATION : LOCALISS.

SIÈGE SOCIAL : 235 chemin du Carmel - 10120 SAINT GERMAIN.

OBJET :

— L'acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la construction.

— Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 Euros (apportés en numéraires).

GERANCE : Madame Violaine PARENTI demeurant 12 rue du Gué à RONCENAY (10320)

CESSION DE PARTS :

1 - Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

2 - Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de l'ensemble des associés réunissant plus de la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de TROYES. 212362

Pour avis.



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

TRANS.NATH.EXPRESS

Selon ASSP à JULY SUR SARCE (10) du 15/06/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : TRANS.NATH.EXPRESS.

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue d'en Haut à JULLY-SUR-SARCE (10260).

OBJET SOCIAL : L'activité de transport messagerie express ; fret routier régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international, avec des véhicules avec location de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA, avec ou sans chauffeur ainsi que du personnel de manutention. L'achat et la vente dans tous secteurs d'activités non réglementées de tous produits, marchandises, matériels, matériaux et prestations.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.800 Euros.

GERANCE : Monsieur Gérard LAFFOND, né le 4/07/1967 à BAR SUR SEINE (10) de nationalité française, demeurant 5 rue d'en Haut à JULLY-SUR-SARCE (10260). Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES. 212361

Pour avis : La gérance.



SCI DU GRAND CHAART

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Benoît PAUPE, Notaire à TROYES (Aube), 4 place du Général Patton, le 14 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI DU GRAND CHAART.

SIÈGE : TROYES (10000), 1 Bis ruelle des Picards.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

CAPITAL : Mille deux cents Euros (1.200,00 €).

GERANT : Monsieur Arthur Patrick Laurent PEROU né à TROYES (10000) le 15 juin 1974 domicilié à TROYES (10000) 1 Bis ruelle des Picards.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis : Le Notaire.

212332

MODIFICATION

DE STATUTS



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SCI G PRO

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
63 rue du 27 Août 1944
10270 MONTREUIL SUR BARSE
792 992 661 R.C.S. Troyes

L'AGO du 20/05/2021 a décidé de nommer à compter du même jour, en qualité de gérante, pour une durée illimitée : Madame Yolande GRASSO, demeurant 63 rue du 27 Août 1944 à MONTREUIL SUR BARSE (10270), en remplacement de Monsieur Didier GLAIS, démissionnaire. 212022

Pour avis : La gérance.



SCI P.M.W

Société civile immobilière
Siège social :
10 rue des Patures
10120 SAINT POUANGE
R.C.S. de Troyes 431 994 763

Avis de modification du siège social

Suivant PV d'AG en date du 2 mai 2021, les associés décident de transférer le siège du 10 rue des Patures - 10120 SAINT POUANGE au 703 rue Louis Guillemin, Hameau de Lepine - 10120 SAINT GERMAIN. 212473

Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Aube

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

ATELIERS BONENFANT
SARL au capital de 8.800 €
Siège social :
24 et 24bis route de Maisons Blanches
10800 BUCHERES
300 189 461 R.C.S. Troyes

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2021, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, sa durée, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 8.800 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Sous sa forme de société à responsabilité limitée, la société était dirigée par :

GERANT : Monsieur Boris BONENFANT, demeurant 40 rue du Châtel - 10800 ISLE AUMONT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : La société B2, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 24 bis route de Maisons Blanches - 10800 BUCHERES, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 809 234 909.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
212444 Pour avis : Le président.



EXPERTS-COMPTABLES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIEUR ET ASSOCIES
23 rue Félix Faure
10100 ROMILLY SUR SEINE
03 25 39 56 56
groupe-prieur.fr

SCI VAUTIER
Société civile immobilière
au capital de 1.500 €
Siège social :
3 rue des Marronniers
10100 TT MARTIN DE BOSSENEY
534 210 646 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 rue des Marronniers - 10100 ST MARTIN DE BOSSENEY, au 82 rue Henri Millet - 10100 ROMILLY SUR SEINE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de TROYES.
212374 Pour avis : La gérance.

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

LAMBERT ENTREPRISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 152.000 €
SIEGE SOCIAL :
22 rue Jean-Baptiste Colbert
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
311 945 323 R.C.S. Troyes

Par décision du 1er juin 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 1er juin 2021.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

FORME :
— Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

— Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

ADMINISTRATION :
— Ancienne mention :

GERANT : Monsieur Philippe LEHOUX, demeurant à La Joue du Loup - L'éden des Cimes - Appartement 1 - 05250 LE DEVOLUY

— Nouvelle mention :

PRESIDENT : la Société GROUPE LEHOUX, société à responsabilité limitée, au capital de 130.500 € dont le siège social est situé 22 rue Jean-Baptiste COLBERT - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés TROYES sous le numéro 519 770 465.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
212506 Pour avis.

LES MARRONNIERS
SCI au capital de 100 €
Siège social : 3 rue des Marronniers
10100 ST MARTIN DE BOSSENEY
R.C.S. Troyes 522 022 367

L'AGE du 1/06/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 1/06/2021 et de modifier l'article des statuts comme suit :

— ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixée au 3 rue des Marronniers - 10100 ST MARTIN DE BOSSENEY.

— NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 82 rue Henri Millet - 10100 ROMILLY SR SEINE.

L'inscription nominative sera portée au R.C.S. de TROYES.
212428

baillot & ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SCI DJCG
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
Siège social :
63 rue du 27 Août 1944
10270 MONTREUIL SUR BARSE
792 990 657 R.C.S. Troyes

L'AGO du 20/05/2021 a décidé de nommer à compter du même jour, en qualité de gérant, pour une durée illimitée : Madame Yolande GRASSO demeurant 63 rue du 27 Août 1944 à MONTREUIL SUR BARSE (10270), en remplacement de Monsieur Didier GLAIS, démissionnaire.

Pour avis :
212025 La gérance.

e.c.a. conseil

Expertise-comptable
Audit - Conseil
1 rue Louis Momy - 10000 TROYES
03.25.73.82.92

A-COB-2E

Modification président

Aux termes d'une délibération en date du 26/05/2021, l'assemblée générale ordinaire de la société A-COB-2E, société par actions simplifiée, au capital de 20.000,00 €, dont le siège est Zone Industrielle Les Grands Champs, 90 route de Brienne - 10700 TORCY LE GRAND, R.C.S. TROYES 788 854 800, a décidé de nommer Madame Marcelle FOURQUET, demeurant 8 chemin Notre Dame - 10700 ARCIS SUR AUBE, aux fonctions de présidente, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Marcel FOURQUET, décédé.

212245 Pour avis.

JET COMMUNICATION

Aux termes de décisions en date du 25/05/2021, l'associé unique de la société JET COMMUNICATION, société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, ayant son siège social sis 1 boulevard de Dijon - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS, et immatriculée sous le n° 394 367 957 TCS TROYES, a pris acte de l'expiration du mandat de directeur général à la date du 18/06/2021 de M. Emmanuel FOQUET et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
212174

LOGISTIQUE EPONE

SARL au capital de 557.120 €
Siège social :
1 rue des Maraichers
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
R.C.S. : Troyes B 378 368 450

Suite à la cession de parts sociales survenues le 29/04/2021, dont résulte la réunion de la totalité des parts sociales en une seule main, l'assemblée générale mixte du 10 juin 2021, a décidé de procéder à la modification de l'article 6 des statuts

Avis sera fait auprès de tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis :
212280 Le gérant.

Etude de Maîtres Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA
Notaires associés à TROYES (Aube)
1 rue de la Tour Boileau

SCI COUTROT ROZOY

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société civile dénommée SCI COUTROT ROZOY, dont le siège social est à PLANCY L'ABBAYE, 25 rue des Cloyères, au capital de 1.524,49 €, identifiée au SIREN sous le n° 389 228 362 en date du 24 mars 2021 les associés ont : constaté la cessation des fonctions de Monsieur Guy ROZOY, en qualité de cogérant, suite à son décès survenu le 30 mars 2020 (non remplacé).

Les modifications statutaires seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour insertion :
212267 Le Notaire.

baillot & ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SCI G MONTREUIL
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
Siège social :
63 rue du 27 Août 1944
10270 MONTREUIL SUR BARSE
793 003 526 R.C.S. Troyes

L'AGO du 20/05/2021 a décidé de nommer à compter du même jour, en qualité de gérante, pour une durée illimitée : Madame Yolande GRASSO, demeurant 63 rue du 27 Août 1944 à MONTREUIL SUR BARSE (10270), en remplacement de Monsieur Didier GLAIS, démissionnaire.

212203 Pour avis : La gérance.

SCEA "EPACC"
Capital social : 7.620 €
Siège social :
Lotissement de la Droine
10200 VOIGNY
R.C.S. Troyes 438 906 158

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2021, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 25 mars 2021 :
Nomination de M. Arnaud POUILLET, demeurant 4 rte de Lignol - 10200 VOIGNY en qualité gérant. Retrait de Monsieur Pascal CHRETIEN, de la gérance.
212251 Pour avis : La gérance.

EARL DE LA GARENNE
Capital : 231.730 €
Siège social :
Petit Mesnil
10500 BRIENNE LE CHATEAU
R.C.S. Troyes 326 182 714

L'associé unique a décidé à compter du 1er juin 2021 :

— de transformer l'EARL DE LA GARENNE, en société civile d'exploitation agricole, dénommée SCEA DE LA GARENNE.

Cette modification entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME :
ANCIENNE MENTION : EARL.
NOUVELLE MENTION : SCEA.
DÉNOMINATION :
ANCIENNE MENTION : EARL DE LA GARENNE.

NOUVELLE MENTION : SCEA DE LA GARENNE.

L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de TROYES.
212384

SARL TECHNI BAT TROYES
au Capital de 3.000 €
Siège social: 10 rue du Moulin le Roi - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
842 855 264 R.C.S. de Troyes

Suivant délibération de l'AGE du 1er juin 2021, il a été décidé :

— D'augmenter le capital de 3.000 € par incorporation des réserves pour le porter à 49.000 € ;

— De modifier la dénomination sociale qui devient : CLIMAT SÛR FRANCE

— De nommer Mr BOUDJERADA Ahmed, demeurant 15 impasse Clovis Laroche - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS en qualité de co-gérant

— D'étendre l'objet social à « Activités de fumisterie et ramonage »

— De transférer, le siège social au 10 rue Gustave Eiffel - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS.

Modifications à compter du 1er juin 2021.
En conséquence, les articles 2 - 3 - 4 - 8 - 9 et 14 des statuts ont été modifiés.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES
212394 Pour avis, le président.

baillot & ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

LES 2 COUCOUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social :
63 rue du 27 Août 1944
10270 MONTREUIL SUR BARSE
852 889 047 R.C.S. Troyes

L'AGO du 20/05/2021 a décidé de nommer à compter du même jour, en qualité de gérant, pour une durée illimitée : Monsieur Cyril CHENEVOTOT demeurant 37 rue Principale à CHAUFFOUR LES BAILLY (10110), en remplacement de Monsieur Didier GLAIS, démissionnaire.

212039 Pour avis : la gérance.

TCM SOLUTIONS

Réduction et augmentation capital social

TCM SOLUTIONS (Tubes & Cores Machinery Solutions) SAS au capital de 500.000 €, siège social : Rue des Maucourants, Zone Industrielle - 10400 TRAINEL, 812 266 872 R.C.S. TROYES. La réduction du capital social de 500.000 € à 460.630 € ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 7902 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 30/04/2021. La condition suspensive étant levée, l'augmentation de capital social de 21.653,50 € avec une prime d'émission de 21.058,40 € par création de 55 nouvelles actions ainsi que l'augmentation de capital par incorporation de réserves sont réalisées. Le capital social se trouve ainsi fixé à 500.000 €, divisé en 1.225 actions. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
212291

SCI CHRISTARN
Société civile immobilière
Capital 83.846,96 €
3 rue de la Rance, Daudes
10270 MONTAULIN

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2021, il a été décidé de nommer M. Benjamin DIANNE, demeurant à MONTAULIN (10270), 6 rue Saint Jean, en qualité de nouveau gérant à compter du 10 mai 2021, en remplacement de M. Arnaud DIANNE, démissionnaire.

Modification au R.C.S. de TROYES.
212303 Pour avis : Le gérant.

Etude de Maîtres Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA
Notaires associés à TROYES (Aube)
1 rue de la Tour Boileau

SCI CLOYERES FRANCHISE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société civile dénommée SCI CLOYERES FRANCHISE dont le siège social est à PLANCY L'ABBAYE, 25 rue des Cloyères, au capital de 10.000,00 €, identifiée au SIREN sous le n° 434 149 803 en date du 24 mars 2021 les associés ont : constaté la cessation des fonctions de Monsieur Guy ROZOY, en qualité de cogérant, suite à son décès survenu le 30 mars 2020 (non remplacé).

Les modifications statutaires seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour insertion : Le Notaire.
212268

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

DUGAIN PISCINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège social :
80 rue Jean-Baptiste Colbert
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
434 458 147 R.C.S. Troyes

Par décision du 7 juin 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 7 juin 2021.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

FORME
— Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

— Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration

— Ancienne mention :
Gérant : Monsieur Jean-François MOCQUERY, demeurant 12 rue Gustave Eiffel - 10300 GRANGE L'VEQUE.

— Nouvelle mention :
Président : Monsieur Jean-François MOCQUERY, demeurant 12 rue Gustave Eiffel - 10300 GRANGE L'VEQUE.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
212507 Pour avis.

e.c.a. conseil

Expertise-comptable
Audit - Conseil
1 rue Louis Momy - 10000 TROYES
03.25.73.82.92

FOURQUET

Modification président

Aux termes d'une délibération en date du 26/05/2021, l'assemblée générale ordinaire de la société FOURQUET, société par actions simplifiée, au capital de 38.880,00 €, dont le siège est 77B rue de Troyes - 10700 ARCIS SUR AUBE, R.C.S. TROYES 394 769 129, a décidé de nommer Madame Marcelle FOURQUET, demeurant 8 chemin Notre Dame - 10700 ARCIS SUR AUBE, aux fonctions de présidente, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Marcel FOURQUET, décédé.

212241 Pour avis.

Michèle CLEMENT
Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

BREGER SUD
Société par actions simplifiée
au capital de 400.000 €
Siège social :
1 rue du Stand - 10700 ARCIS S/AUBE
R.C.S. Troyes 512 969 965

Aux termes du procès-verbal de décisions ordinaires de l'associé unique du 16 juin 2021, il a été décidé :
— de ne pas renouveler les mandats de la Société PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Arnaud COURTOIS, commissaire aux comptes suppléant ;
— et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
212478 Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Aube

SAS ISO SÛR FRANCE

Au capital de 3.000 Euros
SIEGE SOCIAL :
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
883778763 R.C.S. Troyes

Suivant délibération de l'AGE du 1^{er} juin 2021, il a été décidé :

— De la nomination de M. BOUDJERADA Ahmed, demeurant 15 impasse Clovis Laroche - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS en qualité de nouveau Président en remplacement de Mr BOUDJERADA Yacine, démissionnaire

— Par décision du président de la nomination en qualité de directeur général, M. BOUDJERADA Yacine, demeurant 5 impasse Clovis Laroche - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS ;

— D'étendre l'objet social à "Plantation de poteaux, raccordement de fibre optique, Génie Civil";

Modifications à compter du 1^{er} juin 2021.

En conséquence, les articles 2 - 19 et 20 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Troyes.

Pour insertion,
le président,

212405 Ayant reçu pouvoir à cet effet.

SCI DU DIME

au capital de 15.244,90 Euros
Siège Social :
10380 CHARNY LE BACHOT
R.C.S Troyes 414 970 517

Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

— De transférer à compter du 1er mai 2021, le siège social de la société. ANCIENNE MENTION : 10380 CHARNY LE BACHOT.

NOUVELLE MENTION : Rue du Dime - 10380 CHARNY LE BACHOT.

— De nommer Monsieur Frédéric DANTON et Monsieur Nicolas DANTON en co-gérant à date d'effet du 1er mai 2021, suite à la démission de Monsieur Bernard DANTON et Madame Josiane DANTON de leur fonction de gérant.

ANCIENNE MENTION : Monsieur Bernard DANTON et Madame Josiane DANTON.

NOUVELLE MENTION : Monsieur Frédéric DANTON et Monsieur Nicolas DANTON.

— De modifier corrélativement les statuts.

Pour avis :
Les gérants.

212401

POURSUITE D'ACTIVITE

Michèle CLEMENT

Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

BRODART ILLKIRCH

Société par actions simplifiée
au capital de 700.000 Euros

Siège social :
12 rue Gaston Brodard
10700 ARCIS S/AUBE
852 567 429 R.C.S. Troyes

Aux termes du procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 16 juin 2021, il résulte que l'associée unique, statuant conformément aux articles L 227-1 al 3 et L 225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.

212477

Pour avis.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE S.A.L.I.M.A

Capital : 10.000,00 Euros
Siège social à
TROYES (10000)
69 rue Général de Gaulle
R.C.S. Troyes 502 655 475

Aux termes d'une décision en date du 9 avril 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 avril 2021 et sa mise en liquidation.

La collectivité des associés a nommé comme liquidateur Madame Odile BOUILLON, demeurant à TROYES (10), 30C rue de la Mission pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé en l'étude de Maître Thierry BELLET, notaire à TROYES (10), 15 Quai Lafontaine, adresse à laquelle toute correspondance devra être adressée.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.

212399 Pour avis unique.

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX PONCET

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Philippe LEPAGE, Notaire de la Société Civile Professionnelle "Philippe LEPAGE, Arnaud LEFÈVRE et Guillaume GLAD, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à VITRY LE FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand, CRPCEN 51081, le 11 juin 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Pascal Maurice PONCET, Artisan, et Madame Chantal Louise Andrée DEGRANDCOURT, cogérante, demeurant ensemble à CHAVANGES (10330), 29 rue Saint Gengoul CHASSERICOURT.

Monsieur est né à BRIENNE LE CHATEAU (10500) le 5 décembre 1958, Madame est née à CHASSERICOURT (10330) le 29 décembre 1958.

Mariés à la mairie de CHAVANGES (10330) le 1er septembre 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

212496 Pour insertion : Le Notaire.

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS EN CHAMPAGNE en date du 30/03/2021 la directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme BELIGNE, divorcée LEONARD, Hélène, Marcelle, Marie-Thérèse décédée le 08/05/2019 à TROYES (10). Réf. 0808071954. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

212323

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 29/04/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. SZYMCZAK Jean-Pierre décédé le 25/06/2016 à BANGKOK (THAILANDE). Réf. 0218072513/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

212378

**TOUTES
LES SEMAINES
VOTRE JOURNAL
MATOT BRAINE
POUR**

**1€
seulement**

UNE QUESTION CONCERNANT

NOS PRESTATIONS ?

REDACTION :

BENJAMIN BUSSON
TÉL. : 03.26.08.38.31
OU NASTASIA DESANTI
TÉL. : 03.26.08.38.32

COMPTABILITE :

CAROLE DEPIERREUX
TÉL. : 03.26.08.38.27

ABONNEMENTS :

TÉL. : 03.26.08.38.26

PUBLICITES :

LUDWIG CAQUOT
TÉL. : 03.26.08.38.30

RELATION CLIENTS :

FLORA DURVILLE
TÉL. : 03.26.08.38.29

ANNONCES LEGALES :

ANGELIQUE NIOT - VIRGINIE DOTTI
MARIE-Alice DEBRAY
TÉL : 03.26.40.21.31

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LEGALES :

• PAR INTERNET

ANNONCELEGALE.PAMB@FORUMECO.COM

Matot Braine

PETITES AFFICHES
L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO
CHAMPAGNE-ARDENNE

Spécial Immobilier



Matot Braine



52 numéros par an +
suppléments hors-série

Lever de Rideau



OPTIMISEZ L'IMPACT
DE VOTRE COMMUNICATION
AUPRÈS DES PRINCIPAUX DÉCIDEURS
DE LA RÉGION

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Contactez Ludwig Caquot :
03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36
regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

**TOUTES LES SEMAINES
VOTRE JOURNAL POUR...**

**1€
seulement**



WWW.FLANERIESREIMS.COM

LES FLANERIES MUSICALES DE REIMS



FESTIVAL DU 17 JUIN AU 9 JUILLET

Se Retrouver...



Licences : 2-1080519 (LT2) / 3-144886 (LT3)



L'application des Flâneries Musicales est disponible sur



Les sorties sont de retour !

La Magnifique Society reprend ses quartiers d'été au parc de Champagne



> DU 25 AU 27 JUIN 2021

Du 25 au 27 juin 2021, La Magnifique Society fera renaître l'esprit de la fête en mettant la communauté et la découverte au cœur de ses préoccupations. Au programme : trois jours de live comptant 25 groupes et artistes fidèles à l'esprit du festival. Entre plaisirs encore inconnus du grand public, héros actuels du rock, rap, électro et têtes couronnées de la pop internationale ! La Petite Society rassemble tout ce que propose La Cartonnerie pendant l'année, mais en un shot de trois jours. Réel terrain de jeu dédié aux festivaliers de tout âge, La Petite Society insufflé à chaque édition une dose de fun à vos déambulations sonores entre deux scènes du festival à coups de couronnes de fleurs, de paillettes et de mini-scènes improvisées.

Parmi les têtes d'affiche, notons le *vendredi 25 juin*, Pomme, Yuksek, Hervé ou encore Folamour; *samedi 26*, Pilippe Katerine, Sébastien Tellier, Vladimir Cauchemar ; *dimanche 27*, Catherine Ringer, Temple kid et Yseult.

“ La Comédie se fait la belle ”

> S'ÉVADER, PRENDRE NOTRE REVANCHE SUR LES SAISONS PASSÉES, ET SURTOUT L'ENVIE JOYEUSE DE SE RETROUVER !



JUSQU'AU 17 JUILLET, la Comédie se fait la belle pour un tout nouveau rendez-vous, en plein air et à la Comédie. Au programme : des reports de spectacles, des étapes de création, mais aussi des cartes blanches inédites données aux artistes et des rencontres privilégiées...

MITHRIDATE

Texte : Jean Racine ; Scénographie, mise en scène Éric Vigner ; avec Stanislas Nordey - Jutta Johanna Weiss - Thomas Jolly - Jules Sagot - Philippe Morier-Genoud - Yanis Skouta.

Il existe au moins trois excellentes raisons de découvrir cette version de Mithridate mise en scène par Éric Vigner. Tout d'abord, cette histoire mêlant amour et politique dans le Royaume du Pont, sur la côte méridionale de la Mer Noire, est l'une des moins connues de Racine mais était la préférée de Louis XIV. De plus, figurent dans la distribution deux metteurs en scène de premier plan, Thomas Jolly et Stanislas Nordey, qui sont aussi des comédiens hors-pair. Enfin, Éric Vigner est coutumier d'un théâtre où le soin porté au texte se mêle à la beauté plastique de mises en scène poétiques et signifiantes. Entre une colonne sans fin et un rideau d'un million de perles bleues, Racine trouvera sans nul doute dans ce Mithridate un nouvel éclat.

Dates : mar. 22 juin 20h, mer. 23 juin 20h, jeu. 24 juin 20h, ven. 25 juin 20h, durée 2h15 lieu, Comédie (Grande Salle) : tarifs; plein 5€/10€

L'amour de la musique classique de retour avec les Flâneries musicales

> DU 17 JUIN AU 9 JUILLET 2021

LES DATES DES CONCERTS

Lundi 21 juin - 16h - Église Saint-Théodulphe - Champigny ; Carnets de voyages Amanda Favier, violon, Élodie Soulard, accordéon

Lundi 21 juin - 20h - Opéra de Reims Splendeurs du violoncelle ; Gautier Capuçon, violoncelle, Frank Braley, piano

Mardi 22 juin - 20h - Théâtre du Manège, scène nationale de Reims ; Les Sommets de Beethoven Trios Les Esprits & À L'Archiduc ; David Grimal, violon, Anne Gastinel, violoncelle, Philippe Cossard, piano

Mercredi 23 juin - 16h - Théâtre du Chemin Vert ; Douce et Barbe-Bleue ; La Maîtrise de Reims, Élodie Marchal, piano, Sandrine Lebec, direction

Mercredi 23 juin - 20h - Cloître du Musée Historique Saint-Remi ; Mille ans en chantant Calmus Ensemble

Jeudi 24 juin - 16h - Église Saint-Nicaise ; Traditions celtiques ; The Curious Bards, ensemble baroque

Jeudi 24 juin à 20h - Opéra de Reims ; Saint-Saëns en famille ; Alexandre Kantorow, piano, Orchestre National de Belgique, Jean-Jacques Kantorow, direction

Vendredi 25 juin - 20h - Champagne Canard-Duchêne - Ludes ; Hommage à Benny Goodman Pierre Génisson, clarinette, Bruno Fontaine, piano, Cyrille Gabet, batterie, Laurene Durantel, contrebasse

Samedi 26 juin - 16h - Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims ; Papa Bach ; Ensemble Artifices

Samedi 26 juin - 20h - Champagne Mumm - Salle Grand Cordon ; L'alto au sommet ; Gérard Caussé, alto, Jean-Philippe Collard, piano

Dimanche 27 juin - 18h - Salle du Festin - Palais du Tau ; Une grande voix en ascension Adèle Charvet, mezzo-soprano, Florian Caroubi, piano

Lundi 28 juin - 20h - Champagne Charles de Cazanove - Caverie, Les Quatre Saisons, Le Concert de la Loge

Mardi 29 juin - 20h - Domaine Les Crayères ; Mademoiselle joue du Jazz, Lucienne Renaudin Vary, trompette, Laurent Coulondre, piano, Hugo Lippi, guitare, Thomas Bramerie, contrebasse

Mercredi 30 juin - 16h - Salle Thierry Meng - Bétheny, Sonatine, la princesse aux yeux d'or Compagnie Les Archets à Bâbord

Mercredi 30 juin - 20h - Salle du Festin - Palais du Tau ; Bach - Hersant, un dialogue entre les siècles Ensemble Sequenza, Catherine Simonpietri, direction

Jeudi 1^{er} juillet - 19h - Parc Mumm ; Délices et vélocités, Marina Chiche, violon, Jérémy Jouve, guitare

Jeudi 1^{er} juillet - 21h - Opéra de Reims ; Au royaume du romantisme Nicolas Angelich, piano

Vendredi 2 juillet-16h - Le Lavoir- Cormontreuil ; Escapade en Amérique du Sud Quinteto Emedea

Vendredi 2 juillet- 20h - Basilique Saint-Remi ; Le concerto à son apogée, Geoffroy Couteau, piano, Orchestre national de Metz, David Reiland, direction

Samedi 3 juillet - 16h - Crèche Croix Cordier - Tinquieux; Vogue la petite souris; Ensemble de l'Orchestre de Mulhouse

Samedi 3 juillet - 20h - Opéra de Reims ; Vertige du Flamenco; Juan Carmona, guitare, siciens, chanteur et danseur

Dimanche 4 juillet - 16h - Parc de Champagne ; La belle relève, Élèves du Conservatoire Régional de Reims

Lundi 5 juillet - 20h - Conservatoire de Reims ; La famille Moreau au complet Edgar Moreau, violoncelle, Raphaëlle Moreau, violon, David Moreau, violon, Jérémie Moreau, piano

Mardi 6 juillet - 20h - Conservatoire de Reims ; Prodiges d'Arménie, Diana Adamyan, violon, Mamikon Nakhapetov, piano

Essai. Le constructeur japonais Mitsubishi reste présent sur le marché européen et propose à un tarif compétitif un inédit SUV compact, hybride rechargeable à traction intégrale permanente.

Eclipse Cross : la technologie au service du quotidien



Le style du SUV japonais ne passe pas inaperçu : une certitude.

Un vent de renouveau flotte chez Mitsubishi. Après avoir annoncé sa décision de désertir le marché européen il y a quelques mois, le constructeur japonais, membre de l'Alliance, a changé d'avis et fait marche arrière. Mitsubishi reste en Europe et prévoit même d'intensifier sa présence. Une bonne nouvelle pour tous ceux qui apprécient cette marque atypique, proposant des modèles à fort contenu technologique, réputés pour leur fiabilité. Par ailleurs, Mitsubishi vient de confirmer sa décision de revenir au plus haut niveau

du sport automobile. Championnat du monde des rallyes où Mitsubishi a brillé à la fin du siècle dernier ? Rallyes-raid, longtemps terrain de jeu préféré de la marque aux trois diamants avec 12 succès au Dakar en un quart de siècle ? On ne sait pas encore.

En attendant, Mitsubishi occupe le (tout) terrain avec un inédit SUV compact, l'Eclipse Cross dont le nom aurait pu correspondre aux funestes intentions désormais oubliées. L'Eclipse Cross assure la succession de l'Outlander PHEV, pionnier des hybrides rechargea-

bles sur le marché français, qui a obtenu un joli succès commercial international au cours de sa carrière, longue de neuf ans.

La spécificité de l'Eclipse Cross tient à sa chaîne de traction qui confirme si besoin était que Mitsubishi est une « marque d'ingénieurs » maîtrisant au meilleur niveau la haute technologie. Pas pour le seul plaisir de réaliser des prouesses mais pour proposer aux utilisateurs des solutions adaptées aux conditions de circulation et à l'évolution des règles environnementales en matière d'émissions polluantes.

Mitsubishi rappelle avec a propos qu'il possède plus d'un demi-siècle d'expérience en matière d'électromobilité.

Sous le capot du SUV compact japonais, un 2.4l quatre cylindres essence à la puissance modeste de 98ch. Sur le train avant, un moteur électrique de 60kW (82ch) et sur le train arrière un second bloc électrique de 70 kW (95ch) pour une puissance cumulée disponible de l'ordre de 200ch. Ce trio fonctionne soit en mode tout électrique, soit en deux modes hybrides avec une particularité : jusqu'à 135km/h, ce sont les blocs électriques qui transmettent la puissance aux roues avant et arrière alors que le moteur thermique entraîne le générateur chargeant la batterie. De quoi estimer stricto sensu qu'il s'agit d'un fonctionnement 100% électrique.

BIEN SOUS TOUS RAPPORTS

Cela permet à l'Eclipse Cross d'afficher des valeurs moyennes de consommation (2l de sans plomb en cycle d'homologation WLTP), d'émissions de CO2 (46g/km) et d'autonomie électrique (jusqu'à 55km en ville) performantes. Des chiffres à pondérer selon le type d'utilisation et le mode de conduite mais dignes d'intérêt dans tous les cas de figure.

Précision du constructeur qui peut s'avérer utile : batterie chargée et réservoir de carburant de 47l plein : l'énergie emmagasinée par l'Eclipse Cross permet d'alimenter un foyer moyen pendant 10 jours. Pour faire le plein d'électricité, de

multiples possibilités avec un temps de charge variant de 6h sur une prise classique de 10A à environ 25 minutes pour récupérer 80% d'autonomie en mode rapide, une autre de ses particularités, disponible en série, rare sur une hybride rechargeable.

La transmission intégrale permanente à une gestion automatisée est pilotée électroniquement en fonction de différents modes de conduite sélectionnés, correspondant à des types de terrains spécifique : route, tout-chemin, neige... Avec ses batteries implantées entre les roues permettant un seuil de gravité abaissé, ses liaisons routières pensées pour assurer un comportement efficace et ses aides à la conduite telles que le contrôle actif du lacet (Active Yaw Control), l'Eclipse Cross se prévaut d'aptitudes routières sans faille malgré ses 1,9 tonnes.

La présentation intérieure apparaît sérieuse avec un design réussi à défaut d'être original et une liste d'équipements d'agrément et de sécurité sans impasse dès le plus abordable des quatre niveaux de finition prévus sur le marché français. Pour ce qui est du design, Mitsubishi a transposé à la série les traits majeurs des derniers concepts de la marque. En particulier le « Dynamic Shield », cette face avant expressive plutôt clivante où apparaît en toutes lettres le nom du modèle.

DOMINIQUE MAREE

À partir de 39 990€.

La Jazz Hybrid trouve le bon tempo

La petite Honda est un des modèles les plus « intelligents » de sa catégorie. Son succès commercial en France contribue à la relance de la marque sur le marché hexagonal.



La nouvelle Honda Hybrid, commercialisée depuis quelques mois, a rapidement trouvé son public avec 45% des immatriculations du modèle réparties entre les deux versions disponibles, la berline et la Crossstar plus déperlée. Mieux encore, les Jazz Hybrid sont achetées par une clientèle sensiblement plus jeune que les versions classiques : 55 ans en moyenne, voire 45 ans pour la Crossstar, contre 62 ans. Rajeunir sa clientèle, c'est le rêve absolu de tous les constructeurs mais la majeure partie d'entre eux butent sur cet écueil, lié pour partie au coût d'achat d'une voiture neuve.

La Jazz est un modèle de conquête avec des acheteurs qui proviennent

d'autres marques avec près des deux-tiers venus d'horizon divers. La conquête, comme on dit dans le jargon automobile constitue un des autres « graal » des marques. Pour la version berline classique, 37% roulaient précédemment en Toyota, 18% avaient une Peugeot, un pourcentage identique une Citroën et 14% une Renault. La Crossstar ratisse encore plus large. Les transfuges viennent toujours en majorité de Toyota (35%) mais aussi de Renault (20%), de Peugeot (19%) ou de Kia (16%).

Honda peut aussi se prévaloir d'un fort taux de fidélité à la marque, réputée pour la fiabilité de ses modèles, dont le principal handicap reste la modestie du maillage de son réseau. 48% des acheteurs

de la nouvelle Jazz roulaient déjà en Jazz essence, 33% dans une ancienne version hybride et 12% avec une Civic. Un plébiscite pour une des voitures les plus intelligentes du marché qui malgré sa taille ultra compacte propose une habitabilité généreuse et de nombreuses solutions pratiques. Ceux qui l'essaient, l'adoptent et confirment leur choix.

De quoi donner un nouvel élan à Honda qui a vendu 5802 voitures l'an passé en France. Grâce à la nouvelle Jazz Hybrid en particulier, le constructeur ambitionne d'atteindre les 8000 immatriculations en fin d'année. En attendant mieux.

D.M.

Ozgur Kavak. Arrivé en France du Kurdistan en 2007 avec une formation de biologiste, il s'est installé dans l'Aube fin 2017 pour y créer sa brasserie artisanale bio.

De la biologie à la bière bio



Ozgur Kavak produit artisanalement des bières à la fois anciennes, modernes et bio.

Titulaire d'un master en biologie - des études qu'il avait commencées au Kurdistan, dont il est originaire -, Ozgur Kavak a créé il y a deux ans sa brasserie artisanale et bio à Villenauxe-la-Grande, dans l'Aube. S'inspirant de ses origines, il l'a appelée « Les Anges Déchus », en référence à une légende selon laquelle les Kurdes seraient les enfants des anges déchus.

« En optant pour des études de biologie, je n'avais pas l'impression de faire un choix. Cela me paraissait naturel. Tout comme le fait de venir en France », explique-t-il. De ses jeunes années passées au Kurdistan - il a trente-sept ans aujourd'hui - il garde le souvenir d'avoir toujours été fasciné, depuis le collège, par les sciences du vivant et l'Histoire de la France. « La France

a une place particulière, au niveau des droits de l'Homme, même historiquement parlant. Bien-sûr, je sais que cela peut paraître un peu cliché de le dire », glisse-t-il.

Après une licence en biologie, c'est

temps d'apprendre le français au CAREAL (Centre audiovisuel régional des études linguistiques), une école linguistique rattachée à l'université de Poitiers. Puis il s'installe à Montpellier. En 2009, avec en

poche un master en biologie, spécialités biomédicale et microbiologie, il travaille comme interprète avec la ligue des droits de l'Homme, le tribunal ainsi que pour un cabinet de traduction marseillais. Il réalise également des traductions médicales en ligne.

Après être resté sept ans à Montpellier, il est embauché comme jour-

naliste en Belgique. « J'ai été présentateur des infos pour la chaîne kurde basée à Bruxelles. Au bout d'un moment, je voulais créer un poste de journaliste scientifique. Mais comme il y avait beaucoup de guerres à cette période, il n'y avait pas de place sur les créneaux de la chaîne, explique le biologiste. Au bout de deux ans et trois mois, je suis revenu en France ».

Il trouvera un travail à Paris, dans une bijouterie, comme gérant. « Je voulais vivre un peu à Paris. Mais ce n'était pas du tout pour moi », sourit-il. Il faut dire que le passionné en biologie se destine alors à un tout autre avenir. « Mon projet de fabriquer de la bière est né à moitié pendant mes stages dans les vignes de Montpellier. Le vin m'attirait plus dans le passé. C'est pendant mon séjour en Belgique, que j'ai pu voir vraiment de près des brasseries et des bières différentes. Mon but était de créer ma brasserie, responsable, plus respectueuse de l'environnement », explique Ozgur Kavak.

ARRIVÉE DANS L'AUBE

Alors qu'il cherchait un local pour créer sa brasserie artisanale bio, c'est un peu par hasard qu'il est arrivé dans l'Aube. « Comme j'étais seul, je pouvais choisir n'importe quelle région. Je pense que je suis plutôt bien tombé, le paysage est plutôt joli. Et la petite ville de Villenauxe-la-Grande est bien située pour l'activité de brasserie. Il y a des autoroutes et ce n'est pas très loin de Paris, de Troyes et de Reims. En fait, c'était un bon choix », fait-il valoir. Fin 2017, une semaine après avoir signé le compromis de vente, il rencontre Muriel, qui deviendra sa compagne. Zal, leur fils, naîtra en janvier 2020.

Mais avant de créer sa brasserie, il devra s'armer de patience... et de courage. Pas moins de deux ans seront nécessaires à la rénovation de l'ancien commerce qu'il a acheté. Il y investira 30 000 euros, avant de lancer son entreprise et d'investir 40 000 euros dans l'achat de fûts, de fermenteurs et autres frigos, tireuses, jarre en grès, matériel informatique, mobilier et matières premières. Le soutien d'Initiative Aube et un crédit bail lui permettront de commander une installation professionnelle de dix hectolitres.

« Pendant des années, j'ai testé mes recettes à la maison dans des seaux de trente litres... Tester, corriger, faire goûter, cela prend du temps », se remémore-t-il. En s'inspirant directement des origines de la bière des Sumériens, sa compagne et lui ont mis deux ans pour réaliser la recette de la Sumer, leur bière emblématique, à base de blé, orge, datte, figue, coriandre et

cardamome. Et pour respecter le processus de fabrication « à l'ancienne », ils utilisent un fermenteur en grès. Toute la gamme - déjà diversifiée - des Anges Déchus est certifiée bio. Et compte pas moins de douze bières, une limonade à base de gingembre et de jus de citron, une bière sans alcool, un gin botanique et une vodka poivrée.

UN CHEMIN SEMÉ D'EMBÛCHES

« En 2019, j'ai créé l'entreprise et le temps que les machines arrivent et de faire les premières bières, la Covid-19 est arrivée », fait remarquer le fondateur des Anges Déchus. En 2020, il lance une campagne de financement participatif sur une plateforme de crowdfunding. Grâce à des contributeurs, il récolte une somme pour soutenir la trésorerie de sa brasserie, alors très touchée par le confinement. « On va faire une fête en juillet pour remercier tous ceux qui nous ont aidés », lance-t-il, visiblement heureux de constater que la reprise de son activité est prometteuse depuis le récent déconfinement.

NADINE CHAMPENOIS

« La petite ville de Villenauxe-la-Grande est bien située pour l'activité de brasserie. Il y a des autoroutes et ce n'est pas très loin de Paris, de Troyes et de Reims. »

1983

Naissance au Kurdistan le 21 novembre.

2007

Licence de biologie, obtenue au Kurdistan.

2009

Master en biomédical et microbiologie à Montpellier.

2017

Arrive à Villenauxe-la-Grande, avec le projet d'y installer sa brasserie.

2019

Crée la brasserie artisanale et bio « Les Anges Déchus ».